

OAI

Edition spéciale
2020 – 2021

Magazine de l'Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils Luxembourg

OAI©04/2022 • www.oai.lu

attack

N°1

2022

Impressum

Éditeur

publié par l'OAI
(Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils)
en collaboration
avec Maison Moderne.

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

Contributeurs

Pierre Hurt
Yann Jegu



MAISON MODERNE®

©Maison Moderne™
www.maisonmoderne.com
Maison Moderne est
utilisée sous licence
par MM publishing
and Media SA (Luxembourg).

Conception graphique et mise en page

José Carsí
Julie Kotulski

Coordination

Marie-Laure Jouve
Guillaume Vanoutryve

Impression

Imprimerie Reka

Tirage

3750 exemplaires

Diffusion

Le magazine OAI est envoyé
aux 2000 membres de l'OAI
ainsi qu'à 1400 décideurs
des secteurs public
et privé au Luxembourg.

Ce magazine fait suite
à l'ancien bulletin
d'information de l'OAI
(87 numéros consultables
dans la médiathèque
du site www.oai.lu).



Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici,
Présidente, Architecte



Marc Feider,
*Vice-président,
Ingénieur-conseil*



Patrick Nosbusch,
*Trésorier,
Ingénieur-conseil*



Corinne Stephany,
Secrétaire, Architecte



Gilles Christnach,
*Membre,
Ingénieur-conseil*



Jean-Claude Welter,
Membre, Architecte



Steve Weyland,
Membre, Architecte



Sala Makumbundu,
*Secrétaire
jusqu'au 28 octobre
2021, Architecte*



Jos Dell,
*Président
jusqu'au 28 octobre
2021, Architecte*



Pierre Hurt,
Directeur



Yann Jegu,
Directeur-adjoint

Éditorial De quoi nos sociétés ont-elles besoin pour une réelle qualité de vie ?

La crise climatique, tout comme la crise sanitaire, et récemment le désastre en Ukraine, ont cruellement montré que nous avons besoin d'un système qui valorise correctement nos ressources, notre travail et notre culture en fonction de la plus-value pour notre vivre-ensemble libre et résilient.

Notre liberté passe aussi par l'indépendance énergétique largement conditionnée par l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture et l'ingénierie.

Par synthèse créative et contextuelle, les architectes, ingénieurs-conseils et urbanistes assurent la médiation de tous les aspects et intérêts, souvent divers, du maître d'ouvrage, des utilisateurs, de l'environnement, ainsi que de nous tous.

Une société prospère lorsque l'État, avec ses pouvoirs bien séparés – législatif, exécutif et judiciaire – pose le cadre nécessaire et équitable, surtout aussi en éducation; la société civile donne des impulsions pour le progrès commun; les médias libres sont attentifs; les artisans, commerçants et acteurs industriels peuvent déployer leur potentiel; des citoyens éclairés, car nous sommes tous ensemble responsables, sont accompagnés par des professions intellectuelles indépendantes.

Parce que les professions libérales veillent, concrètement et en toute transparence sur le terrain à ce que nos objectifs communs soient effectivement mis en œuvre de manière durable.

Et pour cela, nous avons besoin de plus de compréhension pour la réelle plus-value, ainsi qu'une valorisation plus juste des créateurs de notre cadre de vie.

La qualité de vie ne peut pas être décrétée, mais elle est basée sur des valeurs communes fondamentales de respect et de partage: liberté, dignité, solidarité...

Pierre Hurt,
Directeur



Sommaire

L'OAI a célébré ses 30 ans

Mars 1991, 1^{er} anniversaire de l'OAI, inauguration officielle de son secrétariat, Conseil de l'Ordre : Chrèsch Klein, Jean Herr, Florent Schroeder, Victor Jaaques, Iconica Sabaila-Pavlovici, Mike Goblet, Pierre Hurt et Perry Weber (absent sur la photo)



06

La Vie de l'Ordre



10

Remise Bauhärepräis OAI
21.09.2020 Philharmonie

Le baromètre du secteur

54

Parole à

Claude Turmes, Jos Dell et Marc Feider



56

Tribune libre

Lex Delles

63

Espaces d'une vie

Gaston Flesch



64

Bureaux Georges Reuter
et Schroeder

Service juridique 68

#Youngplanners 69

Assurance 70

BIM 74

MOAI 76

Concours et résultats 78
Sur la trace des gîtes



Bureaux 2001 et NJOY

Mon projet préféré
Les Rotondes par Sam Tanson



Bureau Teisen-Giesler

Actualités : Luca ; Formations continues OAI ; OAI 88

L'OAI – Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils – a célébré ses trente ans en 2020. L'occasion de mettre en lumière l'évolution de l'Ordre, mais aussi de regarder vers l'avenir et préparer notamment la sortie des crises actuelles.

L'OAI a célébré ses 30 ans

OAI, une pierre à l'édifice du vivre-ensemble depuis 30 ans.
« Qui construit, construit pour nous tous. »



Pierre Hurt, né en 1964 à Luxembourg, diplômé d'un Master en Administration des Affaires de l'Université de Nancy 2, assure la direction de l'OAI depuis sa constitution en mars 1990.

À l'occasion de ce trentième anniversaire, revenons tout d'abord en quelques mots sur l'histoire de l'OAI et sur sa création... Un anniversaire offre en effet une formidable occasion de jeter un regard sur le passé. À ce travail de mémoire, l'OAI se plie volontiers, car l'avenir se construit sur des bases solides, assumées et partagées. Pourtant, en ces temps de crises l'heure est moins à la célébration qu'à la réflexion imposée par cette pandémie afin de préserver et développer notre vivre-ensemble.

Pour revenir à l'histoire de l'OAI : L'association des architectes et celle des ingénieurs ont été regroupées au sein d'un ordre légal par la loi du 13 décembre 1989. L'OAI est ainsi devenu un interlocuteur respecté auprès des pouvoirs exécutif et législatif, au sein du secteur de la construction et des cinq professions libérales qu'il représente aujourd'hui : architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, aménageur/urbaniste, architecte/ingénieur-paysagiste.

Depuis 1990, la mission de l'Ordre s'est affinée notamment parce que l'OAI s'est affirmé

comme un partenaire fiable et créatif. Elle se situe à trois niveaux :

- 1. Missions légales : outre les attributions classiques d'un ordre légal (tenue du tableau de l'Ordre, conseil de discipline...), l'expertise pratique dont bénéficie l'OAI et ses membres a été valorisée par une participation plus poussée au processus législatif.
- 2. Organisation professionnelle : l'accent a été mis sur le façonnage d'un cadre de travail équitable pour les membres (contrats-types, police d'assurance, manuel concours, MOAI, LU...). La mise en place de formations continues innovantes – en collaboration avec la House of Training – participe à cette volonté de répondre aux évolutions constantes des cadres légal et technique et des besoins des usagers.
- 3. Domaine culturel et d'intérêt public : l'OAI a lancé de nombreuses initiatives destinées à renforcer la culture du bâti en valorisant la véritable dimension du travail de ses membres à travers différentes actions destinées au grand public,

L'Ordre légal des architectes et ingénieurs-conseils s'est constitué

M. Chrécht Klein élu à la présidence

(a) Conformément à la loi du 13 décembre 1989 (Mémorial du 23 décembre 1989), les architectes et ingénieurs-conseils ont assisté hier à l'assemblée constitutive des organes statutaires de l'Ordre légal des architectes et ingénieurs-conseils.

Le Conseil de l'Ordre se compose de sept membres dont quatre architectes et trois ingénieurs-

conseils, la présidence revenant aux architectes. Pour les mandats dans le Conseil de l'Ordre, les architectes ont désigné (dans l'ordre du vote) les membres suivants: MM. Chrécht Klein, Jean Herr, Perry Weber et Mme Iconica Pavlovici. Dans le Conseil de l'Ordre, les ingénieurs-conseils - on n'a pas dû procéder à un vote - sont représentés par MM. Florent Schroeder,

Mike Goblet et Victor Jaques. M. Chrécht Klein a été nommé président de l'Ordre, tandis que la vice-présidence est assumée par M. Florent Schroeder.

A noter que les architectes ont désigné aussi pour la présidence de leur sous-section outre les quatre architectes prédésignés Mme Marie-Hélène Lucas ainsi que MM. André Maillet et Jean Lanners.

Le conseil de discipline de l'Ordre comprend outre le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg ou du magistrat qui le remplace M. Jean Herr (architecte) et M. Victor Jaques (ingénieur-conseil).

C'est M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, qui a procédé à la proclamation des résultats des élections au Centre des Sociétés à Cessange hier après-midi.

Dans son allocution il rappela brièvement la législation antérieure (droit d'établissement, 1962; protection des titres: 1963; directive européenne pour les architectes, 1985; directive générale pour les ingénieurs) avant de préciser les principales modalités de la loi de décembre 1989 instituant un Ordre des architectes et ingénieurs-conseils.

L'Ordre aura, d'une part, la mission de défendre les intérêts de ses membres et, d'autre part, de veiller aux normes déontologiques de la profession.

La loi, exposa M. Fernand Boden, en rendant obligatoire dans le domaine de la construction le recours aux architectes et aux ingénieurs-conseils (tout en alléguant cette obligation pour des constructions de moindre importance) vise à garantir une meilleure qualité technique et esthétique de la construction, en évitant toute élaboration de plans de construction par des personnes non-qualifiées et échappant à toute respon-



M. Chrécht Klein a été élu hier après-midi à la présidence de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils

sabilité professionnelle et déontologique.

Dans le domaine du logement social, pour atténuer les frais qu'entraîne le recours obligatoire aux architectes et ingénieurs-conseils, le gouvernement et l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils vont conclure une convention aux termes de laquelle l'Etat versera une subvention aux bénéficiaires au titre de logement social, tandis que l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils s'engage à faire établir par ses membres les plans sur base d'un taux d'honoraires réduit.



Les architectes et ingénieurs-conseils lors de l'assemblée constitutive des organes statutaires de l'Ordre

(Photo: Tassy Gombert)

1. Article du *Luxemburger Wort* le lendemain de la constitution de l'OAI.

comme par exemple: Guides Références OAI, Bauhàrepräis, Architectour.lu, laix.lu, festival des Cabanes, diverses grandes expositions (Home & Living, Bauzeichen...), sensibilisation auprès des lycéens, etc.

Les temps forts de l'OAI sont intégrés dans ses missions qui ont été développées au cours des trois dernières décennies. Une chronologie illustrée des 30 ans de l'OAI et le livre OAI+25 sont disponibles sur le site www.oai.lu (médiathèque).

La constitution en 1990 du CRTI-B (Centre de ressources des technologies et de l'innovation pour le bâtiment), plateforme neutre et ouverte pour tous les intervenants de l'acte de construire (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises), constitue une des co-initiatives clés de l'OAI.

En 1992, l'OAI a mis en place la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie (aujourd'hui LUCA) et a réactivé la Fédération des travailleurs intellectuels indépendants (FTI).

Citons également le programme de politique architecturale, préparé à l'initiative de l'OAI, qui a été approuvé par le Conseil de gouvernement le 11 juin 2004.

En 2014, le lancement par le ministère de la fonction publique et de la Réforme administrative en collaboration avec l'OAI du site www.guide-urbanisme.lu, guide interactif des démarches administratives en matière d'urbanisme et d'environnement, est une étape importante dans la simplification administrative.

La collaboration avec nos partenaires et alliés s'est intensifiée comme en témoignent les résolu-

tions signées en 1997 et en 2017 avec la Chambre des métiers, ou encore les initiatives communes avec la Chambre de commerce et la création du CNCD (Conseil national de la construction durable).

Les volets régional, européen et international sont soignés par la participation aux organismes tels que CAE, EFCA, EUROKA, UIA, FIDIC, ICOMOS...

L'initiative de l'OAI laix.lu - échange/export - contribuent largement au rayonnement de nos professions.

Actuellement, la Maîtrise d'œuvre OAI (moai.lu) offre un cadre de référence aux relations entre les maîtres d'ouvrage, les utilisateurs, les administrations, les maîtres d'œuvre et les entreprises.

Cette méthodologie holistique du construire ensemble est un outil indispensable pour assurer

à notre cadre de vie un caractère durable.

L'événement phare de la culture du bâti au Luxembourg, le Bauhäuspreis OAI (www.bhp.lu) dans sa 6^e édition a eu lieu en 2020. Ce prix est décerné tous les quatre ans pour distinguer la collaboration exemplaire du couple maître d'ouvrage / équipe de concepteurs et leur apport conjoint pour notre cadre de vie. C'est une formidable occasion de discuter de la façon dont nous construisons et vivons ensemble. Les prix spéciaux du BHP traitent des thèmes de notre actualité : patrimoine, écologie, habitat, accessibilité, encouragement des jeunes.

Un jury international a déterminé les lauréats et la cérémonie de remise des trophées s'est tenue le 21 septembre 2020 à la Philharmonie.

À la naissance de l'OAI, le Luxembourg comptait environ 384 000 habitants. Aujourd'hui, nous sommes 626 000 et comme la table ronde OAI-IDEA du 17 septembre 2019 sur la démographie et notre cadre de vie l'a montré, le million d'habitants n'est plus une question qui effraie.

En effet, l'OAI accompagne, dans le cadre de ses missions, les mutations de la société luxembourgeoise. Cela se mesure à travers le nombre de ses membres ou encore les tables rondes organisées régulièrement afin d'alimenter le débat sociétal, ainsi nos nombreuses collaborations fructueuses. Ces dernières se traduisent, entre autres, par l'organisation de la RICLUX (Recherche/ Innovation + Construction) qui permet de construire des ponts entre le monde académique, surtout l'Uni.lu,

et le secteur de la construction (Neobuild...).

Cette implication prend toute sa mesure avec la crise du coronavirus qui met en exergue nos vulnérabilités. C'est la raison pour laquelle l'OAI s'est engagé dans l'après-crise en mettant en place un Think-Tank OAI « Post Covid-19 », ouvert au public sur www.oai.lu, afin d'assurer une relance complète du secteur de la construction et de participer au débat sociétal pour tirer les bonnes conclusions de cette crise.

Ainsi, l'engagement de l'OAI se résume toujours au fil des ans en peu de mots : construire un cadre de vie résilient et de qualité, et développer la culture du bâti. C'est la manière de l'OAI d'apporter sa pierre à cet édifice que constitue, au Luxembourg, notre vivre-ensemble.





3

- 2. Table ronde OAI «Noutstand Wunnengsbau! Wat maachen» le 23 avril 2018.
- 3. 10 ans de l'OAI et 1^{re} édition du Bauhärepräis OAI.
- 4. Forum européen des Politiques architecturales au Luxembourg le 27 juin 2005.
- 5. Signature de la résolution commune Chambre des métiers/OAI le 13 décembre 2017.
- 6. Festival des Cabanes 2017 organisé par le Service national de la jeunesse et l'OAI.



4



5



6

Après 86 bulletins (avec encore un à paraître pour faire la jonction avec le présent magazine), l'OAI s'est donné le temps de préparer ce nouveau magazine en parallèle de son site www.oai.lu, de sa newsletter bien fournie, de ses séances d'information et de ses réseaux sociaux! Découvrez cet éventail au fil de la Vie de l'Ordre...

La Vie de l'Ordre

2
0
2
1

16.12.2021

Initiative

La culture, l'architecture et l'environnement bâti comme éléments clés du Nouveau Bauhaus Européen

En guise d'inspiration pour la nouvelle année, l'OAI a adressé le 16 décembre 2021 aux membres du Gouvernement, aux membres de la Chambre des députés, aux député(e)s luxembourgeois(es) au Parlement européen, aux Bourgmestres, aux décideurs des secteurs public et privé ainsi qu'aux membres de l'OAI ses réflexions et propositions au sujet des conclusions du Conseil des ministres de l'UE chargés de la culture sur « La culture, l'architecture de qualité et l'environnement bâti comme éléments clés du Nouveau Bauhaus Européen »; une lecture gratifiante pour les jours de fête...

PLUS D'INFORMATIONS

→ Ces réflexions peuvent être consultées dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

14.12.2021

Initiative

Prix OAI 2021 pour des étudiants méritants des masters en architecture et en ingénierie de l'Uni.lu

Lors de la cérémonie de remise des diplômes de la faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine de l'Uni.lu du 14 décembre 2021, Marc Feider a remis ce prix à Mike Paulus, diplômé du Master of Science in Civil Engineering – Megastructure Engineering with Sustainable Resources. Michelle Friederici a remis ce prix à Aisha Abdullah et à Eldin Babić, diplômés d'un master en architecture lors de la cérémonie de remise des diplômes de la faculté des Sciences humaines, des Sciences de l'éducation et des Sciences sociales de l'Uni.lu du 16 décembre 2021!

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les cérémonies peuvent être visionnées sur les pages Youtube des Facultés en question.

08.12.2021

Concertation

Journées européennes du patrimoine 2022

Une délégation du SSMN, composée du directeur Patrick Sanavia et de sa collaboratrice Catherine Medernach, a reçu Pierre Hurt le 8 décembre 2021. Beryl Bruck, conseillère au ministère de la Culture, a également participé à cette réunion qui avait pour objectif de préparer les Journées européennes du patrimoine placées sous le thème «sustainable heritage». Différentes manifestations sont actuellement à l'étude.

03.12.2021

Concertation

Performance énergétique des bâtiments et régime PRIME House

Les logiciels utilisés au Luxembourg pour le calcul et l'établissement des certificats de performance énergétique des bâtiments et la prolongation et la réorientation des aides financières PRIME House au-delà du 31 décembre 2021 ont été discutés lors d'une réunion de concertation le 3 décembre 2021 à laquelle ont participé Georges Gehl et Jil Schmitz pour le ministère de l'Environnement, Pascal Worre pour le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire, Annick Rock pour le ministère du Logement, Serge Faber pour la FCCE, et Gilles Christnach, Steve Weyland, Pierre Hurt et Yann Jegu pour l'OAI. Suite à cette réunion, des communications sur les thématiques ont été préparées par les instances publiques en charge et adressées aux membres de l'OAI avant les fêtes de fin d'année.



ILNAS

Une délégation de l'OAI, composée de Marc Feider, Gilles Christnach et Corinne Stephany, membres du Conseil de l'Ordre, Jos Dell et Pierre Hurt, a reçu le 29 novembre 2021 le directeur de l'ILNAS,

Jean-Marie Reiff, accompagné de ses collaborateurs Nicolas Domenjoud et Ruddy Enguehard.

La normalisation technique orientée construction, la simplification administrative et la proposition OAI d'établissement d'un véritable code de la construction, structurant et hiérarchisant tous les textes applicables en matière de construction, ont notamment été discutées lors de cette réunion au siège de l'OAI.



11.11.2021

Manifestation

Comment intégrer l'art au construit et à l'espace public

Dans le cadre de l'initiative Art in Situ OAI, l'OAI et l'Association des artistes plasticiens du Luxembourg (AAPL), en collaboration avec le Cercle artistique de Luxembourg (CAL) et avec le soutien de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, ont organisé le 11 novembre 2021 une table ronde sur cette thématique.

Après un mot de bienvenue de Michelle Friederici, et par le président de l'AAPL Gery Oth, Filip Markiewicz, lauréat du 1^{er} concours Art in Situ OAI a présenté son installation Klangkörper.

Après cinq exposés de « best practices », Pierre Hurt a discuté avec Sam Tanson, ministre de la Culture, Martine Schmitt, architecte de l'Administration des bâtiments publics, Michel Petit, architecte, Florence Hoffmann, artiste et membre du groupe de travail AAPL Art Public et Jeannot BEI, maître d'ouvrage privé avec l'objectif de motiver les maîtres d'ouvrage à mieux intégrer l'art dans leurs réalisations.

En conclusion de la manifestation, Marc Hostert, président du CAL, a résumé les principales propositions issues de ces discussions.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les documents présentés lors de la table ronde sont disponibles dans la rubrique « Conférences » de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- La table ronde peut être visionnée sur la chaîne Youtube et les réseaux sociaux de l'OAI.
- Un reportage photo est disponible à la rubrique « Galerie photos » dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



16.11.2021

Manifestation

Audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc

Son Altesse Royale le Grand-Duc a accueilli le 16 novembre 2021 les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI ainsi que les personnes débutant leur pratique professionnelle des exercices 2019–2020 et 2020–2021.

Il s'agit de: Al Hasan-Safa, Bieber Laura, Bellwald Yves, Bouchard Claire, Giacometti Lara, Graul David, Hasani Bujar, Lin Fulei, Matz Raphaël, Merten Maurizio, Muska Endri, Oliveira Rosa, Podrimcak Bind, Remli Abderrahmane, Sane Yancoba,

Santos Silva Martins Carmen Céline, Seligson Ben-David, Thiltges Scott, Wandivinit Magali.

L'audience, tenue à un rythme bisannuel, s'est déroulée au Palais grand-ducal en présence également de Michelle Friederici, Marc Feider et de Pierre Hurt. Le chef de l'État a félicité Michelle Friederici pour son nouveau mandat lors d'un entretien où il a été question notamment des priorités de l'Ordre. La délégation de l'OAI a profité de l'audience pour offrir à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière un sac et une cravate par couple. Il s'agit d'objets issus du Re-use des tissus de la Pop-up Expo Bauhährepräis OAI 2020. Suite à cette audience, un déjeuner avec les jeunes membres a été organisé par l'OAI au Forum da Vinci afin de prolonger cette manifestation de manière conviviale.



28.10.2021

Manifestation

Cinq nouveaux membres honoraires de l'OAI

Lors de l'assemblée générale OAI du 28 octobre 2021, Arlette Schneiders, Jean Goedert, Romain Hoffmann, Henri Offermann (†) et Robert Wilmes furent accueillis de manière unanime en tant que membres honoraires de l'OAI afin de les remercier pour leur engagement au service de la profession.

Après son diplôme d'architecte de l'ISA ST-LUC (B) en juillet 1979, l'architecte Arlette Schneiders a exercé sa profession en tant qu'indépendante jusqu'en 1998, puis de 2002 à 2008, en tant que gérante du bureau Art & Build –

Luxembourg de 1998 à 2002, puis en tant que gérante du bureau Arlette Schneiders Architectes de mai 2008 jusqu'en juillet 2021.

Les étapes majeures de ses mandats OAI depuis la création de l'Ordre sont :

- représentante de l'OAI dans la COSIMO de 2012 à 2016,
- représentante de l'OAI dans le groupe de travail « Patrimoine architectural » au ministère de la Culture pour le projet de loi relatif à la réforme du patrimoine culturel et de la COSIMO,
- représentante de l'OAI dans divers jurys de concours d'architectes.

Après son diplôme d'architecte de l'ETH Zurich (CH) en juin 1971, l'architecte Jean Goedert a exercé sa profession en tant que gérant du bureau Goedert & Schmitz jusqu'en 1984, puis de 1984 à 2011 comme architecte-directeur de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Son engagement au service de la profession s'est notamment traduit par :

- membre de nombreuses associations pour la promotion de l'architecture et de l'ingénierie : Fondation Bassin Minier, Centre national de la culture industrielle, initiative « Man and Biosphere » UNESCO, Esch2022, IBA Alzette Belval,
- dans le cadre du Syvicol, établissement du cadre contractuel pour le secteur communal.

Après son diplôme d'architecte de l'Université de Stuttgart (D) en avril 1976, l'architecte Romain Hoffmann a exercé sa profession en tant que gérant du bureau Hoffmann, Schemel, Wirtz jusqu'en 1993, puis comme indépendant jusqu'en 2001, puis comme gérant du bureau Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes jusqu'en février 2021. Il était également gérant du bureau CO3 de 2005 à 2010.

Depuis la création de l'Ordre, il a été notamment actif dans les dossiers suivants :

- membre fondateur de la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie (auj. LUCA),
- membre du GT OAI Architectour.lu,
- recherche et rédaction des articles « Espaces d'une vie » du bulletin OAI,
- participation à divers groupes de travail depuis la création de l'Ordre : voyages d'études...

Après son diplôme d'architecte de l'Académie des Beaux-Arts de Düsseldorf (D) en novembre 1962, l'architecte Henri Offermann a exercé sa profession en tant qu'indépendant jusqu'en 2007, puis comme gérant du bureau Atelier 70 Architecture et Urbanisme jusqu'à son décès le 13 juillet 2021. Il a notamment participé aux activités suivantes de l'OAI :

- réviseur des caisses de l'OAI de 1990 jusqu'en 2009,
- divers groupes de travail depuis la création de l'Ordre : responsabilités, cadastre vertical, représentant OAI au GT CRTI-B cahier des charges standardisé, commission « Indice des prix de la construction »...

Après son diplôme d'ingénieur de l'Université de Liège (B) en juillet 1980, l'ingénieur Robert Wilmes a exercé sa profession en tant que gérant du bureau SGI, Ingénierie jusqu'en 1993, puis comme gérant du bureau Énergie et Environnement jusqu'en février 2016.

Les étapes majeures de ses mandats OAI depuis la création de l'Ordre sont :

- membre du comité des Ingénieurs-Conseils jusqu'en 2017,
- membre de la commission OAI Déontologie de 2006 à 2019,
- membre de nombreux groupes de travail : CPE/EnDu, Carnet de l'habitat, LUNAZ, contrats-types, section AUE, promotion des professions OAI auprès des jeunes...

L'architecte Michelle Friederici élue présidente de l'OAI

Lors de l'assemblée générale de l'OAI du 28 octobre 2021 à la Chambre de commerce, qui a pu se dérouler à nouveau en présentiel avec la participation de plus d'une centaine de personnes, Pierre Hurt a présenté, entre autres, les nombreuses activités de l'exercice écoulé (la participation intensive au processus législatif, la révision de la loi OAI, le monitoring du cadre contractuel, la 14^e édition du Guide OAI, les nombreuses tables rondes et séances d'information, le 1^{er} Art in Situ OAI...) qui se sont traduites par une forte présence de l'OAI dans la presse et les médias.

Michelle Friederici, architecte diplômée de l'Uni Kaiserslautern exerçant sa profession en tant qu'associée-gérante du bureau FG Architectes à Dudelange, a été élue nouvelle présidente de l'OAI. Membre du Comité des architectes pendant plusieurs années et depuis 2019 membre du Conseil de l'Ordre, elle est très active dans les dossiers de la formation continue OAI, du cadre contractuel avec les communes et de la construction durable. Après quatre mandats de deux ans consécutifs en tant que président de l'OAI, l'architecte Jos Dell, associé-gérant du bureau M3 Architectes à Luxembourg, estima qu'il était opportun de ne plus présenter sa candidature.

Dans son introduction, Jos Dell a dressé le bilan de ses huit ans de présidence de l'OAI dans un environ-

nement changeant. Il est notamment revenu sur les thèmes qui ont été traités : l'indépendance de la profession, les concertations avec les membres du Gouvernement et les administrations, l'attribution des missions de membres OAI, l'accès à la profession, la simplification administrative, la mise en place de méthodes et d'outils de travail au bénéfice de tous les membres (moai.lu, etc.), la problématique du logement, et plus largement du cadre de vie, l'engagement pour un meilleur vivre-ensemble et la sensibilisation à la culture du bâti.

Les membres du conseil ont ensuite détaillé le rapport d'activités 2019 – 2020 autour de sept thèmes principaux dont le but est d'améliorer le cadre d'exercice des professions OAI et la culture du bâti. Pierre Hurt a ainsi fait le point sur

les interventions de l'OAI sur le cadre légal à travers notamment ses actions sur le projet de loi n° 7478 relative à un contrôle de proportionnalité des réglementations professionnelles, des concertations au sujet de la réforme de la loi OAI, ou encore de la législation sur les marchés publics, dont les documents de synthèse proposés par l'OAI sont en train d'être avisés par les ministères en charge de ce dossier.

Marc Feider est revenu sur le monitoring des contrats-types État/ABP et a fait le point sur les négociations en cours avec différents organismes (Fonds Belval, Fonds du logement, SNHBM) en ce qui concerne la mise en place d'un cadre contractuel adéquat pour les prestations des membres OAI.

La secrétaire Sala Makumbundu, architecte associée-gérante du bureau CBA Architectes à Luxembourg, a rapporté qu'une documentation sur les procédures d'attribution des missions des membres OAI sera publiée en 2022 sur www.oai.lu. En outre, elle a fait le point sur les dossiers de concours/consultations rémunérées traités lors de l'exercice écoulé.

Sala Makumbundu, membre du Conseil de l'Ordre depuis 2009 et secrétaire depuis 2013, n'a plus présenté sa candidature. Avec sa clairvoyance, son aisance dans la communication, sa diplomatie, mais également sa forte détermination, elle a su mener ses nombreuses tâches dans les GT « attribution missions membres OAI » et « cadre contractuel ».

Gilles Christnach a fait le point sur l'étude OAI pour le compte du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire concernant la mise en place d'un cadre d'implémentation de la construction durable au Luxembourg. Il a également informé l'assemblée des travaux d'un groupe de travail composé de représentants du ministère de la Santé, de l'Inspection du travail

et des mines (ITM), du Service national de la sécurité dans la fonction publique (SNSFP), de l'Administration des bâtiments publics (ABP), de la Chambre des métiers et de l'OAI, sous la gestion de l'OAI, avec l'objectif de publier des mesures pour limiter la propagation de maladies à transmission aérienne via les installations techniques des bâtiments.

Le membre du Conseil de l'Ordre Steve Weyland a souligné que l'OAI a été entendu notamment en ce qui concerne la durée de la phase transitoire dans le cadre du nouveau règlement grand-ducal du 09 juin 2021 sur la performance énergétique des bâtiments.

Michelle Friederici a dressé le bilan intermédiaire du cycle 2021 des formations continues de l'OAI. Elle a également présenté le renforcement de la collaboration avec l'énergie agence et une meilleure identification des modules développés avec le comité scientifique des formations continues OAI en collaboration avec la House of Training de la Chambre de commerce.

Patrick Nosbusch a fait le point sur les activités de l'OAI en matière de sensibilisation des jeunes aux professions OAI : préparation de films de présentation des professions OAI pour les lycées, diverses collaborations avec Da Vinci, Aneil (en préparation Science Center), coordination de la présentation des professions dans les lycées (matinées d'orientation...), participation à la foire de l'Étudiant...

Pierre Hurt a fait le point sur le suivi apporté par l'OAI à la crise sanitaire Covid-19. Vingt-huit Infos Covid ont été adressées aux membres OAI, afin de les informer sur la situation et le maintien de l'activité (déblocage des autorisations de construire, prestations autorisées pendant le confinement...). L'impact de la crise sur les activités et les finances des membres OAI a été suivi via la mise en place d'une jauge régulière et d'enquêtes sur les aides.

Afin d'assurer notre responsabilité sociétale en préparant dès à présent l'après-Covid, un Think Tank OAI a été mis en place pour faire des suggestions procédurales, opérationnelles, juridiques et financières. Les premiers résultats ont été adressés au Gouvernement.

Jos Dell et Sala Makumbundu ont été chaleureusement remerciés pour leur engagement bénévole au service des professions OAI. On reviendra dans le prochain magazine sur leur engagement. Jos Dell a été nommé président honoraire de l'OAI.

Les architectes Corinne Stephany, associée-gérante du bureau Jonas Architectes Associés à Ettelbruck, et Jean-Claude Welter,

associé-gérant du Bureau d'architecture web à Grevenmacher, ont été élus nouveaux membres du Conseil de l'Ordre.

L'ingénieur-conseil Marc Feider, associé-gérant du bureau Schroeder & Associés à Kockelscheuer, a été réélu président de la Section des ingénieurs-conseils et vice-président de l'OAI. L'architecte Steve Weyland, associé-gérant du bureau TEAM31 à Luxembourg, et les ingénieurs-conseils Gilles Christnach, associé-gérant du bureau Betic Ingénieurs-Conseils à Dippach, et Patrick Nosbusch, associé du bureau INCA, ingénieurs Conseils Associés à Niederanven, ont été réélus membres du Conseil de l'Ordre.





15.10.2021

Manifestation

Home Expo/ Semaine nationale du logement 2021

LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier
et la Grande-Duchesse héritière

ont été accueillis le 15 octobre 2021 par la membre du Conseil de l'Ordre Michelle Friederici sur le stand OAI au salon Home Expo/Semaine nationale du logement qui s'est tenu du 9 au 17 octobre 2021 à LUXEXPO The BOX à Luxembourg-Kirchberg.

Le stand OAI dans la verrière de LUXEXPO THE BOX était axé sur la 14^e édition du Guide OAI

Références 2022. Il proposait notamment l'exposition OAI « Mir maache Lëtzebuerg », 30 photos d'un mètre carré sélectionnées parmi les réalisations du Guide.

Les expositions OAI « Bauhäre maache Lëtzebuerg – BHP OAI 2020 » et « Architectour.lu » ont également été présentées dans les halls d'exposition.

15.10.2021

Initiative

Remise de prix OAI à des étudiants BTS méritants

Lors de la remise des diplômes BTS le 15 octobre 2021, Pedro Da Silva, diplômé du BTS Bâtiments et Infrastructures du lycée Josy Barthel de Mamer, et Dennis Douw, diplômé du BTS Génie technique, ont été félicités pour leur travail par Antoine Pesch, ingénieur-conseil et membre du groupe curriculaire du BTS Bâtiments et Infrastructures, qui leur a remis au nom de l'OAI un cadeau. L'OAI est représenté au sein des groupes curriculaire de ces formations.



14.11.2021

Concertation

Administration des bâtiments publics

Lors de cette première prise de contact officielle le 14 octobre 2021 avec le nouveau directeur de l'ABP Luc Dhamen, à laquelle ont participé Louis Reuter, Anne Negretti, Anne Kons pour l'ABP, et Jos Dell, Marc Feider, Gilles Christnach et Pierre Hurt pour l'OAI, les échanges ont porté sur la construction durable, le monitoring des contrats-typés État/ABP, l'attribution des missions aux membres OAI et la maîtrise d'œuvre OAI.



06.10.2021

Initiative

Nouvelle édition du Guide OAI Références 2022

Le nouveau Guide OAI Références 2022 a été présenté lors d'une conférence de presse en présence de Lex Delles, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Marc Feider et Pierre Hurt, le 6 octobre 2021 au siège OAI.

«Il nous faut une renaissance du programme de politique architecturale!»

Le 14^e Guide OAI Références ne déroge pas aux règles imposées par le succès de ses prédécesseurs : en 472 pages rassemblant 761 réalisations de 208 membres de l'OAI, il offre au grand public un panorama complet de notre environnement bâti et de l'évolution de notre cadre de vie.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de concepteurs indépendants qui, en leur âme et conscience, gardent la vue d'ensemble pour nous tous. Des femmes et des hommes de l'art, fédérateurs, intégrateurs, à l'écoute des attentes des maîtres d'ouvrage et à la hauteur de leurs ambitions qui les aident à matérialiser leurs projets.

La complexité fortement croissante de la construction et l'augmentation du nombre d'acteurs et d'utilisateurs constituent des défis, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les professions OAI, qui sont confrontés aux constantes mutations des cadres légal, réglementaire, technique et aux nouvelles exigences de nous tous.

Le présent ouvrage documente bien les efforts entrepris par les architectes, ingénieurs-conseils, architectes d'intérieur, urbanistes-aménageurs et architectes/ingénieurs-paysagistes pour répondre aux besoins et attentes accrues des maîtres d'ouvrage en matière

de programmation, de durabilité, de respect du budget et du délai ainsi que de gestion efficace du projet.

Le Guide OAI Références 2022 est l'outil indispensable pour accompagner le choix de votre concepteur de confiance et pour vous donner des idées concernant tous vos futurs projets de construction.

L'OAI a reçu de nombreux retours très positifs suite à l'envoi le 24 novembre 2021 de 1350 exemplaires du Guide. Il a été adressé aux :

- députés luxembourgeois,
- députés européens,
- ministres luxembourgeois,
- ambassades luxembourgeoises à l'étranger,
- ambassades étrangères au Luxembourg,
- bourgmestres et services techniques des administrations communales,
- administrations et instances publiques luxembourgeoises,
- organismes culturels luxembourgeois,
- divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités au Luxembourg et à l'étranger...

PLUS D'INFORMATIONS

→ sur www.guideoai.lu.

→ Comment se procurer le Guide :

La 14^e édition du Guide OAI Références 2022 est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 € TTC (6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg / e-mail : oai@oai.lu / Web : www.oai.lu), et dans de nombreuses librairies. Il est également possible d'effectuer un virement/versement de 25 € + frais d'envoi (pour le Luxembourg : 10 € ; pour les autres pays : tarif POST pour un colis de plus de 2 kg en vigueur sur www.post.lu) sur le compte bancaire de l'OAI (IBAN LU52 0019 1000 4602 3000, BIC BCEELULL) avec la mention « Guide 2022 » et votre adresse complète. Tarif préférentiel pour les membres OAI : 20 € / livre à partir de 5 exemplaires.



04.10.2021

Manifestation

Wise re-use: profanéiert Kierchen ëmgestalten an nei notzen

L'ErwuesseBildung asbl et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), en collaboration avec le Service des sites et monuments nationaux (SSMN) et le Syvicol, ont organisé la table ronde «Wise re-use: profanéiert Kierchen ëmgestalten an nei notzen» qui a eu lieu le 4 octobre 2021 au Forum da Vinci.

Cette séance a eu pour objectif de promouvoir dans la société le dialogue concernant la réutilisation des églises. En outre, le but était de réunir tous les acteurs clés dans ce domaine, notamment l'Évêché, le Service des sites et monuments nationaux, ainsi que le Syvicol et les Membres OAI, et de lancer un débat commun sur ce sujet. Patrick Sanavia, directeur du Service des sites et monuments nationaux (SSMN), Laure Simon de l'Erwuessebildung, Gérard Kieffer de

l'Archevêché, Sala Makumbundu, tout comme Louis Oberhag, vice-président du Syvicol, étaient les invités de la conférence modérée par Pierre Hurt. Les représentants des différents secteurs ont convenu qu'il était urgent d'agir sur ce sujet, compte tenu des 150 églises qui seront désacralisées au cours des dix années à venir, un chiffre avancé lors de l'introduction.

Tous les intervenants étaient unanimes à dire qu'il est important que l'affectation envisagée des églises soit toujours en respect et dans l'esprit de son ancienne utilisation. « Nous devons gérer ensemble l'utilisation des églises de manière durable. Elles ont beaucoup de potentiel qui doit être utilisé de manière ciblée », a dit Sam Tanson, la ministre de la Culture, qui a clôturé la table ronde.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les documents présentés lors de la table ronde sont disponibles dans la rubrique « Conférences » de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- La table ronde peut être visionnée sur la chaîne Youtube et les réseaux sociaux de l'OAI.
- Un reportage photo est disponible à la rubrique « Galerie photos » dans la Médiathèque du site www.oai.lu

01.10.2021

Concertation

Réforme de la loi régissant l'OAI

Une délégation de l'OAI, composée de Jos Dell, Marc Feider, Pierre Hurt et Dominique Bornert, a été reçue le 1^{er} octobre 2021 par le ministre des Classes moyennes Lex Delles, accompagné de ses collaborateurs Gilles Scholtus, Martine Schmitt, et David Heinen.

La réforme de la loi régissant l'OAI a été discutée lors de cette entrevue, qui fait suite à un important travail d'analyse de l'OAI ainsi qu'à de nombreuses réunions de travail entre l'OAI et les services du ministère.

La délégation OAI a présenté ses arguments quant aux points essentiels en ce qui concerne l'indépendance professionnelle et le recours aux professions OAI. Le ministère évaluera les propositions de l'OAI afin de finaliser l'avant-projet de loi.

L'OAI a adressé à la Direction générale des Classes moyennes le 24 novembre 2021 ses dernières propositions pour l'avant-projet de loi réformant l'OAI, ainsi que pour le contrôle de proportionnalité à effectuer quant à l'intégration formelle à l'OAI des professions d'urbaniste-aménageur, d'architecte d'intérieur, d'architecte-paysagiste, d'ingénieur-paysagiste et de géomètre.

Le projet de loi n°7932 réformant l'OAI a été déposé le 17 décembre 2021 à la Chambre des députés et la procédure parlementaire a été lancée.

Le premier avis de l'OAI a été publié rapidement et de nombreuses réunions sont organisées afin de le présenter à la Commission parlementaire en charge de ce dossier ainsi qu'à d'autres acteurs en la matière.

Qualifications professionnelles

Une visioconférence, à laquelle ont participé Christiane Huberty et Pierre Misteri du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Martine Schmitt, David Mathey, Laurent Solazzi du ministère des Classes moyennes, et Pierre Hurt, Yann Jegu, Thomas Goblet-Ferreira et Dominique Bornert de l'OAI, a eu lieu le 30 septembre 2021. Cette réunion a porté sur les possibilités de faciliter la prise de décision du ministère des Classes moyennes quant aux autorisations d'établissement sur base des qualifications des demandeurs, notamment dans le domaine de l'ingénierie.

Les moyens d'améliorer la communication des données en la matière entre l'OAI et les deux ministères ont également été abordés.

29.09.2021

Concertation

Législation sur les marchés publics

Une réunion à laquelle ont participé Mireille Cruchten, Marny Schmitz et Carine Keiser-Kuth du ministère de l'Intérieur, Claude Pauly du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, et Pierre Hurt et Dominique Bornert de l'OAI a eu lieu le 29 septembre 2021. La fiche de synthèse « Législation sur les marchés publics » et la circulaire n°34 aux membres OAI sur l'attribution de missions aux membres OAI dans le cadre des marchés publics ont été discutées. Une mise à jour de ces documents sera préparée suite à cette réunion.

photo © OAI / Christof Weber



27.09.2021

Manifestation

« Loger et travailler dans le patrimoine bâti : chances et défis »

Dans le cadre des Journées du patrimoine, le ministère de la culture, le Service des sites et monuments nationaux (SSMN) et l'OAI, avec le soutien du LUCA, ont organisé le 27 septembre 2021 la séance d'information « Loger et travailler dans le patrimoine bâti : chances et défis » au siège de l'OAI.

Cette séance avait pour objectif d'élucider comment le patrimoine bâti, surtout rural et urbain, peut toujours servir la vocation pour laquelle il a été construit, voire trouver de nouvelles fonctions qui ont besoin de lieux et d'espaces. Le programme des aides du SSMN a été présenté, ainsi que des projets concrets de restauration et de réaménagement d'immeubles appartenant au patrimoine architectural de notre pays.

Après une introduction de Sala Makumbundu, ainsi qu'une allocution de Patrick Sanavia,

directeur du SSMN, portant sur l'accompagnement par le SSMN, quatre projets exemplaires ont été présentés par l'architecte du projet et l'architecte du SSMN ayant suivi le projet :

- Hôtel St-Maximin à Luxembourg-Ville,
- Muerbelsmillen ou ancienne Moutarderie à Luxembourg-Ville,
- Ancienne école à Beyren,
- Ancienne ferme à Hellange.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les documents présentés lors de la table ronde sont disponibles dans la rubrique « Conférences » de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- La table ronde peut être visionnée sur la chaîne Youtube et les réseaux sociaux de l'OAI.
- Un reportage photo est disponible à la rubrique « Galerie photos » dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



20.09.2021

Manifestation

« La vie urbaine Post-Covid »

Le département de l'Aménagement du territoire du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (DATer, MEA) et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), en coopération avec la Cellule nationale d'information pour la politique urbaine (CIPU), ont organisé le 20 septembre 2021 la conférence sur le thème « La vie urbaine post-Covid ».

Suite à la 1^{re} conférence au sujet des impacts territoriaux de la Covid-19, le MEA, la CIPU et l'OAI ont invité le public à se pencher sur la thématique de l'animation et du vivre-ensemble dans les quartiers et l'espace public lors de cette conférence. Des bonnes pratiques de projets culturels, installations temporaires et de nouvelles approches en matière de revitalisation de centres urbains ont été reflétées dans une table ronde avec des acteurs du terrain.

L'introduction a été assurée par Claude Turmes, ministre de

l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, et Jos Dell. Ensuite, trois présentations thématiques d'exemples nationaux et internationaux sur des bonnes pratiques en matière de vivre-ensemble et d'animation de quartiers / centres-villes ont eu lieu. À la table ronde participaient Laurent Schwaller (Service Espace public, fêtes et marchés de la Ville de Luxembourg), Yves Biver (directeur administratif d'Agora, société responsable du développement du quartier Belval et de la conversion de la friche Esch / Schifflange), Sebastiaan Van Der Weerden (entrepreneur en gastronomie / hospitalité) et Dan Gantrel (commerçant).

En conclusion, Pierre Hurt a proposé un résumé des débats.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les documents présentés lors de la table ronde sont disponibles dans la rubrique « Conférences » de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- La table ronde peut être visionnée sur la chaîne Youtube et les réseaux sociaux de l'OAI.
- Un reportage photo est disponible à la rubrique « Galerie photos » dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



15.09.2021

Concertation

Groupe parlementaire DP

Le groupe parlementaire DP, représenté par le député Max Hahn et les attachés parlementaires Yan Sales et Eric Thill, a invité le 15 septembre 2021 une délégation de l'OAI, composée de Sala Makumbundu et de Pierre Hurt pour un échange de vues sur le logement. Les propositions OAI en la matière ont été présentées.

13.09.2021

Concertation

Conseil échevinal de la commune de Niederanven

Une délégation OAI, composée de Sala Makumbundu, des membres du Conseil de l'Ordre Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt, a présenté le 13 septembre 2021 au conseil échevinal de la commune de Niederanven, emmené par le bourgmestre Raymond Weydert, les procédures d'attribution de missions aux membres OAI dans le cadre des marchés publics sur base de la circulaire n°34 aux membres OAI à ce sujet.

PLUS D'INFORMATIONS

- La circulaire OAI n°34 aux membres OAI concernant l'attribution des missions aux membres OAI dans le cadre des marchés publics peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « Pour maître d'ouvrage », « Procédure d'attribution ».



09.07.2021

Manifestation

Journée des présidents OAI à Wormeldange

Cette traditionnelle journée annuelle des présidents et membres fondateurs de l'OAI a eu lieu le 9 juillet 2021 à Wormeldange.

Le bourgmestre Mathis Ast et le technicien de la commune

Carlos Canas ont accueilli la délégation de l'OAI par un mot de bienvenue.

Au programme de la réunion de concertation interne: une rétrospective sur les 31 ans de l'OAI et les leçons à en tirer pour l'avenir, le projet de loi n° 7478 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions, l'amendement de la loi OAI et l'étude OAI pour le compte du ministère

de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire sur le cadre d'implémentation de la construction durable au Luxembourg.

Après le déjeuner, un tour des réalisations récentes de Wormeldange, une visite guidée historique de la localité d'Ehnen par Marc Kuhn, contrôleur des vins honoraire, et une visite viticole avec dégustation ont été organisés.

La journée s'est terminée par un dîner en commun.

07.07.2021

Concertation

Université du Luxembourg

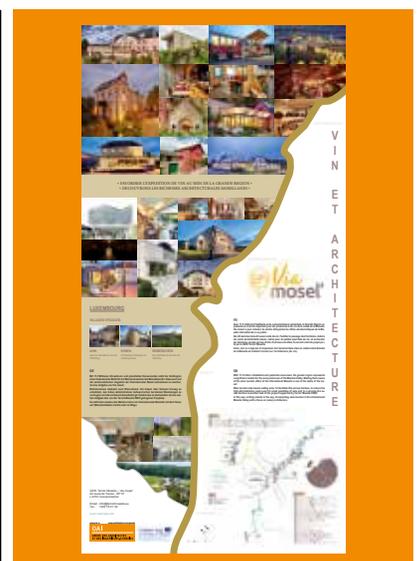
Une réunion de concertation entre une délégation de l'Uni.lu composée de Danièle Waldmann, professeure en ingénierie, et Florian Hertweck, responsable du master en architecture, a rencontré Pierre Hurt le 7 juillet 2021 en présence de Philippe Schmit, chargé de cours. Cette réunion faisait suite à la visioconférence à laquelle avait participé le doyen de la faculté

des Sciences, des technologie et de Médecine Jean-Marc Schlenker et le doyen de la faculté des Sciences humaines, des Sciences de l'éducation et des Sciences sociales Georg Mein. La bonne collaboration entre l'Uni.lu et OAI a été renforcée par une convention Uni.lu/OAI, signée en novembre 2019.

Vu la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser des manifestations publiques communes (conférences...).

À VENIR

→ L'Uni.lu mettra en place un cours commun aux étudiants architectes et ingénieurs sur la méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu.



www.architectour.lu/viamosel



07.07.2021

Concertation

SNHBM

L'OAI, représenté par Jos Dell, Gilles Christnach et Pierre Hurt, a reçu le 7 juillet 2021 une délégation de la SNHBM composée de son directeur Guy Entringer, de l'architecte Miguel Raimundo et de l'ingénieur Philipp Waldmann.

Les contrats-types SNHBM ont été présentés. Ils fixent les prestations qui sont attendues par la SNHBM afin de tenir compte de l'aspect standardisé et répétitif de ses projets, et permettront de travailler ainsi en connaissance de ce qu'elle attend en termes de logement abordable (budget), tout en assurant son standard de qualité. Il met également l'accent sur l'importance de travailler selon la méthodologie de collaboration Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu développée par l'OAI. Un monitoring régulier de ce contrat-type sera effectué avec l'objectif de proposer des mises à jour tous les deux ans.

Les procédures d'attribution des missions aux membres OAI ont également été discutées.



28.06.2021

Manifestation

« Luxembourg in Transition »

Le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Claude Turmes a présenté le 28 juin 2021 au siège OAI les quatre équipes internationales pluridisciplinaires retenues pour la troisième et dernière étape de cette consultation internationale qui vise à imaginer notre territoire zéro carbone en 2050, ainsi que la suite de la procédure.

À cette occasion, Pierre Hurt, membre du comité consultatif « Luxembourg in Transition » a rappelé les points essentiels pour l'OAI en la matière.

Liste par ordre alphabétique :

- Tracer la voie d'un futur décarboné, résilient et désirable pour le Luxembourg.
AREP Ville SAS France / Sorbonne Université France / TAKTYK SARL France / Mobil'homme SARL Suisse / QUATTROLIBRI EURL France
- The Luxembourg region as the most liveable, responsible and sustainable in Europe
MVRDV B.V. Pays-Bas / Goudappel Coffeng Pays-

Bas/Transsolar Inc.

États-Unis / H+N+S B.V.

Pays-Bas / Deltare Pays-Bas/

Bas / DRIFT B.V. Pays-Bas /

University of Twente, ITC

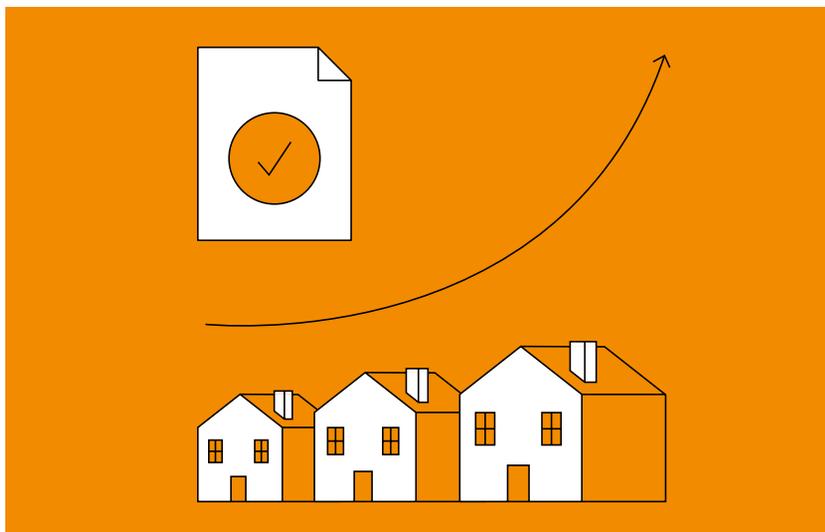
Faculty Pays-Bas

- Luxembourg 2050 – Prospects for a Regenerative City-Landscape / Université du Luxembourg Luxembourg / LIST, Luxembourg Institute of Science and Technology Luxembourg / CELL, Centre for Ecological Learning Luxembourg Luxembourg / IBLA, Institut fir Biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur ASBL Luxembourg / OLM, Office for Landscape Morphology Co. Ltd. France

- Caring for soil: Reimagining a territory while empowering the collective / 2001 SARL Luxembourg / 51N4E bvba Belgique / LOLA Pays-Bas; Systematica Italie / Transsolar SAS France / Endeavour Belgique / ETH Zürich Suisse / TU Kaiserslautern Allemagne / Yellow Ball Luxembourg / Waltersdorfer Gregor Luxembourg / Maxime Delvaux Belgique / Office for Cities France

PLUS D'INFORMATION

→ Les présentations de Claude Turmes et de Pierre Hurt peuvent être consultées dans la Médiathèque à la rubrique « Revue de presse ».



28.06.2021

Avis

Performance énergétique des bâtiments

Le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA) et l'OAI collaborent étroitement afin que la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments réponde aux objectifs du Gouvernement, tout en étant applicable sur le terrain. De nombreuses propositions de l'OAI ont ainsi été reprises dans le règlement grand-ducal du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments.

La demande de longue date de l'OAI de disposer d'une période transitoire adéquate, vu la durée de la phase de conception d'un nouveau projet, a notamment été prise en compte.

Une convention entre l'OAI et le MEA a été signée pour la mise en place d'une Taskforce OAI, à laquelle participe également la FCCE, visant à tester et améliorer le nouveau logiciel pour le calcul de la performance énergétique des bâtiments fonctionnels.

Une séance d'information pour les membres OAI a été proposée le 28 juin 2021 au siège OAI et en visioconférence.

Elle a connu un beau succès avec la participation de 20 personnes sur place et de 120 personnes par visioconférence.

Après le mot de bienvenue de Pierre Hurt et l'introduction par le ministre Claude Turmes, Pascal Worre, de la Direction de l'efficacité énergétique, et Elise Rein, membre du groupe de travail OAI « Énergie et Durabilité », ont présenté le règlement grand-ducal du 9 juin 2021, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, ses aspects réglementaires et les incidences pratiques.

Cette séance a été préparée lors d'une concertation par visioconférence le 31 mai 2021 entre Pascal Worre et ses collaborateurs Colette Boever et Tom Winandy, et une délégation de l'OAI composée de Pierre Hurt et Yann Jegu.

À VENIR

→ La Taskforce OAI nourrira la FAQ qui sera mise en place par le MEA par les retours d'expérience sur le terrain.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les avis OAI du 28 avril 2020, du 6 octobre 2020 et du 30 novembre 2020 peuvent être téléchargés dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

→ Les présentations et le film de la séance du 28 juin 2021 peuvent être téléchargés dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Séances d'information OAI ».

26.06.2021

Revue de presse

Logement abordable : Soignons enfin le « mal de terres »!

Faisant suite à la table ronde OAI du 21 avril 2021, la prise de position de Pierre Hurt à ce sujet a été publiée dans la rubrique « Analyse & Meinung » du Luxemburger Wort du 26 juin 2021.

Il y souligne que nous avons rapidement besoin d'un instrument qui amène un changement fondamental : une grande partie des terrains à bâtir doit être mobilisée dans l'intérêt général, puisque seuls 11% sont entre les mains de l'État.

Des solutions politiques existent et tout doit être mis en œuvre pour que le Luxembourg préserve le « Triple A du vivre-ensemble », incluant la qualité architecturale, un développement harmonieux et résilient ainsi que la mixité sociale.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cet article peut être téléchargé dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu.



25.06.2021

Manifestation

Schengen Meets Bauhärepräis OAI

Le vernissage de cette exposition-promenade en plein air présentant les 36 réalisations des maîtres d'ouvrage primés lors du Bauhärepräis

OAI 2020 a eu lieu le 25 juin 2021 en présence du ministre des Classes moyennes et du Tourisme Lex Delles, de Semiray Ahmedova, députée et présidente du jury Bauhärepräis OAI 2020, et de Michel Gloden, bourgmestre de la commune de Schengen.

Proposée par l'OAI en collaboration avec la commune de Schengen, la Fondation Valentiny, le Biodiversum et l'asbl Erieliefs

Baggerweieren, elle était accessible sur les quatre sites phares de la commune de Schengen :

- Administration Communale Schengen,
- Fondation Valentiny,
- Biodiversum,
- Baggerweieren.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Un reportage photo est disponible à la rubrique « Galerie photos » dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

18.06.2021

Concertation

Service de l'Architecte de la Ville de Luxembourg

Le 18 juin 2021, une délégation de la Ville de Luxembourg, composée de Sonja Gengler, architecte directeur, Laurent Langer, architecte directeur adjoint, Aloyse Achten, architecte directeur adjoint, Luc Ramponi, chef du service Bâtiments, et Shaaf Milani-Nia, Service de l'Urbanisme,

a reçu l'OAI représenté par Jos Dell, Michelle Friederici, Patrick Nosbusch ainsi que Pierre Hurt.

La réactivation des réunions régulières entre le service de l'Urbanisme VDL et le groupe de travail OAI « Amendement des règlements VDL », expérience très positive et bénéfique, a été évoquée.

La VDL et l'OAI ont convenu d'organiser une réunion à part afin de préparer les travaux en vue de la mise à jour des contrats-types du secteur communal qui sera lancée par le Syvicol. La circulaire OAI n°34 aux membres OAI concernant l'attribution des missions aux membres OAI dans le cadre

des marchés publics a été présentée. Il est rappelé dans ce cadre que la pondération du critère honoraire peut tout à fait être 0, c'est-à-dire que la sélection peut se faire à 100% sur des critères qualitatifs.

Le suivi des dossiers de demande d'autorisation de construire et la coordination des avis des différents services de la VDL ont été également abordés.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La circulaire OAI n°34 aux membres OAI concernant l'attribution des missions aux membres OAI dans le cadre des marchés publics peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « Pour maître d'ouvrage » / « Procédure d'attribution ».



18.06.2021

Manifestation

Remise des distinctions honorifiques aux membres OAI

Le ministre des Classes moyennes Lex Delles a remis le 18 juin 2021, en présence de Pierre Hurt, les distinctions honorifiques décernées aux membres OAI. Les architectes suivants ont été nommés chevaliers de l'Ordre de la Couronne de chêne: Massimo Del Medico, Tatiana Fabeck, Joanna Koscielna, Thomas Weckerle.

11.06.2021

Concertation

Direction générale du Tourisme

La direction générale du Tourisme, représentée par le ministre des Classes moyennes et du Tourisme Lex Delles, accompagné de ses collaborateurs Ricky Wohl, Martine Schmitt et Georges Gengler, a reçu Pierre Hurt le 11 juin 2021.

Le Projet Letzkabinn – Glamping Cabins, présenté par le ministre, est accueilli très favorablement par l'OAI. Après consultation de tous les acteurs du secteur, la direction générale du Tourisme reviendra vers l'OAI pour participer aux suites qui y seront apportées.

L'initiative de l'OAI Architectour.lu s'intégrant tout à fait dans les efforts de Nation Branding,

Lex Delles propose à l'OAI de lui adresser une demande de mise de place d'une convention à ce sujet.

Elle sera discutée avec le ministère d'État et au ministère des Affaires étrangères.

Les activités récentes et à venir de l'OAI ont également été présentées: exposition «Schengen Meets Bauhàrepräis OAI», Art in Situ OAI, exposition «Vin et architecture», Esch2022 – Gîtes Minett Trail, LUGA...



10.06.2021

Avis

Baulandverträge

L'OAI approuve les deux principaux apports du projet de loi n°7139, à savoir:

- l'introduction d'une procédure simplifiée pour la modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG),

— relativement aux «contrats d'aménagement», l'instauration de servitudes déterminant des créneaux temporaires de viabilisation / de construction de logements.

De nombreuses interrogations demeurent néanmoins sur la philosophie et le fonctionnement concret de ces servitudes. L'OAI considère que le mécanisme devrait consister en un reclassement provisoire favorable

dans une zone constructible, conférant au propriétaire un droit à durée limitée pour valoriser son terrain. En cas de non-usage, et ainsi de déchéance de ce droit, le terrain devrait retrouver son état initial, non constructible.

Par ailleurs, l'OAI considère que, quels que soient les nouveaux instruments juridiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la première urgence est celle de la simplification administrative. Les délais séparant la conception d'un projet d'habitation à son exécution sont beaucoup trop longs et l'inflation des autorisations et réglementations exigibles, ainsi que des multiples risques de recours de tiers à plusieurs étapes du processus, ne vont pas dans le bon sens.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 10 juin 2021 sur le projet de loi n°7139 peut être téléchargé dans la rubrique «Avis OAI» de la Médiathèque du site www.oai.lu.

Fonds Kirchberg (FUAK)

Une visioconférence entre une délégation FUAK composée de Marc Widong, directeur, Lucinda Marques, architecte, Monika Malikova, architecte-paysagiste, et Charles Paquay, juriste, et une délégation de l'OAI composée de Sala Makumbundu, Pierre Hurt et Dominique Bornert, conseiller juridique, a eu lieu le 9 juin 2021.

La bonne collaboration FUAK/OAI sera encore mieux structurée afin de proposer des procédures d'attribution qui garantissent au commettant comme aux concurrents une réponse équitable à l'investissement qu'ils auront engagé.

L'OAI organisera une présentation de la méthodologie de collaboration Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu pour le personnel du Fonds Kirchberg.

D'éventuels projets communs futurs, par exemple dans le cadre de la LUGA, ont été abordés.

08.06.2021

Avis

Pacte logement 2.0

L'OAI accueille très favorablement ce « Pacte logement 2.0 » visant à proposer une nouvelle approche pour la politique du logement au niveau communal. L'OAI se demande cependant si ce projet de loi est à la hauteur des enjeux. D'une part, en effet, les personnes qui répondent aux conditions fixées par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement auront principalement accès au logement abordable. Or, bon nombre de personnes recherchant actuellement un logement ont des revenus qui sont supérieurs aux seuils prévus par cette loi. Ils n'ont pourtant pas les moyens d'acquérir ou de louer un logement sur le marché privé. Il est donc essentiel d'adapter, en parallèle du Pacte logement 2.0, les conditions de la loi modifiée du 25 février 1979 aux réalités de la situation actuelle. D'autre part, il importe d'assurer la sécurité de planification. En effet, ce n'est qu'au moment du vote au conseil communal que la décision sur le renoncement à la cession légale des logements abordables, prévue dans le cadre de projets privés, est définitivement prise. Ainsi, il se peut que les projets en question subissent encore des modifications, suite à la décision



du conseil communal, ce qui engendra des prestations supplémentaires de la part des concepteurs. L'OAI a rappelé ses nombreuses propositions présentées, entre autres, lors de la table ronde OAI « Les communes et le logement abordable » du 21 avril 2021 et dans ses communications sur la problématique du logement. Le texte de loi voté le 14 juillet 2021 ne reprend malheureusement pas les propositions de l'OAI en ce qui concerne le conseiller logement. En effet, il nous semble important que les conseillers logement externes à la commune soient des architectes, urbanistes ou aménageurs membres obligatoires de l'OAI, tout en introduisant une limite claire quant à la réalisation de projets dans la commune en question pendant la durée de leur prestation de conseiller logement.

Dans un courrier adressé le 28 juillet 2021 au ministre du Logement Henri Kox, l'OAI a proposé que ces conditions soient à respectées dès à présent, par exemple par l'ajout d'une disposition y afférente dans la Convention initiale et dans la Convention de mise en œuvre qui seront signées entre l'État et la Commune, et de les reprendre au niveau légal lors d'une future mise à jour de la loi.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 10 juin 2021 sur le projet de loi n°7139 peut être téléchargé dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 8 juin 2021 sur le projet de loi n°7648 et le courrier OAI du 28 juillet 2021 au ministre Henri Kox peuvent être consultés dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

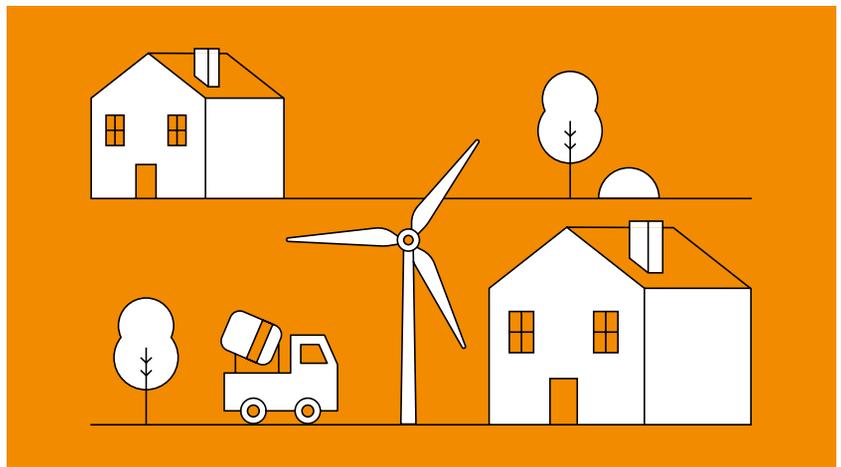
Réunion avec le MEA, cadre d'implémentation de la construction durable au Luxembourg

Le 8 juin 2021, une délégation OAI, composée de Marc Feider, de la responsable du groupe de travail OAI « Construction Durable – Économie circulaire » Martine Schummer et des membres de ce groupe Pit Kuffer, Dave Lefevre et Elise Rein, et de Pierre Hurt, a présenté au ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Claude Turmes, accompagné de ces collaborateurs Olaf Münichsdorfer, Paul Schosseler, Pascal Worre, Ralph Baden et Paul Matzet, le rapport final de la phase 1 « Recherche et rassemblement des données de base » établi par l'OAI dans le cadre de son offre de services « Proposition de la création d'un cadre d'implémentation de la construction durable au Luxembourg ».

Claude Turmes a félicité l'OAI pour cette étude bien faite et très utile. Des représentants du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du ministère de l'Économie et du ministère des Finances ont d'ailleurs échangé le 1^{er} juin 2021 avec des délégués de l'OAI la stratégie du Gouvernement en ce qui concerne l'économie circulaire qui se nourrit de l'étude préparée par l'OAI.

À VENIR

→ L'OAI poursuivra ses travaux dans les différents projets qui seront lancés suite à cette première étape.



08.06.2021

Avis

Constructions en zone verte

S'agissant d'un règlement grand-ducal d'exécution de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, l'OAI a rappelé sa position quant à l'élaboration d'un paquet complet – regroupant lois et règlements grand-ducaux d'exécution – afin d'éviter des phases d'incertitude qui favorisent la judiciarisation du secteur.

En outre, la réalisation de tests sur des projets réels et l'établissement de guides pratiques avant l'entrée en vigueur des textes sont essentiels pour préparer le secteur à son application.

L'OAI accueille favorablement ce texte tout en proposant certaines précisions à y apporter.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 8 juin 2021 sur le projet de règlement grand-ducal y afférent peut être consulté dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

08.06.2021

Avis

Patrimoine culturel

L'OAI accueille favorablement ce projet de loi ayant notamment pour but d'établir et de tenir à jour les inventaires du patrimoine culturel. L'OAI voit cependant un risque de perte de patrimoine architectural avec la suppression de l'inventaire supplémentaire. Bien que l'OAI approuve la mise en place d'un inventaire du patrimoine architectural, il regrette que le projet de loi ne précise pas à quelle cadence cet inventaire doit être révisé et les objets y repris proposés au classement comme patrimoine

culturel national. Ceci semble d'autant plus important qu'au-delà de la période transitoire de 10 ans, il n'y aura plus de possibilité de classement individuel comme patrimoine culturel national.

Suite à la publication des amendements parlementaires dans ce dossier, l'OAI a malheureusement constaté que de nombreuses propositions du premier avis OAI n'avaient pas été prises en compte à ce stade.

À VENIR

→ L'OAI poursuivra ses concertations avec le ministère de la Culture pour qu'il tienne compte de nos propositions dans l'application de la loi sur le terrain.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les avis OAI du 23 mars 2020 et du 8 juin 2021 concernant le projet de loi n°7473 sur le patrimoine culturel sont disponibles dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

Alliance des architectes francophones (AAF)

Une déclaration, cosignée par les architectes représentant 21 pays, dont le Luxembourg à travers l'OAI, a annoncé le 30 mai 2021 la création de l'Alliance des architectes francophones (AAF).

Message de Denis Dessus, président du Conseil national de l'Ordre des architectes de France : « Nous venons de vivre une période particulière qui a révolutionné les échanges et supprimé les distances grâce à l'usage de la visioconférence. Cela ouvre de nouvelles possibilités offertes par des outils simples et ergonomiques. Ce fonctionnement dématérialisé était marginal, il devient la règle.

Alors que les francophones sont implantés sur les cinq continents, nous constatons la régression de la place et de l'usage du français dans les échanges internationaux, diplomatiques, d'affaires ou culturels. Cela est dommageable pour le rayonnement culturel, mais également pour l'activité de nos entreprises d'architecture.

La profession d'architecte a une caractéristique unique, elle est riche de nombreuses associations, avec des milliers d'architectes qui investissent bénévolement leur temps pour la diffusion de la culture sur tous les territoires. Nous avons également des organisations professionnelles, ordres et syndicats, actifs et structurés et qui œuvrent pour développer une formation de haut niveau, réfléchissent et proposent des solutions pour concevoir un habitat et un monde meilleurs.

La création d'une plateforme d'échanges entre tous les architectes et toutes les organisations est apparue comme une nécessité et une évidence, car elle est aujourd'hui possible. Elle va permettre de relier et de faire bénéficier tous nos confrères sur la planète de ce que chaque organisation fait de plus intéressant. L'Alliance va ainsi démultiplier l'impact de toutes nos actions, démultiplier les conférences, les formations en mooc (« Massive Open Online Course »), les expositions dématérialisées, et reconnecter les architectes formés dans nos écoles et qui exercent dans des pays non francophones (...)

PLUS D'INFORMATIONS

→ La déclaration de création de l'AAF peut être consultée sur www.oai.lu à la rubrique « Actualités ».

CGDIS

Une délégation du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), composée de Paul Schroeder, directeur général, de Raymond Guidat, directeur de la stratégie opérationnelle, et d'Alain Klein, chef de département prévention, ont rencontré par visioconférence le 20 mai 2021 une délégation de l'OAI composée de Jos Dell, Marc Feider, Gilles Christnach, Steve Weyland, Roby Eischen, Pierre Hurt et Yann Jegu. L'organisation de la prévention contre les incendies au CGDIS, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes d'avis adressés au CGDIS et la Commission consultative de prévention incendie, dont la première réunion est prévue en septembre 2021, a été présentée par le CGDIS. La délégation OAI a exposé

dans les grandes lignes la méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu et sa philosophie pour améliorer encore les procédures également avec les instances publiques.

À VENIR

→ L'OAI participera aux travaux de la Commission consultative de prévention incendie.

Service information presse / ministère d'État, ministère des Affaires étrangères

Une visioconférence entre Sven Knepper et Anne Reding, du service information presse, Beryl Koltz, responsable stratégique

de la promotion de l'image de marque au ministère des Affaires étrangères et sa collaboratrice Joana Weitzel, et une délégation de l'OAI composée de Pierre Hurt et Anne Heintz, a eu lieu le 12 mai 2021.

La réunion a porté sur l'importance de présenter le vivre-ensemble et la qualité du cadre de vie comme argument fort de la promotion du Luxembourg. Ainsi, l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme ont une place importante sur les sites www.luxembourg.lu et www.visitluxembourg.lu.

À VENIR

→ L'OAI fournit régulièrement des contenus au service information presse, au ministère des Affaires étrangères et à Luxembourg for Business pour nourrir leurs publications.



11. 05. 2021

Manifestation

Les impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Cette table ronde était organisée le 11 décembre 2020 par le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA) et l'OAI, en coopération avec la Cellule nationale d'information pour la politique urbaine (CIPU) dans le cadre de la consultation urbano-architecturale et paysagère «Luxembourg in transition» (www.luxembourginttransition.lu).

Après une introduction par le ministre Claude Turmes et de Jos Dell, la manifestation a commencé par une première série d'exposés. Pierre Hurt a proposé quelques réflexions sur ce dont une société a besoin pour une réelle qualité de vie. Jean-Jacques Rommes, président du Conseil économique et social (CES), a présenté les grandes lignes de l'avis du CES sur le télétravail. Antoine Décoville, chercheur au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (Liser), a exposé quelques pistes sur comment l'organisation du territoire peut atténuer les effets de la crise actuelle et des potentielles crises à venir.

La présentation de

Marc Lemaire, coordinateur du Plan Sophia, responsable de la task force «Environnement» de Get up Wallonia! a alors introduit la table ronde avec le ministre Claude Turmes, Emile Eicher, président du Syvicol, Jean-Jacques Rommes et Christine Muller, architecte-urbaniste, qui ont présenté et débattu leurs points de vue sur les impacts territoriaux et les leçons à tirer de la crise sanitaire actuelle pour le développement territorial: télétravail, résilience de nos territoires, transition écologique, urbanisme, mobilité, cohésion sociale, logement, commerce...

Lors du débriefing du 15 janvier 2021, l'opportunité de renouveler cette bonne expérience a été soulignée par tous les participants.

L'organisation de la 2^e table ronde le 20 septembre 2021 sur le thème «La vie urbaine post-Covid» a été lancée lors d'une nouvelle concertation avec le ministre Claude Turmes le 11 mai 2021.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les discussions et résultats de la conférence du 11 décembre 2020 ont été compilés dans une documentation qui peut être téléchargée dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique «Conférences». Les liens pour revivre la conférence y sont également disponibles.



11. 05. 2021

Initiative

Prix OAI 2020 pour étudiants méritants des masters en architecture et en ingénierie de l'Université du Luxembourg

L'OAI soutient les étudiants méritants de l'Université du Luxembourg en attribuant chaque année le prix OAI d'un montant de 1500€ à un diplômé du master en architecture et d'un montant de 1500€ à un diplômé d'un master en ingénierie. Lors de la cérémonie de remise des diplômes du 11 mai 2021, Sala Makumbundu a remis ce prix à Eduardo Dugaich, diplômé du master en architecture.

Marc Feider a remis ce prix à Diego Rene Hurtado Cathalifaud, diplômé du Master of Science in Civil Engineering – Megastructure Engineering with Sustainable Resources.

26.04.2021

Avis

Régimes d'aides pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers

L'OAI accueille favorablement ce projet dont l'objectif annoncé est d'améliorer et de renforcer les écosystèmes forestiers, notamment par l'amélioration de leur diversité biologique, de leur structure et les infrastructures forestières, ainsi que d'inciter les activités de planification et d'assurer le transfert de connaissances en matière sylvicole et biologique. L'OAI regrette cependant que les aides allouées restent à un niveau très modeste, notamment en comparaison des subsides prévus pour le secteur agricole.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 26 avril 2021 sur le projet de règlement grand-ducal y afférent peut être téléchargé dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

22.04.2021

Revue de presse

Bezahlbarer Wohnraum Eine direkte Maßnahme, um das Problem zu lösen

La prise de position de Pierre Hurt à ce sujet a été publiée dans le Tageblatt du 22 avril 2021. Il y plaide pour une extension intelligente du périmètre constructible par la mise en place d'un fonds foncier public qui pourrait s'inspirer le cas échéant de l'exemple autrichien.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cet article peut être téléchargé dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu.



26.04.2021

Avis

Projet de loi relatif aux déchets

L'OAI accueille favorablement ce texte qui s'inscrit dans une volonté de gestion durable des matières et de promotion des principes de l'économie circulaire alors que le Luxembourg se positionne en tant que laboratoire d'un cadre de vie résilient.

L'impact financier de cette démarche ne doit cependant pas être sous-estimé. Étant donné la pénurie actuelle de logements, et surtout de logements abordables, ce point doit être vu d'un œil critique.

Par ailleurs, afin d'éviter des pertes ou une certaine inefficacité par une atomisation exagérée des tâches, il importe de laisser les personnes qualifiées indépendantes de l'OAI travailler à chaque stade du processus avec leur savoir-faire et en leur donnant les moyens qui seront utilement investis.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 26 avril 2021 sur le projet de loi n°7659 relative aux déchets peut être consulté dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.



21.04.2021

Manifestation

Table ronde OAI / Syvicol « Les communes et le logement abordable »

Près de 300 personnes dont 90 sur place ont assisté, le 21 avril 2021 à la Luxexpo The Box, à la table ronde « Les communes et le logement abordable », organisée par l'OAI en collaboration avec le Syvicol dans le cadre du Architect@ Work Summit. Elle a été précédée par la présentation de trois réalisations exemplaires en matière de logement abordable. Les projets « Logement social et intergénérationnel de la Ville de Luxembourg », « Rénovation de l'ancienne ferme Nelson du Fonds du Logement » et « Solar Community Schwebach : réalisation d'un lotissement communal par une coopérative » ont été présentés par les architectes Arlette Schneiders, Corinne Stephany et Albert Goedert.

En introduction de la table ronde ont été proposés deux exposés : « Wohnraum für alle / Leistbares Wohnen / Gemeinwohlorientierte Raumordnung Vorarlberg



und die Initiative vau/ hochdrei» du conférencier autrichien Josef Mathis et «Le verrou du foncier» par Antoine Paccoud, géographe et coordinateur de l'Observatoire de l'habitat (LISER).

Lors de la table ronde, animée par Pierre Hurt, un panel de haut niveau a ensuite débattu sur un sujet brûlant d'actualité: le logement abordable. Les ministres de l'Intérieur Taina Bofferding et du Logement Henri Kox, le président du Syvicol Emile Eicher, l'échevin de la Ville de Luxembourg Maurice Bauer, le Président de la Chambre immobilière Jean-Paul Scheuren et la secrétaire de l'OAI Sala Makumbundu ont échangé leurs points de vue sur diverses approches et de nouveaux instruments pour remédier au déséquilibre dramatique du marché du logement.

À la fin de la table ronde, Lex Faber, urbaniste, a résumé les principaux messages clés.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les documents présentés lors de la table ronde sont disponibles dans la rubrique « Conférences » de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- La table ronde peut être visionnée sur la chaîne Youtube et les réseaux sociaux de l'OAI.

20.04.2021

Initiative

Outil interactif de gestion de la formation continue

L'OAI a adressé le 29 mai 2020 un courrier au ministre de de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Claude Turmes plaçant pour le développement d'un outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable.

Il s'agira d'une plateforme intelligente permettant aux professionnels du secteur de gérer leur plan de formation en interne et de faire remonter leurs besoins et aux prestataires de formation de développer les formations pour y répondre de manière plus cohérente et holistique. Sur base surtout de la moai.lu (tenant compte par définition de tous les acteurs) et en forte collaboration avec le CRTI-B (Centre de ressources des technologies et de l'innovation pour le bâtiment), le CNCD (Conseil national pour la construction durable), la HoT (House of Training) et myenergy, il importe de mettre en place une cellule opérative à court terme. L'outil pourra être hébergé par le CRTI-B, qui dispose d'un caractère à la fois neutre et officiel. Le travail sur le terrain pourra être effectué par l'OAI avec l'aide de myenergy.

L'OAI a reçu le 20 avril 2021 une réponse positive à ce sujet. Cet outil pourra être intégré au guide de la construction et de la rénovation durables dont la mise à jour et la digitalisation sont lancées par le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire en collaboration avec le CRTI-B.

À VENIR

- Un groupe de travail dédié à la thématique de la formation dans la construction durable, auquel participera l'OAI, sera mis en place par le MEA.

20.04.2021

Concertation

Chambre des salariés

Une délégation de la Chambre des salariés, composée de Nora Back, présidente, Jean-Claude Reding et Patrick Dury, vice-présidents, Sylvain Hoffmann, directeur, et Carlo Frising, directeur adjoint, a rencontré le 20 avril 2021 une délégation de l'OAI composée de Jos Dell, Marc Feider, Pierre Hurt et Yann Jegu.

L'OAI et ses membres ont été présentés lors de cette première prise de contact entre les deux organismes, qui ont convenu d'échanger régulièrement quant à leurs avis respectifs dans le cadre de la procédure législative dans le domaine de la formation continue et des défis sociétaux actuels.

Les points saillants de la position de l'OAI sur le projet de loi n°7478 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions ont également été présentés.

CRTI-B

L'OAI et le CRTI-B se concertent régulièrement au sujet des dossiers principaux traités par le CRTI-B. Ainsi, des réunions ont été organisées le 23 janvier 2020, le 3 mars 2020, le 6 octobre 2020 et le 19 avril 2021 entre les représentants du CRTI-B Thierry Hirtz, président, et Moreno Viola, chargé de direction, et une délégation de l'OAI composée de Jos Dell, Marc Feider, Gilles Christnach, membre du Conseil de l'Ordre, Guittou Muller et Olivier Zirnheld, délégués OAI au conseil de gérance du CRTI-B, et Pierre Hurt. Selon les thèmes abordés, David Determe, délégué OAI au groupe de travail BIM du CRTI-B, et Martine Schummer, rapporteur OAI du dossier « Construction durable – Économie circulaire » ont également participé aux discussions. Les thématiques traitées sont nombreuses :

mise à jour des clauses contractuelles générales et techniques du CRTI-B, suivi de la crise sanitaire et les projets d'outils établis par le CRTI-B pour le secteur de la construction, formation continue, dossier-type pour les appels de candidature sur dossier de référence, BIM et refonte du digitalbuilding.lu, suivi des groupes de travail du CRTI-B...

L'OAI a également informé le CRTI-B des travaux en cours avec la Chambre des métiers (CDM) et la Fédération des artisans (FDA) dans le dossier de la Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu.

Concernant le dossier « construction durable » le CRTI-B est en train de conclure un accord de partenariat avec le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire pour le développement d'un portail internet regroupant les ressources disponibles au Luxembourg et à l'étranger afin de faciliter l'accès aux informations et de promouvoir l'implémentation de principes de durabilité

et de circularité dans toutes les phases de la construction (mise à jour de son Guide de la construction durable « Oekoleitfaden »).

La proposition OAI d'une plateforme coordonnée de formation continue dans les sujets de durabilité et d'économie circulaire, dont le principe a été acté avec le ministre Claude Turmes, pourra être placée sur ce portail.

En outre, le CRTI-B a souligné qu'il est en contact étroit avec l'Université de Luxembourg pour l'implémentation de la formation BIM dans les curriculums des ingénieurs et architectes des bachelor / master.

Concernant l'augmentation des prix et pénurie de matériaux de construction, le CRTI-B indique que ces augmentations dépassent largement le cadre de son outil « Révision des prix ». Le CRTI-B a lancé le 18 juin 2021 une Taskforce spécifique suite à une entrevue du CRTI-B avec le vice-premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux publics François Bausch.

Nous avons la solution au problème « logement abordable »

Dans sa Carte blanche RTL Radio du 12 avril 2021, Pierre Hurt a mis l'accent sur « logement abordable ». Il a souligné que si le partage du foncier n'est pas « imposé », nous bloquons notre modèle économique actuel. Il suggère une extension intelligente du périmètre de construction à travers un fonds foncier public suivant l'exemple autrichien le cas échéant. La manipulation purement spéculative des ressources foncières a poussé les prix des terrains à la hausse et constamment intensifié la pénurie de logements.

Nous avons besoin maintenant d'un instrument qui apportera un changement fondamental : une grande partie des terrains constructibles doit être mobilisée en faveur de la collectivité, car seuls 11% sont actuellement entre les mains du secteur public. Des exemples internationaux de bonnes pratiques montrent les chemins pour sortir de la crise du logement – si la politique est prête pour cela. Dans ce contexte, l'Autriche propose une bonne solution. Elle se base sur un modèle de fonds foncier public qui permet une extension intelligente du périmètre constructible : les communes ou l'État achètent ou échangent des terrains non constructibles, qui sont alors intégrés dans le périmètre constructible – et ce à la valeur de ces terrains au moment où ils n'étaient pas encore constructibles.

Ces propriétaires ont quand même la garantie que leurs terrains restent propriété publique et qu'ils ne seront pas utilisés abusivement à des fins de spéculation. Les économies réalisées sur les prix de ces terrains pourront être utilisées pour financer du logement abordable de qualité. Le logement qualitatif est un droit pour nous tous et permet un bon vivre-ensemble.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cette carte blanche en luxembourgeois peut être réécoutée dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu, qui propose également des traductions libres en français, allemand, anglais et portugais.



29.03.2021

Initiative

Les lauréat(e)s du 1^{er} concours Art in Situ OAI

L'OAI, en collaboration avec la Fondation da Vinci et l'asbl Art Contemporain, a annoncé le 29 mars 2021 au Forum da Vinci les lauréat(e)s du 1^{er} concours Art In Situ OAI.

Lancée en pleine pandémie, cette première édition du concours, sous le haut patronage de Sam Tanson, ministre de la Culture, avec le soutien de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte et en collaboration avec la Fondation da Vinci et l'asbl Art Contemporain, a connu un beau succès avec la remise de 19 dossiers de candidature, dont 17 ont été retenus.

Un dossier a été envoyé après le délai et l'autre ne répondait pas à tous les critères. Vu la qualité des 17 candidatures retenues, le jury a unanimement décerné

le prix ex-æquo aux artistes Filip Markiewicz et Hisae Ikenaga.

Le jury s'est réuni le mercredi 3 mars 2021 sous la présidence de l'architecte Marie Lucas. La qualité artistique et plastique de tous les dossiers de candidature a impressionné les membres du jury, qui a noté avec satisfaction l'attention particulière qu'elles accordaient au dialogue avec l'architecture existante.

Dans sa décision en faveur de Filip Markiewicz, le jury souligne la démarche politique de sa proposition, en accord parfait avec son époque. Son installation «Klangkörper» (en français: corps de résonance) utilise l'architecture comme support pour une série de quatre néons lumineux qui forment les mots «attack», «decay», «sustain» et «release», pouvant être interprétés de manière politique et poétique à la fois.

Le projet de Filip Markiewicz a été inauguré le 1^{er} juillet 2021. Après quelques explications sur sa démarche et les réflexions ayant amené sa création, Filip Markiewicz a proposé une performance musicale exceptionnelle.

Filip Markiewicz a également tenu une conférence avec performance musicale en lien avec sa démarche, l'œuvre et la problématique de l'In Situ en novembre 2021 au Forum da Vinci. L'installation sera en place jusqu'à juin 2024.

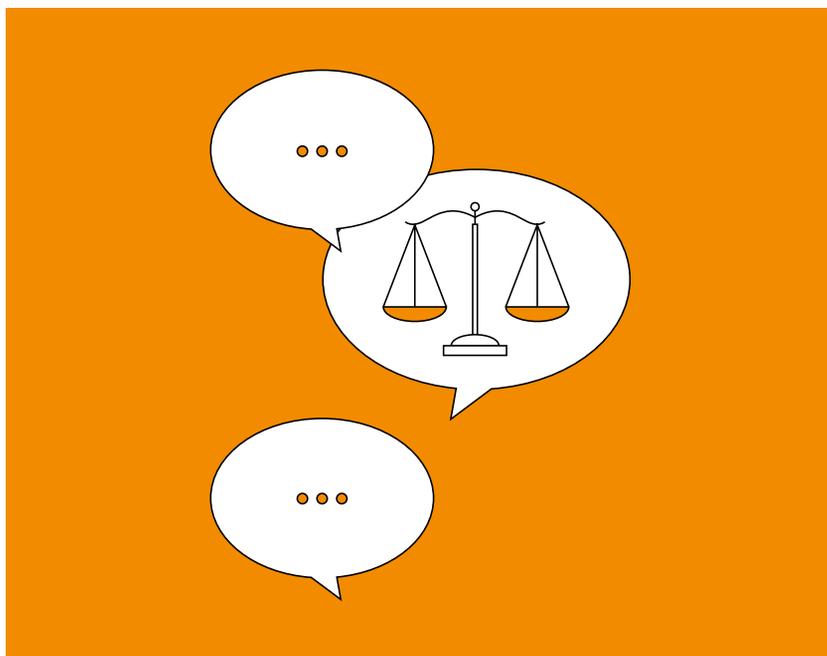
Intitulé «Reproduction d'éléments», le travail de Hisae Ikenaga viendra dans une deuxième phase s'ajouter à cette constellation. Il se concentrera sur les détails de l'architecture existante pour attirer notre attention sur les multiples contraintes d'ordre technique et sécuritaire qui, dans la pratique, brident l'expression des architectes. Son intervention sera visible à partir de janvier 2023 jusqu'à fin 2025.

Le projet Art in Situ OAI s'inscrit dans une campagne plus large de sensibilisation visant à mieux intégrer de manière créative l'art dans la construction et l'espace public, notamment par le secteur public en application de la législation à ce sujet.

Il s'agit d'accueillir au siège OAI/Forum da Vinci de manière temporaire une installation/œuvre artistique en accord avec le site. L'OAI s'engage à payer la production du/des projet(s) sélectionné(s) et le cachet de l'artiste. Le montant du prix ART In Situ OAI est de 10 000€ TTC par lauréat. La pièce restera propriété de l'artiste et ce dernier la retrouvera après le démontage de l'installation. Durant la période d'exposition, l'artiste sélectionné(e) s'engage également à réaliser une série de deux conférences ou autres manifestations en lien avec sa démarche, l'œuvre et la problématique de l'In Situ. Le processus de création et l'œuvre sont documentés par un film et une publication (print et online).

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations détaillées sur cette initiative peuvent être consultées sur www.ArtInSituOAI.lu.



18.03.2021

Avis

Le débat oublié, une perte de souveraineté nationale, par la petite porte...

L'OAI a adressé le 18 mars 2021 une lettre ouverte au Gouvernement ainsi qu'aux décideurs des secteurs public et privé au sujet du projet de loi n° 7478 portant transposition de la Directive européenne (UE) 2018/958 du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions.

Un article de Pierre Hurt à ce sujet a également été publié dans l'édition de mai 2021 du magazine Forum (disponible dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu).

Les intérêts des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs et la qualité de notre vivre-ensemble sont au cœur de ce débat et une discussion publique n'a pas encore été menée autour d'un projet de loi d'une telle importance.

Il s'agit pourtant d'un changement radical des règles de fonctionnement – dans le processus d'élaboration des lois – de notre démocratie et de notre souveraineté nationale, au regard du principe de subsidiarité consacré par les Traités européens.

La Directive impose un test de proportionnalité systématique et ex ante: avant même l'adoption de toute mesure (loi, règlement, prescriptions des ordres professionnels, etc.), il faudra démontrer – et rendre compte à la Commission européenne – que la mesure est justifiée par des objectifs d'intérêt général et non disproportionnée.

En effet, avec la Directive, on passe in fine du régime de liberté (la mesure législative ou réglementaire est permise tant qu'elle n'est pas interdite par le Juge européen) au régime d'autorisation (la mesure réglementaire est permise, si elle passe avec succès le test de proportionnalité).

La loi Proportionnalité vise toutes les professions réglementées (architecte, ingénieur-conseil, avocat, réviseur d'entreprise, expert-comptable, médecin, etc.) et les activités professionnelles pour lesquelles des qualifications spécifiques sont requises.

L'objectif de la Commission européenne est de pousser à une dérégulation de ces professions.

L'OAI s'étonne de l'absence de toute discussion à ce sujet, situation qui tranche avec les débats suscités par le passé par la célèbre « Directive Bolkestein », devenue la directive du 12 décembre 2006 (2006/123/CE) relative aux services dans le marché intérieur, dite « Directive Services », dont la teneur finale avait été modifiée à la suite des contestations de plusieurs États membres.

Pourtant, avec la loi Proportionnalité, il ne s'agit pas d'une transposition anodine d'une directive quelconque, car une fois transposée, il faudra se plier aux exigences de la Commission européenne. Au contraire des gouvernements (et chambres parlementaires) français(e)s et allemand(e)s, le Luxembourg n'a pas incité la Commission européenne à renoncer à cette directive, qui heurte la souveraineté nationale et le principe de subsidiarité.

La position de l'OAI a été exposée aux membres du Gouvernement plus particulièrement touchés par ce dossier:

- Le 16 octobre 2020, une délégation de l'OAI, composée du président Jos Dell, du vice-président Marc Feider, du directeur Pierre Hurt et du conseil juridique Dominique Bornert, a reçu le ministre des Classes moyennes Lex Delles accompagné de ces collaborateurs Françoise Schlink, Gilles Scholtus et Martine Schmitt.
- Le 14 décembre 2020, la délégation OAI a présenté son avis à la ministre de la Justice Sam Tanson et ses collaborateurs Véronique Bruck, Daniel Ruppert, Jeannine Dennewald et Luc Konsbruck.
- Enfin, le 26 février 2021, c'est le ministre de l'Économie

Franz Fayot, en charge de ce dossier, et ses collaborateurs Tom Theves, Daniel Da Cruz, Christian Tock, Joana Quiaios, qui ont reçu une délégation de l'OAI, composée de Pierre Hurt, Jos Dell et Marc Feider afin d'aborder ce dossier.

L'OAI a plaidé pour que les procédures qui seront mises en place soient applicables et proches de la réalité du terrain. Le ministre Franz Fayot indique qu'il n'y aura pas de retour sur les textes existants. Il souligne que la gestion des textes internes à l'OAI (règlement d'ordre d'intérieur, circulaires...) restera dans les mains de l'OAI.

Pour la préparation de futurs textes par la Commission européenne, Pierre Hurt souligne que l'OAI est tout à fait disposé à soutenir le ministère pour partager son expérience de l'application concrète en la matière.

18.03.2021

Concertation

Ministère du Logement

Une délégation de l'OAI, composée de Jos Dell, Marc Feider, Sala Makumbundu et Pierre Hurt a rencontré par visioconférence le 2 juin 2020 le ministre du Logement Henri Kox accompagné de Diane Dupont, premier conseiller de Gouvernement. La délégation OAI présente ses démarches pendant la crise sanitaire afin de trouver des solutions pragmatiques et de bon sens pour maintenir au maximum l'activité du secteur et préparer le «reboot».

Un autre thème traité lors de la réunion a été le Pacte Logement 2.0. Plusieurs membres OAI ont participé aux ateliers interactifs ad Pacte Logement 2.0 et sont en train d'étudier le rapport final du ministère du Logement sur ces ateliers. Il y a notamment beaucoup de propositions concrètes en la matière dans le rapport des Workshops sur le Pacte Logement 2.0.

Les discussions ont été poursuivies lors d'une seconde entrevue le 18 mars 2021 à laquelle a également participé

Mike Mathias, premier conseiller de Gouvernement.

La délégation OAI a présenté les points principaux de son avis et a souligné l'importance d'avoir une vue d'ensemble sur l'éventail des initiatives législatives et réglementaires en cours dans le domaine de la promotion du logement abordable au Luxembourg. La nécessité de revoir les conditions de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et l'importance de l'indépendance professionnelle du conseiller logement ont également été mises en avant.

La délégation de l'OAI a également plaidé pour que les promoteurs publics libèrent leurs équipes en phase de conception – en ayant recours aux membres OAI – pour concentrer leurs activités dans la phase de réalisation. Ils pourraient ainsi doubler leur volume de production.

L'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur la situation financière des membres OAI a également été abordé. Dans ce contexte, la délégation OAI aussi présenté l'initiative du Think Tank OAI Post-Covid-19 qui vise à assurer notre responsabilité sociétale en préparant dès à présent l'après Covid-19.



photo © OAI

PLUS D'INFORMATIONS

→ La lettre ouverte de l'OAI et les trois avis OAI (25 août 2020, 12 février 2021 et 18 février 2021) au sujet du projet de loi n°7478 sont disponibles dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.



08.03.2021

Manifestation

Table ronde OAI / IDEA « Construction et Covid : un état des lieux »

Près de 120 personnes ont assisté à la table ronde en ligne sur le thème « Construction et Covid : un état des lieux » organisée par l'OAI, en collaboration avec la Fondation IDEA, le 8 mars 2021 à la Chambre de commerce. Cet événement a proposé de faire le point sur la situation économique du secteur de la construction, un an après le début de la pandémie.

L'OAI et la Fondation IDEA ont abordé ce sujet avec le vice-premier ministre François Bausch, le ministre des Classes moyennes Lex Delles, la secrétaire générale OAI Sala Makumbundu et le vice-président de la Chambre des métiers Paul Nathan.

Muriel Bouchet, directeur de la fondation IDEA, a ouvert la conférence en présentant les chiffres clés reflétant l'importance de la branche de la construction. À ce survol macro-économique ont succédé des témoignages de femmes/hommes du terrain. Michelle Friederici, architecte, et Gilles Christnach, ingénieur-conseil, ont exposé succinctement les principales préoccupations et craintes du secteur. Ils ont souligné que la situation actuelle est certes moins restrictive que les 23 jours ouvrables de confinement proprement dit, mais qu'elle pèse encore trop lourd sur la motivation,

l'engagement et la projection vers un futur plus stable et plus sûr. Selon les deux orateurs il sera donc nécessaire pour tout le secteur de fixer des méthodes, des processus et des règles pour les cinq grands axes suivants : l'investissement, la digitalisation (BIM & MOAI), la flexibilité du temps de travail et du télétravail, la formation et les stagiaires ainsi que la situation des indépendants.

Paul Nathan a souligné qu'après la réouverture des chantiers, le secteur de construction avait repris avec une perte d'efficacité. 80% des chefs d'entreprise craignent à l'heure actuelle que l'activité stagne à un niveau bas. Il s'agit donc de redonner espoir au secteur, fortement fragilisé par la crise sanitaire, et de garder les investissements publics à un niveau élevé.

François Bausch a mis l'accent notamment sur la décision de l'État de ne pas réduire les investissements publics dans les prochaines années. Selon le vice-premier ministre, le secteur a très bien résisté à la crise.

Le ministre Lex Delles s'est référé à la panoplie de mesures de soutien mises en place par la Direction générale des classes moyennes pour soutenir les entreprises et les indépendants en cette période difficile.

En ce qui concerne la situation des architectes et des ingénieurs-conseils, l'architecte Sala Makumbundu a fait remarquer que, pour l'instant, les impacts de la crise sanitaire ne s'étaient pas encore manifestés avec force dans le secteur.

En conclusion, Pierre Hurt a proposé un résumé des débats. Il a souligné que la construction est un élément clé pour un vivre-ensemble résilient, surtout en ce qui concerne la cohésion sociale. Ensuite, il a mis l'accent sur la pensée du ministre François Bausch qui avait souligné que face à la crise sanitaire, on a un vaccin, mais pour faire face à la

crise climatique, nous devons tous ensemble devenir un vaccin très efficace. Le ministre Lex Delles a parlé de l'interconnexion des secteurs. En sachant que les secteurs sont liés étroitement l'un à l'autre, l'importance de la solidarité à tous les niveaux est essentielle. C'est comme un jeu de dominos. Une pièce tombe et c'est tout le reste qui s'écroule, a fait constater Pierre Hurt. Pour pouvoir être un pays du vivre-ensemble exemplaire, il faut trouver une méthodologie de conception et de construction qui est résiliente. La méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu », proposée par l'OAI, donne déjà une réponse holistique et intelligente aux défis actuels.

02.03.2021

Concertation

Syvicol

Une délégation de l'OAI, composée de Jos Dell, Marc Feider, Sala Makumbundu et Pierre Hurt, a rencontré par visioconférence le 2 mars 2021 Emile Eicher, président du Syvicol, accompagné de Louis Oberhag, vice-président, Gérard Koob, secrétaire, et de leurs collaborateurs Emile Calmes, Johanne Fallecker et Vanessa Schmit.

Outre le suivi de l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les membres OAI et sur les communes, cette réunion a porté sur les dossiers d'actualité : aide que les membres de l'OAI peuvent apporter aux communes dans la programmation de leurs projets, attribution des missions aux membres OAI, digitalisation...

La délégation OAI a également présenté les résultats du Think Tank OAI Post-Covid-19, initiative qui visait à préparer dès à présent l'après Covid-19 : suggestions procédurales, opérationnelles, juridiques, financières...

Stratégie holistique pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation

L'OAI a adressé le 25 février 2021 un courrier au vice-premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux publics François Bausch portant sur la stratégie holistique pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation. En effet, le Luxembourg, en tant que laboratoire d'un cadre de vie résilient, nécessite une stratégie globale pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation.

Les concepteurs en sont le moteur et surtout le levier central pour permettre à tous les acteurs – maîtres d'ouvrage, administrations, entreprises, utilisateurs – d'avancer de concert et de manière efficiente.

Afin de soutenir la digitalisation de ses membres, l'OAI a développé des outils dans le cadre de sa méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu », visant à faciliter la prestation de services coordonnés d'équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre aboutissant à une collaboration efficace et synergique entre les différents concepteurs. Le BIM bien défini lors du démarrage du projet est un élément-clé de cette collaboration.

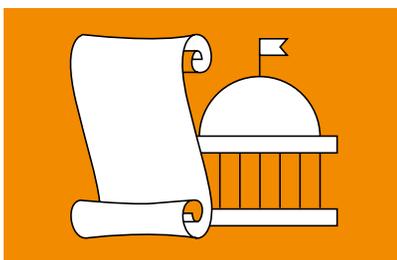
PLUS D'INFORMATIONS

→ Le courrier OAI du 25 février 2021 peut être consulté dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

→ Une préparation est en cours pour une prochaine réunion avec le Ministre de la Digitalisation Marc Hansen.

Limiter la propagation de la Covid-19 dans les bâtiments

La proposition OAI d'étudier la diffusion et la propagation des virus dans trois types de bâtiments (écoles, bâtiments publics et résidences) a été accueillie très favorablement par la ministre de la Santé Paulette Lenert. Placé sous la gestion de l'OAI,



05.02.2021

Avis

Préparation du rapport de Gouvernance en matière de marchés publics et de concession

À la demande du vice-premier ministre François Bausch, l'OAI a remis le 5 février 2021 ses remarques en préparation du rapport de Gouvernance en matière de marchés publics et de concession qui sera soumis par le Département des travaux publics à la Commission européenne.

L'OAI et ses membres n'apparaissent que marginalement dans ce rapport, qui est organisé autour de l'acte de construire. Or, il sera utile de mettre en avant les nombreuses actions de l'OAI pour aider le secteur de la construction à relever les défis posés par les marchés publics dont notamment :

- fiche de synthèse OAI

un groupe de travail ad hoc, composé de représentants du ministère de la Santé, de l'Inspection du travail et des Mines (ITM), du Service national de la sécurité dans la fonction publique (SNSFP), de l'Administration des bâtiments publics (ABP), de la Chambre des métiers et de l'OAI a été mis en place. Le programme de travail a été défini lors de la 1^{re} réunion le 10 février 2021, qui a été suivie de plusieurs workshops.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La publication a été présentée le 7 mars 2022, elle est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

- sur les marchés publics,
- circulaire OAI n°34 aux membres OAI relative à l'attribution aux membres OAI de missions dans le cadre des marchés publics,
- étude OAI pour le compte du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire sur la mise en œuvre de l'économie circulaire au Luxembourg,
- guide d'application BIM luxembourgeois publié par le CRTI-B sur base d'un document élaboré par l'OAI,
- manuel concours,
- guide-urbanisme.lu avec le ministère de la Digitalisation...

En outre, il sera essentiel de mettre en place un organe qui soit le véritable garant des marchés publics au Luxembourg qui, selon la perception de l'OAI, fait défaut à ce jour. De plus, une réflexion quant au rôle de la Commission des soumissions est à mener.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le courrier OAI du 5 février 2021 peut être téléchargé dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

→ La fiche de synthèse OAI sur les marchés publics et la circulaire OAI n°34 aux membres OAI relative à l'attribution aux membres OAI de missions dans le cadre des marchés sont disponibles sur le site www.oai.lu à la rubrique « Pour maîtres d'ouvrage » / « Procédure d'attribution ».

MOAI : collaboration entre maîtrise d'œuvre et entreprises dans le processus de la construction

La méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu était au programme d'une réunion le 4 février 2021 entre une délégation de la Chambre des métiers, composée de Paul Nathan, vice-président, Norry Dondelinger, directeur Affaires économiques, Gilles Reding, directeur Affaires environnementales, technologiques et innovation, Eva-Maria Lang, conseillère technique et économique, une délégation de la Fédération des artisans, composée de Michel Reckinger, président, Roland Kuhn, membre du conseil d'administration et Patrick Koehnen, Secrétaire général adjoint, et une délégation de l'OAI, composée de Jos Dell, Marc Feider, Gilles Christnach, Pierre Hurt et Yann Jegu. La délégation OAI a présenté dans les grandes lignes la méthodologie moai.lu et sa philosophie. Il s'agit à présent de compléter les documents établis dans ce cadre au niveau des interfaces entre la maîtrise d'œuvre et les entreprises. Pour cela, trois groupes de travail de la FDA animés par l'OAI ont été mis en place.

Ils porteront sur les thématiques suivantes :

1. Lexique commun,
2. Contenu des différents plans & des cahiers des charges / délais de remise des plans / interfaces entre maîtrise d'œuvre / entreprises ou entre corps de métiers,
3. Contrôle sur site / Fiche autocontrôle / réceptions.

À VENIR

→ L'objectif est de finaliser les documents pour la fin de l'année 2022.

Fonds du logement : contrats-types, moai.lu

Une délégation de l'OAI, composée de Sala Makumbundu, Pierre Hurt et Dominique Bornert, a été reçue le 23 juillet 2020 par une commission du Fonds du logement, composée de Dirk Kintzinger, directeur adjoint, Thibaut Vallet, juriste et Martial Barbian, conseiller juridique.

La réunion a principalement porté sur le projet de contrat-type de maîtrise d'œuvre globale du Fonds du logement et les modalités d'attribution des missions. Une seconde réunion sur ces sujets a eu lieu le 12 novembre 2020.

Jos Dell, Marc Feider et Gilles Christnach ont présenté la Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu au personnel du Fonds du logement par plusieurs réunions en 2021, le Fonds du logement souhaitant utiliser cette méthodologie pour ses projets.

À VENIR

→ Le nouveau contrat du Fonds de Logement sera présenté le 4 juillet 2022 à 17h au siège OAI lors d'une séance d'information pour les membres OAI en présence de la Direction FDL.

STATEC / Chambre de commerce, radiographie économique du secteur de la construction

Le STATEC, représenté par Jérôme Hury, chef de la division SOC – statistiques sociales, Marc Ferring, chef de l'unité SOC4 – prix, René Krippes, chef de la division MAC – statistiques macroéconomiques, Bastien Larue, Chef de l'unité CMP1 – conjoncture et Mike Hartmann, chef de l'unité ENT5 – répertoire des entreprises, la Chambre de commerce, représentée par Christel Chatelain, responsable Affaires économiques et Muriel Bouchet, directeur de la Fondation IDEA, et l'OAI représenté par Marc Feider, Pierre Hurt et Yann Jegu, directeur adjoint, ont participé à une visioconférence le 21 janvier 2021.

Les chiffres-clés de la radiographie économique des membres OAI établis au Luxembourg ont été présentés.

En 2018, le chiffre d'affaires annuel médian par effectif se situait autour de 62 000 € pour les bureaux d'architectes et de 85 000 € pour les bureaux d'ingénieurs-conseils.

Le chiffre d'affaires annuel moyen par effectif se situait autour de 67 000 € pour les bureaux d'architectes et de 98 000 € pour les bureaux d'ingénieurs-conseils.

La délégation OAI indique qu'il a été convenu avec le ministre Lex Delles d'approfondir ce dossier par une étude sur la pondération des coûts dans la construction d'un logement individuel et collectif : terrain, promoteur, gros-œuvre, finition...).

Il faudra étudier si les données disponibles au STATEC et à l'OAI permettent d'atteindre ce résultat.

Vu que la conception des projets commence en général un à deux ans avant le début de la construction, il serait utile d'utiliser le secteur des membres OAI pour faire des prévisions à moyen terme sur l'ensemble du secteur de la construction.

Une cellule d'étude économique du secteur de la construction pourrait être mise en place avec les représentants du secteur (OAI, Chambre des métiers, Fédération des artisans...) pour suivre plus précisément ce domaine (par exemple l'effet de la mise en place de l'économie circulaire...).

Selon la délégation du STATEC, la mise en place d'une telle cellule sectorielle est avant tout une décision politique.

Le STATEC souhaite avoir des informations complémentaires sur la formation des prix dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie pour les intégrer dans le calcul de l'indice des prix à la production des services (IPPS). En 2021, un nouveau règlement européen entre en vigueur qui oblige le STATEC à étendre la couverture des branches d'activités, qui inclut à présent les activités d'architecture et d'ingénierie, reprise dans cet indice, dont l'objectif est de mesurer les évolutions de prix des services au Luxembourg.

Une réunion spécifique à ce sujet entre Marc Ferring, Pierre Hurt et Yann Jegu a eu lieu le 24 mars 2021.

20.01.2021

Revue de presse

Qui décide comment nous vivons ensemble ?

Pierre Hurt a consacré sa Carte blanche RTL Radio du 20 janvier 2021 au fait que la crise sanitaire dévoile les problèmes structurels de notre société. Assez souvent, notre faiblesse, à savoir ne pas vouloir partager, est la raison de nos problèmes. Par exemple la rétention des terrains à construire ou la mentalité NIMBY (« Not In My BackYard »). Nous avons besoin de données fiables, qui se trouvent dans les mains du secteur public et qui sont accessibles, pour pouvoir tenir un débat objectif.

L'aménagement de notre vivre-ensemble et l'évolution de notre territoire dans la Grande Région sont fortement en lien avec la gestion des prises d'influence. Aujourd'hui nous avons un système mondial financier et économique

qui impacte notre vie à 100%. Nous avons besoin d'un équilibre. Idéalement, la population devrait plus fortement façonner notre système économique.

Une étude holistique au Luxembourg doit montrer comment nous pouvons construire encore plus durablement et accorder l'aménagement du territoire encore plus avec l'économie circulaire. Pour cela, nous avons besoin de conseillers indépendants libres de tous conflits d'intérêts, qui peuvent ainsi développer les meilleurs concepts possibles pour nous tous. Nous avons besoin d'une stratégie globale, d'un véritable code de la construction, pour que la politique s'accorde sur ce que sont les priorités de notre vivre-ensemble.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cette carte blanche en luxembourgeois peut être réécoutée dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu, qui propose également des traductions libres en français, allemand, anglais et portugais.

13.01.2021

Concertation

Guide-urbanisme.lu 2.0 et Code de la construction

Une délégation OAI, composée de Claude Belche, responsable du groupe de travail OAI « Guide Urbanisme » Gabriella Ventrice, en charge du suivi du « Guide Urbanisme », et de Pierre Hurt, a rencontré le 13 janvier 2021 les délégués du ministère de la Digitalisation Luc Schockmel, conseiller de gouvernement 1^{er} classe, Julien Havet, chargé de direction Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE) et Frank Schreiber, coordinateur CFUE.

Les discussions ont porté principalement sur le Guide-urbanisme.lu et la proposition OAI de mise en place d'un code de la construction structurant et hiérarchisant tous les textes applicables en matière de construction.

Le Guide-urbanisme.lu constitue bien une priorité du ministère de la Digitalisation. Il est tenu à jour par les services du ministère, et le lien vers le Géoportail a été amélioré.

En parallèle, l'évolution de l'outil Guide-urbanisme.lu 2.0 est à l'étude et le ministère est en train de rédiger un cahier des charges. En temps utile, le ministère demandera l'avis des différentes parties prenantes et notamment l'OAI pour proposer un outil proche du terrain.

2
0
2
0



12.2020

Initiative

Cycle 2021 des formations continues OAI

L'OAI et la House of Training ont présenté en décembre 2020 le programme du cycle 2021 de formation dédié aux membres OAI, aux cadres et dirigeants du secteur de la construction, ainsi qu'aux personnes intéressées des secteurs étatique et communal.

Ce programme, préparé sur trois ans, ambitionne de donner aux membres OAI les mises à jour techniques, technologiques et législatives, mais également de vous permettre d'acquérir des connaissances spécifiques du secteur au Luxembourg. Divers profils professionnels ont été élaborés afin de pouvoir proposer des formations cohérentes, adéquates et utiles.

Toutes les formations sont proposées en format présentiel ou à distance.

Ce programme de formation est éligible pour l'obtention du congé formation.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le programme complet et les modalités d'inscription se trouvent sur le site www.oai.lu/formation.

Déclaration commune sur le Nouveau Bauhaus Européen en décembre 2020

Le Conseil des architectes d'Europe (CAE), dont l'OAI est membre, est un des signataires de la déclaration commune des organisations européennes représentatives des architectes, urbanistes, architectes paysagistes, architectes d'intérieur, ingénieurs, designers, enseignants et chercheurs de l'environnement bâti, qui accueillent avec enthousiasme l'initiative pour un Nouveau Bauhaus Européen présentée

par la présidente de la Commission européenne Ursula Von Der Leyen dans le cadre de la stratégie «Une vague de rénovations pour l'Europe».

Pour le président du CAE, l'architecte Georg Pendl, qui est à l'origine de ce projet collectif : «Nous avons été ravis d'entendre la présidente de la Commission européenne déclarer «Ce projet – la vague de rénovations – n'est pas seulement un projet environnemental ou économique : il doit être un nouveau projet culturel pour l'Europe». Cela peut être le début d'une politique qui changera la donne, car la rénovation ne serait plus seulement considérée comme une simple question technique, mais envisagée selon une approche holistique, où la qualité de la conception est placée au cœur

du projet». La Commission européenne a annoncé le 5 mars 2021 les premiers partenaires de son initiative «Nouveau Bauhaus Européen» : il s'agit de 13 organisations issues des secteurs de l'architecture, du design, du développement durable, de l'éducation, de la construction et du patrimoine. Les «Partenaires du Nouveau Bauhaus Européen» seront des membres clés au sein de la communauté de ce dernier. La Commission procédera à une série d'échanges avec les partenaires et facilitera les interactions sous diverses formes, également en vue de discuter et de tester les développements de l'initiative.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les activités du collectif du Nouveau Bauhaus Européen peuvent être suivies sur le site du CAE www.ace-cae.eu à la rubrique «Activités».

Ministre de la Justice Sam Tanson

Lors d'une entrevue par visioconférence le 14 décembre 2020 avec la ministre de la Justice Sam Tanson, accompagnée de ses collaborateurs Véronique Bruck, Daniel Ruppert, Jeannine Dennewald et Luc Konsbruck, la délégation OAI, composée de Jos Dell, Marc Feider et Pierre Hurt, a présenté les dossiers touchant particulièrement les membres OAI et les professions libérales en général.

Concernant le projet de loi n°5704 sur les régimes de responsabilité, Sam Tanson a souligné que ce dossier restait prioritaire, mais qu'en parallèle, il faudra préparer le terrain sur le dossier de l'assurance obligatoire.

En outre, il a été retenu que, concernant l'application du Code Civil en milieu urbain, un groupe de travail sera mis en place

pour suivre ces dossiers. Il sera composé de représentants du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur, de l'Administration du cadastre et de la topographie, de l'Union Luxembourgeoise des consommateurs, de la Chambre des métiers, de la Fédération des artisans et de l'OAI.

Parmi les autres thèmes abordés figuraient l'élimination des pénalisations des professions libérales par rapport aux autres acteurs économiques ainsi que la proposition OAI d'un véritable Code de la construction.

Ministre de la Culture Sam Tanson

Une entrevue par visioconférence entre la ministre de la Culture Sam Tanson, accompagnée de Jo Kox, 1^{er} conseiller de gouvernement ainsi que des conseillères Beryl Bruck, Catherine Decker et Claudine Hemmer, et une délégation de l'OAI, composée de Pierre Hurt, Marc Feider, Jos Dell et Sala Makumbundu, a eu lieu le 11 décembre 2020. Le ministère de la Culture est en train de revoir sa structure et d'engager une personne pour suivre le dossier du programme de politique architecturale. L'avis OAI en cours de rédaction sur le projet de loi n°7473 relative au patrimoine culturel a également été présenté.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le programme de politique architecturale, approuvé par le Conseil de gouvernement le 11 juin 2004, peut être téléchargé dans la rubrique «Publications» de la Médiathèque du site www.oai.lu.

Entrevue OAI / FDA avec la ministre de la Justice Sam Tanson : relance de la réforme des régimes de respon- sabilité en matière de construction

Une délégation de l'OAI, composée de Pierre Hurt et Dominique Bornert ainsi qu'une délégation de la Fédération des artisans (FDA), composée de Patrick Koehnen, Alain Rukavina

et Sophie Traxer, ont rencontré par visioconférence le 27 novembre 2020, Sam Tanson, ministre de la Justice, accompagnée de ses collaborateurs Daniel Ruppert, Jeannine Dennewald et Luc Konsbruck.

L'OAI et la FDA accueillent de manière positive que le projet de loi n° 5704 sur les régimes de responsabilité, dossier historique de 2007, ait trouvé un nouveau départ. Il importera de le finaliser dans un délai raisonnable.

En outre, Pierre Hurt a souligné que ce travail a été effectué avec le concours de l'Union luxembourgeoise des consommateurs ; point important en ce qui

concerne les répercussions pour l'ensemble de la société.

Dominique Bornert a présenté en détail le document de synthèse exprimant de manière commune les propositions d'amendements et observations de l'OAI et de la FDA sur le projet de loi n° 5704. Il est rappelé que la situation actuelle est inéquitable, à savoir que seuls les concepteurs OAI sont soumis aux assurances responsabilité civile professionnelle et décennale obligatoires, contrairement aux autres acteurs de la construction.

A VENIR

→ Le ministère étudiera les propositions de l'OAI et de la FDA et nous informera des suites apportées à ce dossier.



26.11.2020

Initiative

Les étudiants en BTS méritants récompensés par l'OAI

Le 26 novembre 2020, Alain Groff (diplômé du BTS Bâtiments et Infrastructures du lycée Josy Barthel de Mamer), accompagné par Antoine Pesch, ingénieur-conseil et membre du groupe

curriculaire de ce BTS, et Grégoire Mazand (diplômé du BTS Génie automatique du lycée technique des Arts & Métiers) accompagné par le responsable de ce BTS André Schwarz, ont été reçus au siège de l'OAI par Michelle Friederici, responsable du dossier formation, Gilles Christnach, du groupe curriculaire du BTS Génie Automatique, et Pierre Hurt.

Les deux diplômés ont été félicités pour leur travail et un cadeau leur a été remis.

L'OAI est représenté au sein des groupes curriculaires de ces formations.

11.2020

Initiative

Guide d'intégration architecturale des pan- neaux photovoltaïques

Le « guide luxembourgeois d'intégration architecturale des panneaux solaires photovoltaïques » a été présenté en novembre 2020. Il est réalisé par Eurosolar Lëtzebuerg asbl en collaboration avec l'OAI, la Chambre des métiers, myenergy, la Fédération des artisans, Greenpeace, le Service des sites et monuments nationaux, ainsi que l'Administration des bâtiments publics. Ce travail d'équipe met en évidence la nécessité d'agir ensemble pour exploiter l'immense potentiel de l'énergie solaire dans le domaine de la construction. Adjoindre le photovoltaïque aux énergies anciennes, puissantes mais polluantes, ne suffit plus : il doit, avec les autres énergies renouvelables, doivent les remplacer.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le guide luxembourgeois d'intégration architecturale des panneaux solaires photovoltaïques peut être consulté sur www.archipvl.lu.

Chambre de commerce

Le directeur de la Chambre de commerce Carlo Thelen, accompagné de Marc Wagener, Chief Operation Officer (COO) et directeur formation, Steve Breier, directeur administratif et financier, Anne-Sophie Theissen, directrice Avis et Affaires juridiques, Patrick Ernzer, directeur Communication et Médias, Anne-Marie Loesch, responsable stratégie et coordination et Claudine Otto, attachée économique et commerciale à l'Ambassade du Luxembourg en Belgique, ont rencontré par visioconférence le 26 novembre 2020 une délégation de l'OAI, composée de Jos Dell, Marc Feider, Sala Makumbundi, Michelle Friederici, Pierre Hurt et Yann Jegu.

Le suivi et l'approfondissement de la collaboration entre la Chambre de commerce et l'OAI, notamment au niveau de la veille législative et réglementaire, et de l'aide qui peut être apportée aux membres OAI, ont été discutés lors de cette réunion.

En outre, Pierre Hurt a présenté les chiffres-clés de l'enquête OAI sur la situation économique des bureaux membres OAI.

La délégation OAI informe la Chambre de commerce qu'il a été convenu, avec le ministre Lex Delles d'approfondir ce dossier par une étude sur la pondération des coûts dans la construction d'un logement individuel et collectif (terrain, promoteur, gros-œuvre, finition...).

La position de l'OAI sur le projet de loi n° 7478 relative au contrôle de proportionnalité en matière de professions réglementées a également été présentée.



19.11.2020

Manifestation

« Compétences médiatives et construction »

Le 19 novembre 2020 a eu lieu la conférence « Compétences médiatives et construction », organisée par l'OAI et le Centre de médiation civile et commerciale (CMCC) au Forum Da Vinci. Après les mots de bienvenue par Pierre Hurt et Dr. Jan Kayser, secrétaire général CMCC, la ministre de la Justice Sam Tanson a tenu une allocution sur le thème

« La médiation – un instrument prioritaire de politique judiciaire ». L'ingénieur-conseil Luc Wagner a proposé la présentation « Mediativ-interessenorientiertes Prozess-Management als zentrale Business Model ». Après les exposés, 10 organismes, dont l'OAI, ont signé la charte sur la Médiation.

PLUS D'INFORMATIONS

- La conférence peut être visionnée sur la chaîne YouTube de l'OAI.
- La charte sur la Médiation peut être consultée sur www.cmcc.lu à la rubrique « documents utiles ».

AG OAI 2020: une année placée sous la réussite fulgurante du Bauhärepräis

Plus de 80 membres ont assisté par visioconférence le 29 octobre 2020 à l'assemblée générale de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. L'assemblée fut ouverte par Jos Dell et Marc Feider qui ont présenté les actions prioritaires pour 2021.

La crise sanitaire actuelle a révélé de manière encore plus prégnante l'importance pour les concepteurs d'accompagner les maîtres d'ouvrage et les utilisateurs par une démarche collaborative dans le développement des projets, notamment du domaine de logement. À ces fins, les membres OAI doivent organiser leur bureau et le suivi de leur projet afin d'assurer leur pérennité. Le Green Deal pour que l'Europe devienne climatiquement neutre d'ici 2050 nécessite une approche holistique pour atteindre les objectifs très ambitieux du Gouvernement. La Méthodologie «Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu» et la formation continue du personnel constituent des outils essentiels pour y arriver.

Il importe également d'améliorer l'appréciation des membres OAI et de la plus-value de leurs prestations pour notre cadre de vie, ce qui nécessite une rémunération adéquate.

Les membres du Conseil de l'Ordre et le directeur de l'OAI ont ensuite détaillé le rapport d'activités de l'exercice écoulé autour de huit thèmes principaux dont le but est d'améliorer la culture du bâti et notre vivre-ensemble.

1. Cadre légal

Pierre Hurt a ainsi fait le point sur les interventions de l'OAI au niveau du cadre légal. Il a notamment présenté l'avis OAI sur le projet de loi n°7478 relative à un contrôle de proportionnalité des réglementations professionnelles. Face aux risques d'une perte de souveraineté, d'une auto-censure des ministères en charge et d'une perte du pouvoir régulateur de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), l'OAI souligne l'importance d'engager un débat sociétal pour maintenir pour le maître d'ouvrage le droit fondamental d'un conseil professionnel et indépendant.

Par ailleurs, Pierre Hurt a présenté la Circulaire OAI n°34 aux membres OAI concernant l'attribution aux membres OAI de missions dans le cadre des marchés publics. Établie avec l'aide du conseiller juridique de l'OAI, elle constitue un résumé des dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics et comporte également des observations de l'OAI.

2. Cadre contractuel

Sala Makumbundu est revenue sur le cadre contractuel. Que ce soit avec l'État, le secteur communal

ou le secteur privé, il s'agit d'améliorer les relations avec ces différents acteurs en fonction des prestations demandées.

Elle a également présenté la situation en Allemagne, où la nouvelle version de la HOAI, adaptée suite à la décision de la CJUE, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle s'inspire de la situation au Luxembourg, avec la publication de barèmes d'honoraires d'orientation pour le secteur public.

3. Attribution des missions

Sala Makumbundu a abordé le dossier de l'attribution des missions de membres de l'OAI pour laquelle une documentation était en cours de mise en place.

L'OAI travaille également avec le Syvicol sur un contrat-type qui sera proposé aux membres afin de répondre aux besoins des communes en matière de programmation.

4. Optimisation de la collaboration

Jos Dell, Marc Feider et Gilles Christnach, membres du conseil de l'Ordre, ont présenté les derniers développements de la méthodologie «Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu», qui peut être appliquée quel que soit le cadre contractuel régissant la relation entre les concepteurs et le maître d'ouvrage. Des recommandations OAI d'un contrat de maîtrise d'œuvre globale pour le secteur privé et d'une convention de groupement de maîtrise d'œuvre ont été mises à disposition des membres.

Les concertations avec la Chambre des métiers ont été relancées afin de compléter la moai.lu par l'optimisation du flux d'information et des procédures avec les entreprises chargées de l'exécution sur chantier.

5. Développement durable

Gilles Christnach, qui représentait également Steve Weyland, membre du Conseil de l'Ordre, a fait le point sur l'étude OAI pour

le compte du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire concernant la mise en place d'un cadre d'implémentation de la construction durable au Luxembourg, entre autres, l'application de l'économie circulaire pour notre cadre de vie.

Il a également informé l'assemblée quant à la mise à jour de la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments fonctionnels. Selon les derniers échanges constructifs avec le ministère, il ressort qu'une période de transition adéquate d'au moins neuf mois après la mise à disposition officielle du logiciel de calcul de la performance énergétique des bâtiments fonctionnels sera reprise.

6. Formation continue

Michelle Friederici, membre du Conseil de l'Ordre, a dressé le bilan intermédiaire du cycle 2020 des formations continues de l'OAI. A ce stade, 349 personnes de 167 sociétés se sont inscrites. Le taux de satisfaction est en moyenne de 4,5/5. Des modules sont encore organisés d'ici à la fin de l'année. Le programme peut être consulté sur www.oai.lu/formation. Par ailleurs, elle a indiqué que le nouveau cycle 2021 sera présenté sous peu.

7. Communication

Pierre Hurt a présenté le Bauhärenpräs OAI 2020, qui a constitué l'événement phare de l'exercice écoulé. Malgré la crise sanitaire, 257 candidatures ont été remises. Il est revenu sur les nombreuses activités organisée par l'OAI dans ce cadre : Pop-up Expo à l'Ancien Hôtel des Postes Aldringen, Remise des trophées en présence de 400 personnes à la Philharmonie et suivi en parallèle par plus de 1000 internautes sur Youtube et Facebook...

Référence de la culture du bâti au Luxembourg, le Bauhärenpräs OAI 2020 a eu un fort impact, aussi bien politique que sociétal,

ainsi que sur le rayonnement national et international de l'OAI et de ses membres. Les 30 ans de l'OAI ont été célébrés à cette occasion. Les nombreuses autres activités publiques de l'Ordre au cours de l'exercice écoulé ont également été présentées. L'OAI prépare déjà sa participation aux grandes manifestations à venir, à savoir Esch 2022 (Minett Trail) et Luga 2023.

8. Services et travaux réalisés par le secrétariat de l'OAI

Pierre Hurt a fait le point sur le suivi de la crise sanitaire Covid-19 par le secrétariat de l'OAI. Les membres OAI ont été régulièrement informés des actions de l'OAI auprès du Gouvernement et des instances publiques pour le maintien de l'activité et des dispositifs d'aides mis en place.

L'exemple des autorisations de construire a notamment été présenté. Leur délivrance avait été mise en suspens par le Ministère de l'Intérieur le 20 mars 2020. Suite à une action de l'OAI, cette suspension a été levée le 2 avril 2020. L'impact de la crise sanitaire sur les bureaux membres OAI a été suivi par la mise en place d'une jauge OAI « Activités / finances des membres OAI » (4 éditions) et une enquête sur les aides non remboursables (2 éditions). Bien que pris dans la gestion

de nos activités au jour le jour, il nous semblait important d'assurer dès le début notre responsabilité sociétale en préparant l'après-Covid-19. L'OAI a proposé de recueillir les points saillants et les idées de nos membres pour concevoir et préparer des solutions avec nos partenaires. Ces suggestions procédurales, opérationnelles, juridiques et financières ont permis de nourrir un Think Tank OAI « Post Covid-19 ».

Les premiers résultats ont été adressés au Gouvernement le 7 septembre 2020. L'accent y est notamment mis sur les problèmes structurels inhérents au manque de cohérence des procédures administratives liées à la conception et à l'autorisation des œuvres de notre futur environnement bâti, et l'importance de donner aux professions OAI une bien meilleure reconnaissance que celle qu'elles connaissent actuellement.

Ensuite, Pierre Hurt a remercié toute son équipe au secrétariat de l'OAI, notamment Yann Jegu. La secrétaire comptable Annie Henry a été cordialement félicitée pour ses 30 années au service exemplaire de l'Ordre.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI »

→ Disponible sur www.oai.lu à la rubrique « Pour maître d'ouvrage « Procédures d'attribution »



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OAI

Judi 29 octobre 2020 à 17h
Visioconférence

Six actions de l'OAI lors de Home Expo / Semaine nationale du logement 2020

L'OAI a participé à la Home & Living Expo / Semaine nationale du logement du 10 au 18 octobre 2020 dans les halls de Luxexpo The Box à Luxembourg-Kirchberg avec six actions.





D'une part, les 257 candidatures pour le Bauhärepräis OAI 2020 ont été montrées aux visiteurs.

Les visiteurs ont pu aussi découvrir l'exposition « Bauhäre maache Lëtzebuerg » (42 panneaux). Elle présente les Lauréats, Mentionnés, Prix Spéciaux et Prix Voting Public du Bauhärepräis OAI 2020.

De plus, un écran a diffusé les films sur les Lauréats et Prix Spéciaux avec interviews des maîtres d'ouvrage. En outre, une Pop-up Biblio des livres édités par l'OAI a été proposée.

L'exposition « Mir maache Lëtzebuerg » a également été présentée au public. Il s'agit de 30 photos sélectionnées parmi les réalisations du Guide OAI Références 2020.

Les visiteurs ont pu aussi découvrir l'exposition présentant les 14 highlights de la 3^e édition d'Architectour.lu.

Un moment fort fut la visite de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière le 14 octobre 2020 de l'exposition Bauhärepräis OAI 2020 sur la Home Expo 2020 dans une ambiance

de bonne humeur, reflétant l'importance qui est placée dans la construction d'un cadre de vie favorisant notre vivre-ensemble.

Une autre attraction a été la vente aux enchères des pièces proposées dans le cadre du projet « Re-use ». Il s'agit de la réutilisation des tissus de la Pop-Up Expo Bauhärepräis OAI 2020. La vente a eu lieu le 18 octobre de 15h à 16h à la Luxexpo The Box.

1. Visite de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière sur le stand OAI le 14 octobre 2020.
2. Pop-up Biblio des livres publiés par l'OAI.
3. Les 257 candidatures pour le Bauhärepräis OAI 2020.
4. Remise des cadeaux aux gagnants du tirage au sort des participants au Prix Public du Bauhärepräis OAI le 8 octobre 2020.
5. De nombreux visiteurs ont profité des informations mises à disposition par l'OAI.

De quoi une société a-t-elle besoin pour une réelle qualité de vie ?

Dans sa Carte blanche RTL Radio du 14 octobre 2020, Pierre Hurt s'est interrogé sur ce dont une société a besoin pour une réelle qualité de vie.

Gratuit ne fonctionne pas. Bon marché est souvent trop cher. La crise environnementale, tout comme la crise sanitaire, ont clairement montré que nous avons besoin d'un système qui valorise correctement nos ressources, notre travail et notre culture en fonction de la plus-value pour notre vivre-ensemble.

Pierre Hurt souligne que les membres OAI le font aussi tous les jours. Il s'agit de rassembler tous les aspects et les intérêts, souvent divers, du maître d'ouvrage, des utilisateurs, de l'environnement, ainsi que de nous tous. La qualité de vie ne peut pas être décrétée, mais elle est basée sur des valeurs communes. Notre société a besoin de femmes et d'hommes de l'art indépendants qui, avec âme et conscience, gardent la vue d'ensemble pour nous tous.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cette carte blanche en luxembourgeois peut être réécoulée dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu, qui propose également des traductions libres en français, allemand, anglais et portugais.

Chambre des métiers : suivi de la résolution commune signée en décembre 2017

Le 13 octobre 2020 a eu lieu une entrevue entre les représentants de la Chambre des métiers Paul Nathan, vice-président, Gilles Reding, directeur des Affaires environnementales, Technologies et Innovation et Norry Dondelinger, directeur Affaires économiques, et une délégation de l'OAI composée de Jos Dell, Marc Feider, Giles Christnach et Pierre Hurt.

Cette réunion avait pour objet principal le suivi et la mise en œuvre

de la résolution « Design First – Build Smart, Sustainable, Inclusive and Regional » signée en décembre 2017, qui souligne la volonté commune d'une collaboration plus renforcée en matière de politique du logement, de la mobilité et de l'aménagement du territoire, de simplification administrative, de formation, d'innovation et de développement de nouveaux concepts de travail collaboratif. L'intégration des interfaces entre la maîtrise d'œuvre et les entreprises dans les documents établis dans le cadre de la « Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu » et le « Building Information Modeling » (BIM) a également été discutée.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La résolution commune CDM / OAI « Design First – Build Smart, Sustainable, Inclusive and Regional » peut être consultée dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

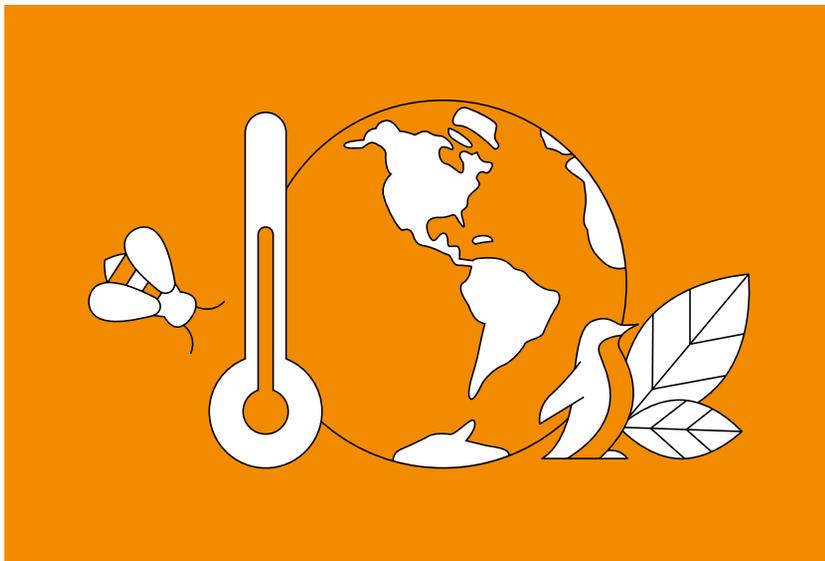


Journée des présidents OAI à Rumelange

La journée annuelle des présidents et membres fondateurs de l'OAI a eu lieu le 10 juillet 2020 à Rumelange. Après l'accueil par le bourgmestre Henri Haine, la réunion a porté sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'OAI et des bureaux membres OAI, le Think Tank

OAI Post-Covid, la situation économique des membres OAI et les critères à respecter par le capital des membres OAI afin de garantir leur indépendance professionnelle.

Après le déjeuner, des visites architecturales et techniques de la commune de Rumelange ont été proposées : école précoce (Modulbau, trois salles), skatepark, logements pour jeunes (projet assez avancé), Musée national des mines, terrain des sports... L'exposition Bauhärepräis OAI 2020 à la Poste Aldringen a alors été visitée avant un dîner en commun.



07.10.2020

Avis

Projet de loi relative au climat

L'OAI salue positivement tout effort à réduire davantage et plus rapidement les émissions SEQE (système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre) notamment dans le secteur du bâtiment qui reste un des principaux producteurs d'émissions de CO₂.

L'apport sociétal du travail fourni par les membres de l'OAI,

l'intérêt public porté par leurs projets et réalisations passent aussi par la défense de l'importance de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment. C'est le travail compétent de nos membres en la matière qui sera le garant de la mise en œuvre des objectifs ambitieux énoncés par le Gouvernement du présent projet de loi dans le domaine du bâtiment.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 7 octobre 2020 sur le projet de loi n°7508 peut être téléchargé dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

23.06.2020

Revue de presse

Qui construit, construit pour nous tous

Dans sa Carte blanche RTL Radio du 23 juin 2020 Pierre Hurt a mis l'accent sur la responsabilité sociétale du maître d'ouvrage. Chacun devrait pouvoir assumer le rôle noble de maître d'ouvrage dans l'intérêt de notre vivre-ensemble. Parce que celui qui construit, le fait pour soi-même, sa famille, mais cela a un immense impact sur le contexte sociétal; l'environnement,

le vivre-ensemble, la culture, l'économie...

Depuis 2000, le Bauhärepräis de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils est organisé tous les quatre ans. En 2020, il s'agissait de la 6^e édition, mettant particulièrement les maîtres d'ouvrage sur le devant de la scène. Sans lesquels rien ne se réalise. Ce prix nous donne la formidable occasion de discuter de la façon dont nous construisons et vivons ensemble, souligne Pierre Hurt.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cette carte blanche en luxembourgeois peut être réécotée dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu, qui propose également des traductions libres en français, allemand, anglais et portugais.



16.06.2020

Manifestation

Remise des distinctions honorifiques aux membres OAI

Le ministre des Classes moyennes Lex Delles a remis le 16 juin 2020, en présence de Pierre Hurt, les distinctions honorifiques décernées aux membres OAI. Les architectes Yves Noury et Louis Weisgerber, ainsi que l'ingénieur-conseil André Lavandier ont été nommés chevaliers de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Bauhärepräis OAI 2020 – Célébration de la culture du bâti

2020 était placée sous le signe de la 6^e édition du Bauhärepräis OAI, un prix qui n'est décerné que tous les quatre ans et qui récompense, à travers les maîtres d'ouvrage, l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme de qualité.

Remis par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, le Bauhärepräis OAI récompense les maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, à travers un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité. Il souligne et met en valeur la relation de confiance qui a permis au couple « maître d'ouvrage / concepteurs » de s'exprimer de manière particulièrement fructueuse. Une dimension bien loin d'être uniquement symbolique, puisque le commanditaire se voit salué pour son soutien à la qualité architecturale et, finalement, pour sa manière de contribuer, par le biais d'une réalisation remarquable et durable, à la promotion d'une culture du bâti, mais aussi de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

À l'heure où le Grand-Duché connaît de profondes mutations de ses espaces urbain et villageois à travers la forte pression démographique, ce coup de pouce à la culture du bâti souligne l'importance du savoir-faire – et sa mise en œuvre – des hommes et des femmes de l'art en matière d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme pour dessiner et construire

le Luxembourg d'aujourd'hui et de demain.

Le Bauhärepräis OAI, placé sous le haut patronage de S.A.R. le Grand-Duc, connaît un réel succès depuis son lancement en 2000. L'édition de 2004 comptait 107 réalisations effectivement remises. Celle de 2016, 317. Cette 6^e édition du Bauhärepräis OAI comptait 257 candidatures, et cela malgré la crise sanitaire ! Il était placé dans le cadre du 30^e anniversaire de l'OAI.

Achevées après le 1^{er} janvier 2016, les réalisations, présentées par leurs maîtres d'ouvrage avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, ingénieurs-conseils...), doivent avoir une relation avec le Luxembourg soit par l'adresse de leur maître d'ouvrage soit par leur implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le jury international était composé de professionnels et d'acteurs des scènes politique et culturelle luxembourgeoises. Notons parmi ses membres la présence d'Ivan Blasi de la fondation Mies van der Rohe (Barcelone), coordinateur du célèbre prix de l'Union européenne pour l'Architecture contemporaine ou encore de Lorenz Bräker, 1^{er} vice-président

de l'Union internationale des architectes (UIA). Totalement indépendants de l'organisation, les jurys décident eux-mêmes des lauréats et des mentionnés des différentes catégories. Le jury a aussi la possibilité d'octroyer des prix particuliers : Prix spécial du jury qui récompense son coup de cœur ; Prix spécial courage du maître d'ouvrage qui salue le maître d'ouvrage ayant attribué une mission à un bureau jeune et/ou sans les références attendues ; Prix spécial patrimoine qui met en avant une rénovation et/ou une réaffectation exemplaire d'un objet de notre patrimoine ; Prix Spécial Rénovation énergétique exemplaire ; Prix Spécial Nouvelle forme d'habitat et Prix Spécial Accessibilité. Et pour conclure cette liste, des prix du public ont été attribués par les internautes de wort.lu et de RTL.lu.

Si les prix remis peuvent paraître nombreux, ils montrent surtout le dynamisme des professions de l'OAI qui développent grâce à la volonté des maîtres d'ouvrage notre environnement bâti de manière intelligente et durable. Ce faisant, cette équipe, qui rassemble commanditaires et concepteurs, apporte ainsi sa pierre à la construction de l'édifice que constitue le vivre-ensemble. Pour reprendre une formule chère à l'Ordre : qui construit, construit pour nous tous.

Du 7 juillet au 5 octobre 2020, près de 3000 personnes ont visité la Pop-Up Expo Bauhärepräis OAI 2020 à l'ancien Hôtel des Postes Aldringen. Elle permettait dans un premier temps de découvrir les 257 candidatures pour le Prix. Elle fut complétée du 22 septembre au 5 octobre 2020 par une exposition « Bauhäre maache Lëtzebuerg » présentant les Lauréats, Mentionnés, Prix Spéciaux et Prix du publics distingués lors du Bauhärepräis OAI 2020.

Une Pop-up Biblio des livres édités par l'OAI était également à disposition des visiteurs de

l'exposition. Dans ce contexte, l'OAI avait proposé aux intéressé(e)s des visites guidées de la Pop-Up Expo avec les membres du jury, les partenaires, les parrains des Prix, les participants au BHP, des personnalités diverses, des lycées et les membres OAI.

À l'occasion de cette édition, l'OAI avait en plus lancé un projet «Re-use» des tissus ayant servi à la Pop-Up Expo du Bauhärepräis OAI 2020. Organisée en collaboration avec Design Luxembourg, le Creative Industries Cluster de Luxinnovation, Luxexpo The Box, l'asbl De Mains de maître de la Chambre des métiers et l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, cette initiative montre que l'approche du développement durable et de l'économie circulaire peut se décliner à tous les niveaux. Il s'agissait de récupérer les tissus sur lesquels étaient imprimées les réalisations des maîtres d'ouvrage et de les faire vivre d'une autre manière en créant

des pièces uniques. Cette initiative de l'OAI était organisée au profit pour moitié de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte et pour moitié pour couvrir les frais des créatifs.

En outre, en janvier 2021, le livre «Bauhärepräis OAI 2020» est paru. Ce livre documente les 257 réalisations des maîtres d'ouvrage ayant participé à ce prix en 2020, parmi lesquels les nommés sélectionnés par le jury, et surtout les 10 Lauréats, 16 Mentionnés, 7 Prix Spéciaux, 1 Mention Spéciale et 4 Prix Public Voting. Il est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies. La librairie Ernster à Luxembourg-Ville a proposé pendant deux semaines une vitrine consacrée à cet ouvrage.

Vu l'intérêt d'un public de plus en plus large, l'OAI, en collaboration avec la commune de Schengen, la fondation Valentiny, le Biodiversum et l'asbl Erliefnis Baggerweier, a présenté l'exposition «Bauhä maache Lëtzebuerg» sur les quatre

sites phares de Remerschen du 25 juin au 6 octobre 2021.

Des informations détaillées sur le Bauhärepräis 2020 se trouvent sur le site www.bhp.lu qui reprend plus de 7700 données sur les 257 candidats. La richesse des informations, fournies par les maîtres d'ouvrage à travers leurs témoignages écrits, est impressionnante et constitue une source d'inspiration et de discussion. Les films sur les Lauréats et Prix Spéciaux du Bauhärepräis OAI 2020 avec les interviews des maîtres d'ouvrage sont également disponibles sur ce site.

Remise des prix dans le cadre prestigieux de la Philharmonie au Kirchberg, 1^{re} grande manifestation en temps de crise sanitaire au Luxembourg.

Revivez en images cet événement sur www.bhp.lu: playlist des interviews des lauréats, film de la remise des trophées, etc.



photo © OAI Christof Weber

Différentes actions d'urgence de l'OAI dans le cadre de la pandémie Covid-19

Depuis le début de la pandémie, l'OAI a tenu régulièrement ses membres informés des derniers développements concernant la crise sanitaire, notamment à travers les 28 newsletters INFO OAI Covid-19. Il s'agissait de les aider à traverser au mieux cette période difficile.

Les communications ont notamment porté sur les sujets suivants : demandes d'aides, réouverture des chantiers, recommandations sanitaires, chômage partiel, résultats des jauges mensuelles OAI, mesures exceptionnelles en matière de sécurité sociale et de droit du travail...

Si au début du confinement les bureaux en phase de conception ont encore pu travailler, il importait d'éviter un blocage au niveau des procédures d'autorisation.

L'OAI est rapidement intervenu auprès de la ministre de l'Intérieur Taina Bofferding afin de débloquer la situation. Par un courrier le 25 mars 2020, l'OAI a fait part à la ministre de l'Intérieur de son désaccord avec la circulaire ministérielle n°3788 notifiée (notamment) aux administrations communales, préconisant de mettre en suspens jusqu'à nouvel ordre la délivrance des autorisations de construire, à la seule exception de celles (peu nombreuses) relatives à la réalisation d'infrastructures hospitalières. Dans sa réponse du 3 avril 2020, la ministre a indiqué avoir levé cette recommandation en invitant les autorités communales à procéder à l'instruction administrative des demandes d'autorisation

de construire et à leur délivrance. L'OAI a également contacté en mars 2020 le ministre des Classes moyennes Lex Delles, le ministre de l'Économie Franz Fayot et ses partenaires de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers afin de s'assurer que les bureaux membres OAI, qui ne sont, pour la plupart, constitués que d'une personne exerçant à titre d'indépendant, puissent également bénéficier de régimes d'aides à destination des très petites entreprises et des indépendants.

En ce qui concerne la réouverture des chantiers en avril 2020, deux courriers ont été adressés les 16 et 19 avril 2020 au Vice-Premier ministre et ministre du Travail Dan Kersch. L'OAI a déploré que la Maîtrise d'ouvrage, la Maîtrise d'œuvre et les coordinateurs sécurité santé n'ont pas été associés étroitement aux réflexions du Gouvernement quant aux modalités de reprise des activités sur chantiers, alors qu'il a subsisté de nombreuses interrogations et difficultés quant à la situation sanitaire et logistique. Le 20 avril 2020 l'OAI a adressé un courrier au Gouvernement à ce sujet. Sur initiative de l'OAI, le secteur de la construction a demandé au CRTI-B de mettre en place une taskforce qui a rapidement établi deux documents : « Recommandations en matière de révision des délais d'exécution » et « Aide pratique pour la gestion des chantiers pendant la crise sanitaire Covid-19 ». Bien que ces documents n'aient pas encore pu être publiés officiellement par le CRTI-B, les projets ont été transmis aux membres OAI pour leur servir de base de travail.

Vu l'importance d'assurer notre responsabilité sociétale en préparant dès à présent l'après Covid-19, l'OAI a adressé le 26 mars 2020 un courrier au Gouvernement à ce sujet. L'OAI l'a informé recueillir les points saillants et les idées des membres OAI pour concevoir et préparer

des solutions avec nos interlocuteurs et partenaires (Administrations, Communes, Chambre de commerce, Chambre des métiers, Fédération des artisans...) via un formulaire sur le site www.oai.lu.

Ces suggestions (procédurales, opérationnelles, juridiques, financières...) ont permis de nourrir un Think Tank OAI « Post Covid-19 », en vue d'apporter des pratiques utiles pendant la crise, d'amorcer un « reboot » rapide du secteur de la construction et de participer au débat sociétal pour tirer les bonnes leçons de cette crise pour construire un meilleur vivre-ensemble.

Les premières conclusions de ce processus ont été transmises le 7 septembre 2020 au Premier ministre Xavier Bettel et aux vice-premiers ministres Dan Kersch et François Bausch.

De plus, afin de suivre la situation économique, les besoins mais aussi le moral de ses membres et de leurs collaborateurs, depuis le confinement, l'OAI a régulièrement lancé des jauges (cinq en tout) auprès de ses membres. Trois enquêtes sur les aides non remboursables ont également été effectuées.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les initiatives de l'OAI dans le cadre de la crise sanitaire peuvent être consultées sur le site www.oai.lu, à la rubrique « Actualités ».



27. 03. 2020

Revue de presse

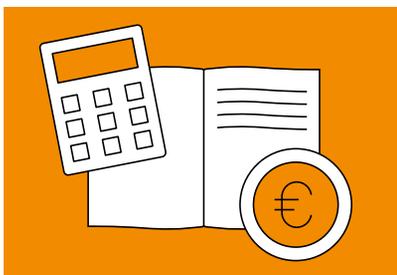
Un meilleur vivre-ensemble après le coronavirus

Dans sa Carte blanche RTL Radio du 27 mars 2020, Pierre Hurt nous invite à retourner à l'essentiel. La crise sanitaire nous a porté un coup, mais il faut croire au courage et à la résilience de notre société qui sortira fortifiée de cette situation. Cependant, nous devons tous donner le meilleur de nous-mêmes, chacun à son niveau.

Dès le début de la pandémie, les architectes et les ingénieurs-conseils se sont tournés vers le télétravail afin d'assurer la continuité des projets une fois la crise derrière nous. Il faut également profiter de ce ralentissement pour poursuivre en profondeur les objectifs fixés avant la crise : économie solidaire, crise climatique, construction durable...

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cette Carte blanche en luxembourgeois peut être réécoutée dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu, qui propose également des traductions libres en français, allemand, anglais et portugais.



12. 02. 2020

Avis

Gestion durable des biens ruraux

En principe, les missions de l'Office national de l'aménagement rural (ONAR), l'ancien Office national du remboursement, restent avec

12. 02. 2020

Avis

Protection des sols et gestion des sites pollués

L'OAI salue la mise en place d'une loi-cadre sur la protection des sols, qui devra contribuer à davantage de transparence et de sécurité de planification, notamment pour la viabilisation de friches industrielles. L'OAI est tout à fait disposé à participer aux travaux afférents au volet préventif (protection des sols), qui comportera notamment l'obligation d'établir un « plan national de protection des sols ».

Le volet curatif (gestion des sites pollués) devra permettre principalement de combler les lacunes des dispositifs légaux actuels.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 12 février 2020 sur le projet de loi n°7237 peut être consulté dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

cette nouvelle loi dans le cadre de projets situés dans les zones rurales. Il serait cependant utile de lui adjoindre également les projets de remboursement urbain légal. En effet, l'ONAR possède les compétences nécessaires en la matière. Il s'agirait de lui allouer le budget adéquat pour accompagner et financer ces projets, en tenant compte des expériences passées du Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, l'OAI recommande qu'en sus des propriétaires, les détenteurs de droits réels soient également consultés dans le cadre de l'enquête sur l'utilité d'un projet de remboursement rural légal.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI du 12 février 2020 sur le projet de loi n°7370 peut être téléchargé dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

16. 01. 2020

Concertation

Ministère de la Culture, archéologie préventive

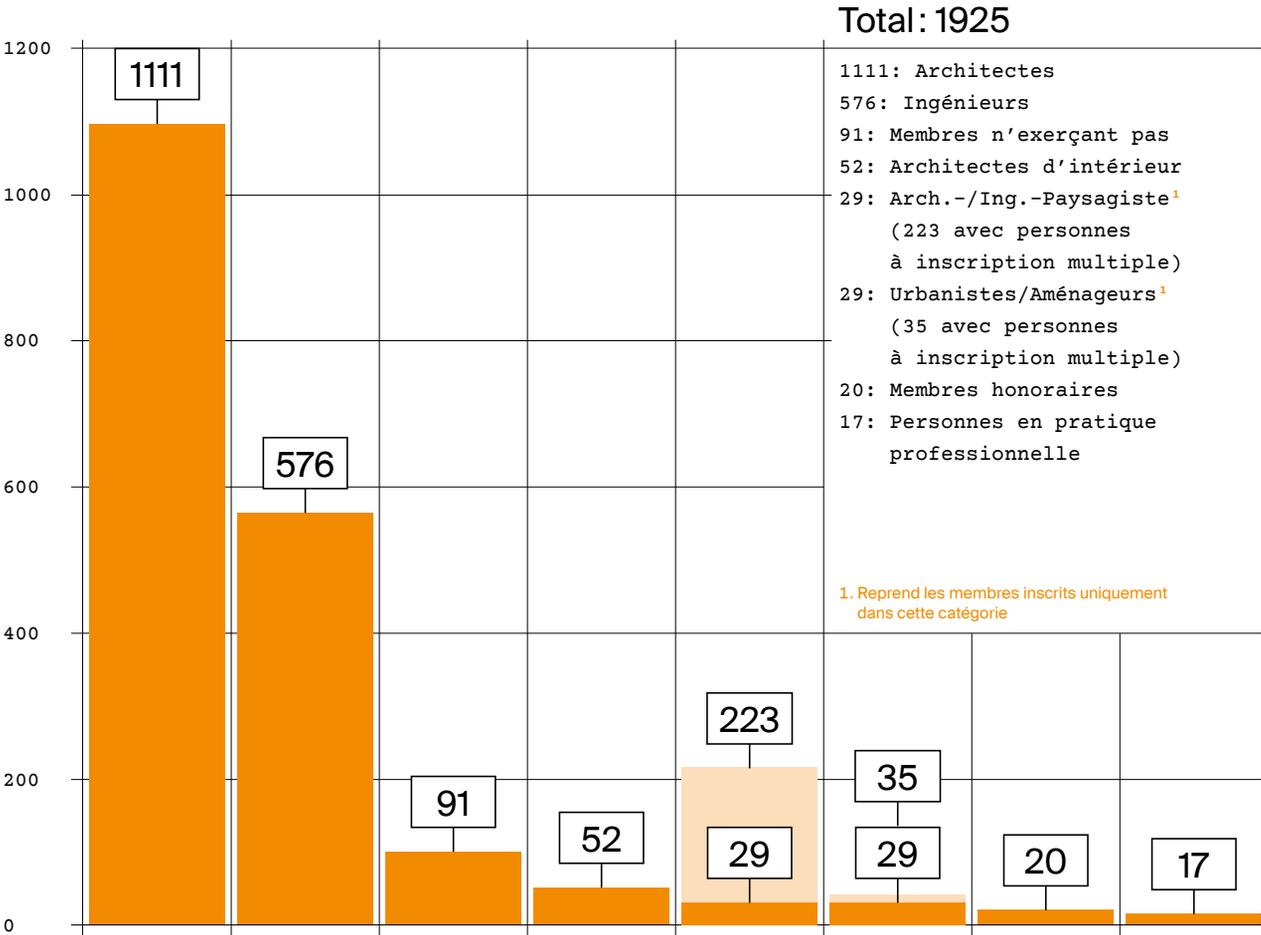
Une délégation du ministère de la Culture, composée de Beryl Bruck, conseillère, et Anne Kontz-Hoffmann, attachée, a rapporté lors d'une entrevue le 16 janvier 2020 avec l'OAI, représenté par Sala Makumbundu et Pierre Hurt, que dans le cadre du projet de loi n°7473 relatif au patrimoine culturel, une place importante est réservée à l'archéologie préventive. Le ministère réfléchit aux moyens à mettre en œuvre pour qu'elle soit effectuée avec soin. La délégation OAI indique qu'il serait plus indiqué de prévoir un agrément similaire à ce qui se fait pour les études en environnement, mais de ne pas créer une nouvelle profession réglementée. En outre, la délégation OAI a souligné qu'il faudra être très attentif à éviter un blocage du secteur de la construction.

Voici quelques informations concernant la répartition des personnes physiques membres OAI selon leur qualification, ainsi que la distribution et l'effectif des bureaux actifs au Luxembourg.

Le baromètre du secteur

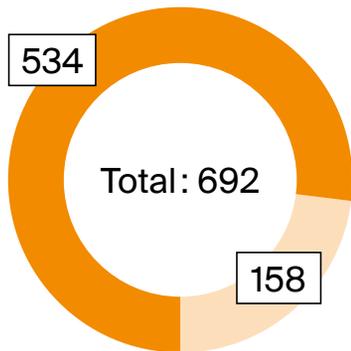
Tableau de l'Ordre de l'OAI : personnes physiques

15.03.2022



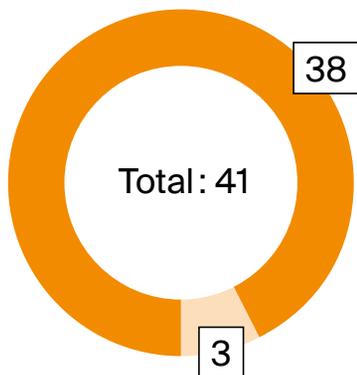
Bureaux d'architectes

■ au Luxembourg / □ à l'étranger



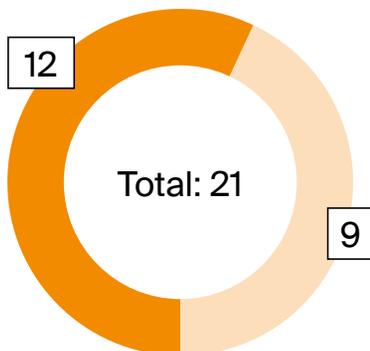
Bureaux d'architectes d'intérieur

■ au Luxembourg / □ à l'étranger



Bureaux d'Arch.-/Ing.-paysagistes

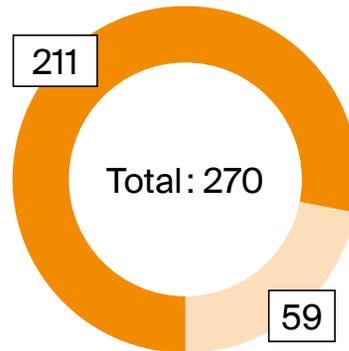
■ au Luxembourg / □ à l'étranger



Inscrits uniquement comme arch./ing.paysagistes: 5
 Inscrits comme architectes: 3
 Inscrits comme ingénieurs-conseils: 2
 Inscrits comme urbanistes-aménageurs: 6

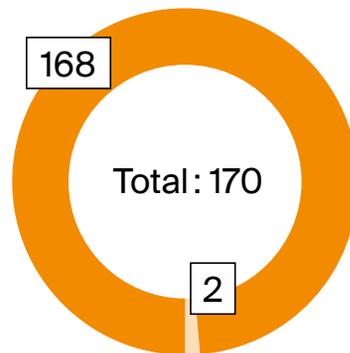
Bureaux d'ingénieurs-conseils

■ au Luxembourg / □ à l'étranger



Bureaux d'urbanistes-aménageurs

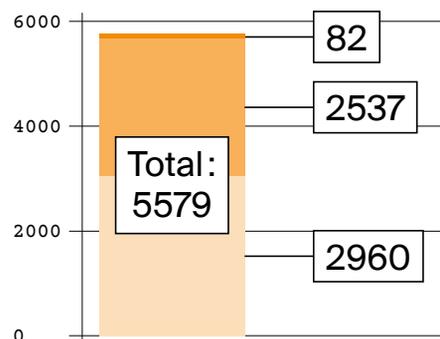
■ au Luxembourg / □ à l'étranger



Inscrits uniquement comme urbanistes-aménageurs: 7
 Inscrits comme architectes: 144
 Inscrits comme ingénieurs-conseils: 19
 Inscrits comme arch./ing.paysagistes: 6

Effectifs² des bureaux au Luxembourg

■ Bureaux d'architecture d'intérieur
 ■ Bureaux d'architecture
 ■ Bureaux d'ingénierie



2. Rem: effectif = associés + employés



Parole à
Jos Dell (J.D.)
Claude Turmes (C.T.)
Marc Feider (M.F.)

«En 2050, nous souhaitons atteindre le zéro carbone, il nous reste donc trente ans. »

Photographies
Anthony Dehez

En matière d'efficacité énergétique, dans le secteur de la construction notamment, le Luxembourg affiche des objectifs ambitieux. Un avant-projet de règlement grand-ducal a été soumis par le ministre de l'Énergie dans ce sens. Il repose sur une coopération avec des acteurs de terrain comme l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

Quel est l'objectif de cet avant-projet de règlement grand-ducal ?

C.T. Les nouveaux bâtiments sont très importants à Luxembourg, car nous sommes l'un des pays en Europe qui construisent le plus. Cela a donc un impact considérable sur notre bilan climat. Une des mesures du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) est d'améliorer les standards au niveau des bâtiments d'habitation et fonctionnels. En 2050, nous souhaitons atteindre le zéro carbone, il nous reste donc trente ans. En construisant encore aujourd'hui des bâtiments utilisant

des énergies fossiles, nous créons des immeubles qu'il faudra ensuite rénover. Pourquoi ne pas construire dès maintenant les bâtiments zéro carbone dont nous avons besoin pour être à la hauteur de l'enjeu climatique ?

M.F. Le chemin pour arriver à des bâtiments énergie + a débuté en 2007 avec les premières prescriptions et doit être poursuivi. Nous sommes impatients de voir ce règlement, car pour les nouvelles planifications, nous devons être à même de l'utiliser. Nous sommes contents que le ministère nous tienne au courant des développements, car nous sommes

les premiers à pouvoir profiter de cette nouvelle prescription. J.D. Consulter les lois, règlements et méthodes pratiques d'application avant la sortie des documents nous permet de tester et vérifier leur fonctionnement. Nous nous inscrivons dans une méthode proactive pour vérifier la faisabilité. Il est important d'avoir tous ces documents, mais aussi une petite formation. L'ensemble des informations sont à communiquer au plus de personnes concernées possible pour que la compréhension se fasse et que la mise en pratique soit la plus simple.

« Le label A+ est dans un premier temps volontaire et permettra d'avoir accès à des aides financières. »

— Claude Turmes

Concrètement, quels changements implique-t-il par rapport à la situation actuelle ?

C.T. Le problème aujourd'hui est que 15 à 20 % des nouveaux bâtiments utilisent des chaudières au gaz. Pour créer une plus grande visibilité pour le promoteur ou le maître d'ouvrage qui souhaite se tourner vers un bâtiment 100 % énergie renouvelable, nous créons un label A+. Dans un premier temps volontaire, il permettra d'accéder à des aides financières pour les bâtiments d'habitation (Prime House ou Fonds climat) et les bâtiments fonctionnels, éligibles pour des aides de la part du ministère de l'Économie. Pour les premiers, il y a peu de changements excepté une plus grande clarté et une incitation à aller vers des bâtiments 100 % renouvelables, tout en profitant d'aides financières. Les normes des bâtiments fonctionnels moins strictes vont être renforcées pour s'aligner sur celles des bâtiments d'habitation. Nous aurons dans un second temps des immeubles « electricity only » avec un système d'énergie au lieu de deux aujourd'hui (chauffage à gaz et climatisation électrique). Il y aura donc une fusion de deux technologies.

D'où vient le retard des bâtiments fonctionnels par rapport aux bâtiments d'habitation ?

M.F. En 2007, les premières prescriptions concernaient les bâtiments d'habitation. Ce n'est qu'en 2010 que la première a été établie pour les bâtiments fonctionnels. Un décalage est donc logique.



Chaque fois qu'il y a une nouvelle prescription en relation avec la construction, l'utilisateur doit tout d'abord s'y confronter. Vient ensuite le tour des planificateurs et artisans. Le secteur de la construction a dû réaliser un énorme apprentissage pour permettre la mise en œuvre de ces prescriptions. Les bâtiments fonctionnels sont en outre plus compliqués en matière d'équipement.

C.T. Je salue cette collaboration avec l'OAI, mais aussi le secteur de l'artisanat. C'est une *success story* qui montre que le Luxembourg

peut être un pays très innovateur. Nous créons de la valeur économique et de l'expertise que nous pouvons exporter au-delà de nos frontières.

J.D. La complexité des bâtiments fonctionnels est plus grande que celle des bâtiments d'habitation. Il faut planifier en profondeur dès le départ pour pouvoir faire des simulations thermiques et nous subissons beaucoup de contraintes. Le nouveau règlement offre des méthodes simplifiées, mais aussi des valeurs minimales à respecter.

C'est important, car beaucoup d'acteurs interviennent sur ces bâtiments qui ont plusieurs typologies : écoles, bâtiments de bureaux, hôpital, maison de retraite, hall sportif.

Quel regard portez-vous sur ces mesures ?

M.F. Comme nous sommes les premiers à pouvoir les mettre en œuvre, nous souhaitons toujours être informés à l'avance pour être partenaires du projet. Nos craintes concernent les phases de transition, car les projets actuellement à l'étude seront peut-être construits d'ici un an, tout dépend de leur ampleur. Au niveau de la performance énergétique, concernant l'isolation thermique des bâtiments, nous sommes presque au top. Les prochaines étapes consisteront à trouver comment arriver à un bâtiment climatiquement neutre. Avant 2050, notre challenge est d'intégrer la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre, de la conception du bâtiment jusqu'à sa construction.

C.T. Le règlement grand-ducal adopté au Gouvernement a été présenté une première fois lors d'une conférence en décembre 2018 où de nombreux membres de l'OAI étaient présents. Nous sommes l'un des seuls pays où le Gouvernement met à disposition de tout le secteur un software informatique. Tout est fait pour le rendre le plus facile d'utilisation pour l'OAI, grâce à la mise en place de formations. Je remercie l'ordre pour cette coopération, car ses membres investissent leur temps pour nous aider à perfectionner cet outil.

En pratique, comment celles-ci vont-elles changer la manière de concevoir des bâtiments ?

C.T. Le challenge au niveau des bâtiments fonctionnels concerne la conception. Ce sont des bâtiments assez sophistiqués. Il y a donc beaucoup de matière grise, combinée à de l'IT, qui va

permettre de trouver la solution individuelle, car chaque bâtiment doit rester un objet unique.

M.F. Nous disposons d'un conseil de l'ordre réunissant architectes et ingénieurs-conseils, ce qui est un avantage quand nous devons travailler ensemble. Pour pouvoir concevoir un bâtiment qui donne satisfaction aux nouvelles exigences, la collaboration doit être encore plus intense. La planification prendra plus de temps au début, car il y aura beaucoup de discussions et interfaces à régler. Le grand challenge est de concevoir un bâtiment qui reste exploitable pour l'utilisateur.

J.D. La marge de manœuvre est parfois réduite dans le sens où pour faire un calcul d'énergie ou thermique, l'enveloppe du bâtiment et la technique mise en place entrent en ligne de compte. L'un ne va pas sans l'autre et les deux vont devoir collaborer davantage pour une bonne gestion du bâtiment, sans pour autant avoir une technique extrême. L'adaptabilité est aussi importante. Nous devons voir comment adapter le bâtiment à divers besoins et typologies.

Quelles sont vos ambitions en matière d'efficacité énergétique ?

C.T. Pour les nouveaux bâtiments, nous devons nous diriger vers du zéro carbone ou énergie +, car nous les concevons pour plusieurs décennies. L'autre grand chantier concerne la rénovation thermique des bâtiments existants. Il est plus difficile d'atteindre un bon niveau d'efficacité dans un immeuble conçu à une époque où toutes ces prescriptions n'étaient pas aussi importantes. C'est un énorme travail, mais la rénovation thermique est importante, car nous sauvegardons beaucoup de substance et de ressources et créons de nombreuses heures de travail pour les ingénieurs et l'artisanat.

M.F. La rénovation est un domaine dans lequel il y a moins d'expérience. La construction est

toujours plus facile que de traiter le bâti existant. Ce sera un challenge pour nous tous.

C.T. Je souhaite donner rendez-vous à tous les acteurs actifs au niveau de la rénovation thermique pour voir quelles mesures fonctionnent déjà et quelles sont celles à ajouter. Au niveau du ministère, nous prévoyons des aides dans le programme de relance post-Covid et sommes en train de réformer les Prime House.

J.D. Parvenir à modifier et transformer un bâtiment pour lui donner une nouvelle vie est une meilleure solution que détruire. Il faut en effet faire attention à la culture du bâti. Un bâtiment non protégé au niveau national ou communal peut tout de même avoir une grande valeur dans le quartier où il se situe. Transformons davantage le bâtiment et ne démolissons pas la substance si la structure est bonne, mais rénovons pour avoir la bonne culture du bâti. Pour l'instant, il y a beaucoup de primes et subsides. Il faut absolument les réformer pour que les gens s'y retrouvent.

Cette performance énergétique des bâtiments est-elle selon vous un impératif ?

C.T. Nous sommes dans une urgence climatique. Un nouveau bâtiment bien conçu doit être zéro carbone et même « énergie + ». Il va donc générer plus d'énergie qu'il n'en consomme. Les autres dimensions à intégrer sont la santé et l'économie circulaire (choix du matériau pour optimiser la consommation de CO₂ et des ressources). C'est un défi pour les concepteurs de bâtiments, mais je vois chez les architectes et ingénieurs un grand enthousiasme pour trouver les bonnes réponses. Je me réjouis qu'au Luxembourg, il y ait une tendance à construire en bois, un matériel qui offre une meilleure performance sur le bilan écologique total que le béton.

M.F. Si nous voulons arriver en 2050 à n'avoir aucune retombée climatique pour un bâtiment,

nous devons bientôt intégrer le gaz à effet de serre issu de la production des matériaux de construction. Au moment où le bâtiment est conçu, il a besoin d'énergie pour fonctionner. Il n'en aura maintenant plus besoin, car il en produira (label A+). Cette énergie supplémentaire devra peut-être compenser le gaz à effet de serre produit pour la construction.

J.D. L'énergie doit être presque naturelle, mais il faut l'inscrire dans un contexte plus global, dans une conception durable, une architecture de qualité, une culture du bâti qui se communique par l'expérience et se vit. Si on parle de cette culture, il doit être logique que le bâtiment est durable, transformable et qu'il offre une bonne performance énergétique. Ce qui nous intéresse est d'avoir un environnement dans lequel on peut s'épanouir et bien vivre.

La transition vers l'électromobilité prévue dans l'avant-projet est-elle aussi une priorité ?

C.T. Il n'y a pas de diesel ni d'essence « planet friendly ». Décarboniser les transports se fera par l'hydrogène qui est encore aujourd'hui produit de manière trop inefficace. La solution existante est l'électromobilité. Si je construis un bâtiment, j'aurai de plus en plus d'utilisateurs qui viendront avec une voiture électrique. Sur les bâtiments fonctionnels, il y a une obligation de prévoir des gaines,



certaines bornes et une intelligence dans la gestion de celles-ci. Cela va nous permettre d'économiser de l'argent en évitant de devoir refaire des travaux par la suite sur des choses que nous aurions pu anticiper. Il faut prévoir aujourd'hui la mobilité dans les bâtiments fonctionnels et résidentiels.

M.F. Le *green deal* ne s'arrête pas au bâtiment. Là où nous allons implanter des bâtiments, nous allons utiliser les surfaces. La mobilité est également très importante et nous

travaillons déjà sur ces domaines. Tout cela est un ensemble.

J.D. C'est bien sûr essentiel mais la mobilité, le logement, le travail, l'activité sociale doivent être liés. L'un ne va pas sans l'autre, c'est un ensemble cohérent. Ce qui compte, c'est surtout la mobilité douce, qu'on soit proche du lieu de vie / de travail et qu'il y ait une proximité entre les différentes fonctions. Quel que soit le moyen choisi, il est important de ne pas prendre la voiture, car tout est à proximité.

« Les membres de l'OAI disposent de connaissances solides pour intégrer l'économie circulaire et l'économie d'énergie dans une conception de qualité. »

— Jos Dell

« Les prochaines étapes consisteront à trouver comment arriver à un bâtiment climatiquement neutre. »

— Marc Feider

À quoi ressemblera justement ce « bâtiment de demain » ?

C.T. Le bâtiment de demain doit faire plaisir à l'utilisateur et doit donc avoir une certaine beauté. L'aspect santé sera également plus important (matériaux utilisés, système de ventilation, luminosité). La Covid va aider à mettre l'accent sur la qualité du logement ou du bâtiment fonctionnel. Je crois que le Luxembourg peut devenir un laboratoire. J'ai entamé des discussions avec le ministère de la Recherche, l'Université et le LIST pour voir comment dans la recherche et l'innovation nous pourrions converger vers un Future green building Institute.

M.F. C'est notre volonté à tous de se sentir bien et de vivre et travailler dans une ambiance saine, agréable et durable.

J.D. L'intégration du bâtiment dans le quartier est importante. On ne doit pas le voir seul, mais dans l'environnement dans lequel il s'inscrit. Un lieu où on peut faire ses achats, vivre et qui dispose de places de jeux et d'espaces de rencontre. La ville de demain sera différente, les gens seront proches de leurs différentes activités et la structure du bâtiment pourra s'adapter à diverses typologies.

De quels atouts dispose le pays pour y parvenir ?

C.T. Nous avons déjà parcouru un long chemin sur ce qui concerne l'efficacité énergétique. Les projets sur les 10 – 15 dernières années ont été possibles grâce

à l'excellente coopération entre les différents ministères et administrations d'un côté et l'OAI de l'autre. Nous avons des artisans bien formés et des investisseurs, maîtres d'ouvrage et promoteurs qui osent faire des bâtiments innovants et de qualité. Le Luxembourg construit bien.

M.F. Nous avons aussi la volonté des maîtres d'ouvrage qui souhaitent investir. En tant que constructeurs, nous concevons ce qu'ils souhaitent. L'OAI a été mandaté pour réaliser un inventaire des actions lancées dans le cadre

de la construction durable, mais aussi des éventuels freins dans la législation pour permettre de dégager le chemin et mettre en œuvre le bâtiment du futur.

J.D. L'OAI dispose de beaucoup d'experts faisant du Luxembourg un laboratoire. Transformons le pays en centre de recherche vivant pour pouvoir exporter notre expérience à l'extérieur. Trouvons aussi le bon équilibre au niveau de la technique du bâtiment pour que chaque utilisateur puisse l'utiliser simplement.



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

GUIDE OAI
PAGE 178
RÉFÉRENCES 2022



EXPO OAI « MIR MAACHE LËTZEBUERG »

30 PHOTOS SÉLECTIONNÉES PARMIS LES RÉALISATIONS DU GUIDE OAI RÉFÉRENCES 2022
À DÉCOUVRIR SUR WWW.OAI.LU RUBRIQUE « EXPOSITIONS »

METAFORM S.à.R.L. | Pavillon Luxembourgeois | EXPO2020 Dubai | photo: © Phil Handforth

GUIDE OAI RÉFÉRENCES 2022

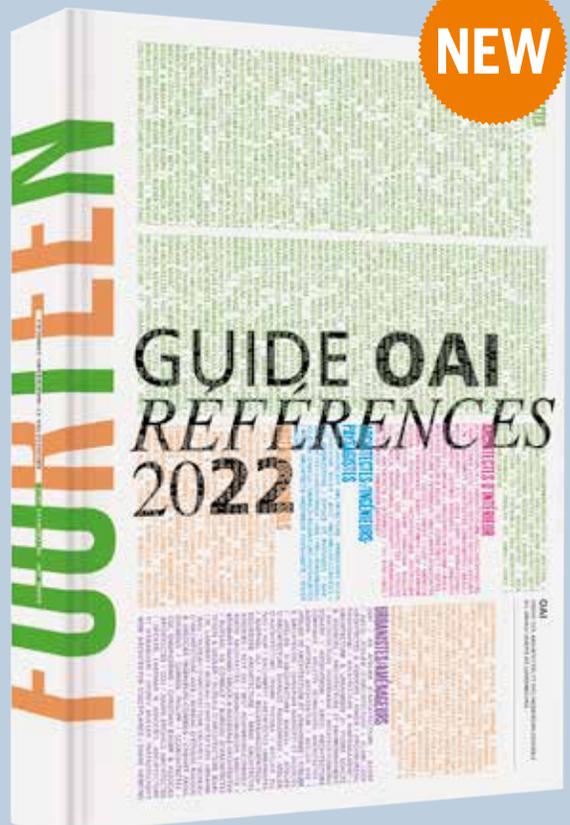
**208 PARTICIPANTS / 761 RÉALISATIONS
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'INGÉNÉRIE**

VERSION ONLINE SOUS WWW.GUIDEOAI.LU

La 14^{ème} édition du guide est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 EUR TTC (6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg / Tél. +352 42 24 06 / oi@oai.lu / www.oai.lu / Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et dans de nombreuses librairies; ou bien en effectuant un virement/versement 25 EUR TTC + frais d'envoi (pour le Luxembourg : 10 EUR ; pour les autres pays : tarif POST pour un colis de plus de 2 kg en vigueur sur www.post.lu) sur le compte bancaire de l'OAI IBAN LU52 0019 1000 4602 3000, BIC BCEELULL avec la mention « Guide 2022 » et votre adresse complète.

SOUS LE HAUT PATRONAGE

DU MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES
DU MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DU MINISTÈRE DU LOGEMENT
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



© OAI 2021 www.oai.lu www.guidеоai.lu

Tribune libre

Un nouveau cadre pour promouvoir la culture du bâtiment

Consultez le 1^{er} avis de l'OAI sur le projet de loi 7932 dans la Médiathèque du site www.oai.lu



Lex Delles,
ministre des
Classes moyennes

Les professions libérales indépendantes d'architecte, d'ingénieur-conseil, d'architecte d'intérieur, d'urbaniste-aménageur et d'architecte/ingénieur-paysagiste, toutes regroupées auprès de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), ont une responsabilité sociétale considérable. La compétence et la créativité de ces professions apportent des réponses aux besoins spécifiques de notre société et prennent en main de manière responsable notre vivre-ensemble. Soucieuse d'instaurer et de maintenir un cadre propice à la création et au développement du secteur des classes moyennes, dont font partie les professions OAI, la Direction générale des classes moyennes mise sur une étroite collaboration avec les acteurs de terrain. Elle est en contact permanent avec le monde économique en général et plus particulièrement celui des petites et moyennes entreprises ainsi que des indépendants.

À cet égard, la Direction générale des classes moyennes a déposé en décembre 2021 le projet de loi n°7932 qui vise à remplacer la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil. L'avant-projet a été élaboré en consultation étroite avec l'OAI. Alors que la législation existante date d'il y a plus de trente ans, la Direction générale des classes moyennes souhaite proposer un projet moderne, précis et adapté aux nouvelles réalités dans ce domaine qui s'aligne davantage sur les textes nationaux et européens.

Dans les grandes lignes, l'avant-projet de loi vise notamment

à réglementer l'exercice des professions qui tombent sous son champ d'application. Elle a l'objectif de préciser les professions réglementées, les prestataires de service, ainsi que le fonctionnement et l'organisation de l'Ordre. Par ailleurs, le texte a l'ambition de définir et de clarifier le recours obligatoire à l'architecte ou à l'ingénieur-conseil, ainsi que de remettre à jour le règlement d'ordre intérieur et de créer une formation obligatoire pour les professions qui seront soumises à cette loi.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, la Direction générale des classes moyennes a également apporté un soutien immédiat aux entreprises ainsi qu'aux indépendants. Elle a notamment mis en place plusieurs aides non remboursables afin d'encourager l'emploi et de promouvoir une relance durable et solidaire de l'économie luxembourgeoise. La Direction générale des classes moyennes a ainsi versé plus de 127 millions d'euros aux petites entreprises et aux indépendants dans le cadre des aides financières non remboursables.

La Direction générale des classes moyennes contribue ainsi au développement et au maintien d'un environnement économique propice, dont profite le secteur dynamique des architectes, urbanistes, ingénieurs et paysagistes. Je salue la collaboration étroite entre l'OAI et la Direction générale des classes moyennes qui a permis de mettre en place un marché économique compétitif et transparent, favorable à la promotion de la culture du bâtiment et à l'amélioration de la qualité de vie.

Espaces d'une vie

Entretien avec Gaston Flesch

par Romain Hoffmann



Gaston Flesch,
Vice-président
honoraire de l'OAI



Romain Hoffmann,
architecte, membre
honoraire de l'OAI

R.H. Gast, après une longue et fructueuse carrière, tu as arrêté toute activité professionnelle le 31.12.2015. Est-ce que tu ressens encore quelquefois le besoin d'exercer le métier ?

G.F. Non, mais je reste très curieux et intéressé de ce qui se passe autour de notre métier d'ingénieur, à savoir les grands projets, les chantiers, etc. En plus, je me réjouis de revoir des collègues et de discuter avec eux de notre métier et du travail. En dehors de ceci, je suis toujours membre du groupe de travail « Déontologie » de l'OAI.

R.H. Le métier d'ingénieur était-il depuis toujours le métier de tes rêves, ou comment et pourquoi as-tu décidé de prendre ce chemin ?

G.F. Je ne peux pas dire nécessairement que c'était le métier de mes rêves. Dans mon jeune âge, j'avais toujours un grand intérêt pour la physique, les mathématiques et le sport. En dernière année de lycée, après un grave accident de voiture, j'ai dû abandonner le sport. Mon choix était alors les mathématiques appliquées. Plus tard et plutôt par hasard, j'ai choisi la carrière d'ingénieur en construction routière.

R.H. Ton idée était-elle de devenir ton propre patron ?

G.F. Ce n'était pas mon idée première, mais c'était dans la logique du développement de mes activités au bureau Schröder & Associés.

R.H. Qu'est-ce qui t'a amené à aller travailler au bureau Schröder ? Était-ce le hasard ?

G.F. Plutôt le hasard. Après divers stages, notamment chez André Welter (Sogedec, Urbatecnic), j'ai cherché un boulot dans un bureau d'études et non dans une entreprise de construction. Le bureau Schröder, qui occupait à ce moment-là 80 personnes, était une option. Après un entretien avec Flory Schröder au mois de septembre, j'ai été engagé et j'ai commencé le travail le 1^{er} octobre 1979. Dans le temps, les procédures d'embauche n'étaient pas très compliquées.

R.H. As-tu ressenti ton métier comme stressant après avoir grimpé tous les échelons pour devenir le « grand chef » de Schröder & Associés ?

G.F. Évidemment, il y a eu du stress émanant de la responsabilité à assumer, mais c'était surtout celui des délais qui était le plus difficile à gérer.

R.H. Quel était le plus grand défi dans ta carrière ?

G.F. Commettre le moins de fautes possible et chercher la satisfaction des clients ; garantir en même temps de bonnes conditions et un bon climat de travail pour les collaborateurs. Il ne faut pas oublier qu'à la fin de ma carrière, on en comptait 270 au bureau Schröder.

R.H. Te rappelles-tu de ton projet le plus difficile ?

G.F. Oh oui, c'était la mise en confor-



Château d'eau au Rehbiert (Georges Reuter Architectes).

mité et l'agrandissement de la décharge Muertendall à Flaxweiler. Il s'agissait d'une toute nouvelle technologie dont notre bureau n'avait que très peu l'expérience jusque-là. À cela s'ajoutaient des procédures très longues et compliquées entraînant, outre la grande émotionnalité du projet, une grande nervosité générale auprès d'un client très, voire trop exigeant et engagé.

R.H. Parlons un peu de tes collaborations internationales

G.F. Au niveau des ouvrages, celles-ci portaient surtout sur des projets dans le domaine des stations d'épuration et des ouvrages d'eaux usées, en association avec le bureau Dahlem (Dahlem – Schröder).

Un grand projet était notre participation à la reconstruction de la ville d'El Asnam en Algérie qui a été complètement détruite par un tremblement de terre en 1980. Pendant la phase de reconstruction, en 1980 et 1981, j'ai passé six mois sur site. Je me rappelle aussi d'un projet de voie ferrée (ligne ICE) à Karlsruhe, en collaboration avec un bureau allemand. De 2011 à 2017, j'étais membre du *Board of Directors of the European Federation of Engineering Consultancy Associations* (EFCA) pour devenir son vice-président de 2014 à 2017.

R.H. N'oublions pas ton engagement dans l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils.

G.F. En effet, en 1990 je suis devenu membre de l'OAI et pendant

14 ans, de 1997 à 2011, j'ai été membre du conseil de l'OAI, dont huit ans vice-président et président de la section des Ingénieurs-Conseils de l'OAI.

R.H. Que penses-tu de la qualité des prestations de l'ingénieur ?

G.F. J'ai travaillé presque exclusivement sur les infrastructures, voiries, ouvrages enterrés et sur l'urbanisme. Je peux confirmer, d'après mon expérience, que les ingénieurs-conseils du Luxembourg sont très compétents et s'engagent pleinement dans les diverses tâches qui leur sont confiées. Ils n'ont aucunement à craindre les concurrents étrangers actifs sur le marché local.

R.H. Le métier d'ingénieur devient de plus en plus important. On constate que presque toutes les communes ont engagé des ingénieurs. Il devient très difficile de trouver encore du personnel qualifié et surtout motivé...

G.F. Pour réaliser du bon travail, il faut de bons collaborateurs, c'est évident. Souvent encore, différents clients considèrent les ingénieurs comme un facteur coût et non comme une plus-value dans leurs projets. À mon avis, il faut rendre les jeunes plus souvent attentifs au métier d'ingénieur. Ceci fait partie des missions des écoles. Leur dire qu'à côté du métier d'architecte, il existe le métier d'ingénieur. Aujourd'hui, nous sommes obligés de recruter nos ingénieurs à l'université, avant qu'ils ne terminent leurs études.

R.H. Dans ce contexte, quels sont les conseils que tu donnerais à un jeune voulant faire des études d'ingénieur ?

G.F. D'abord, c'est une profession très intéressante et diversifiée qui donne beaucoup de satisfaction, pourvu qu'on soit d'accord pour apprendre jusqu'à la fin de sa carrière et travailler ensemble avec les clients, pour les clients.

R.H. Comment vois-tu ta collaboration avec d'autres bureaux d'ingénieurs et d'architectes ?

G.F. La collaboration entre ingénieurs-conseils et architectes s'est fortement améliorée depuis la création de l'OAI. Les différents métiers se respectent plus et comprennent mieux les missions et les problèmes des autres intervenants.

La mise en concurrence par des soumissions et des offres financières concurrentielles fait surtout des ingénieurs de plus en plus des concurrents au lieu de collègues, mais je pense que le climat de collaboration était et restera bon en majeure partie.



R.H. Faut-il changer ou adapter quelque chose dans le métier d'ingénieur ?

G.F. Oui, je pense bien.

Les temps ont changé et nous devons apprendre à collaborer de plus en plus avec les grands acteurs du marché tels que les entreprises, les promoteurs, les investisseurs, etc., pour trouver des solutions plus adaptées aux exigences de nos clients.

R.H. Après tant d'années de «combat», tu as bien mérité des jours plus calmes. Cependant, je m'imagine mal que tu restes inactif.

G.F. Je n'ai jamais ressenti mon job comme un combat, mais plutôt comme un challenge journalier de réussite. Maintenant, je trouve plus facilement le temps pour

de longues promenades dans la nature qui m'inspirent, et pour mon passe-temps favori : la lecture. Je suis également inscrit comme étudiant senior (GASThœrer, sic) à l'université de Trèves et j'y trouve beaucoup de satisfaction. Ensemble avec mon épouse, nous voyageons beaucoup et découvrons ainsi une multitude de beaux coins dans le monde.

Merci Gast de nous avoir fait découvrir un peu de ton histoire.



Centre de formation
Colmar-Berg.

BIOGRAPHIE
GASTON FLESCH

né le 30 juillet 1952
à Luxembourg.

Éducation

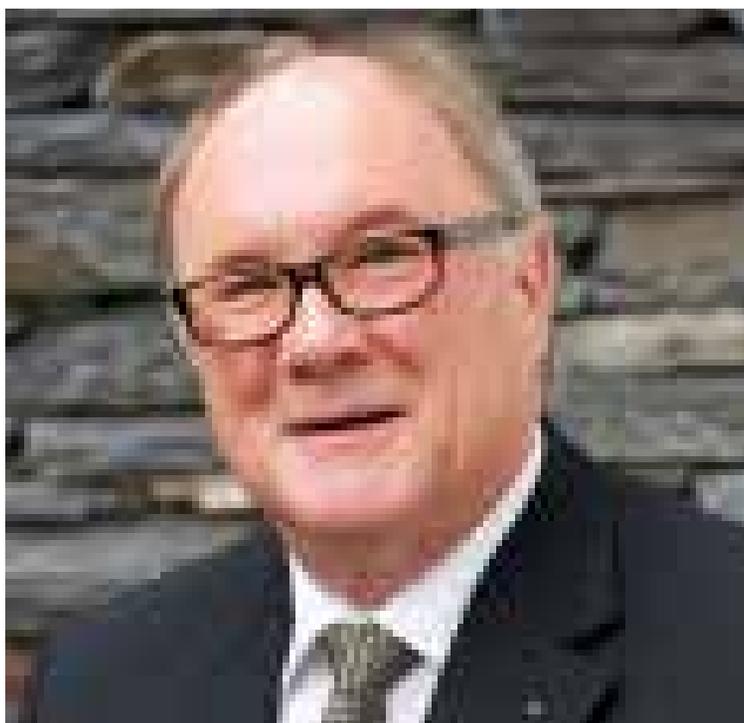
1979: Diplôme
d'ingénieur du génie civil
 («Bauingenieur»).

Activités professionnelles

1979-2005: Ingénieur-
chef de service au bureau
Schröder&Associés.
1988: Associé-administrateur
auprès de Schröder&Associés,
chef du département
Infrastructures.
2005-: Administrateur
délégué et président
du conseil d'administration
de Schröder&Associés.
2005-2015: Administrateur
de Luxconsult.
2011-2015: Administrateur
de KNEIP s.à r.l.
2013-2015: Administrateur
de CGC Engineering.
31.12.2015: Arrêt de toute
activité professionnelle.

Organisations

professionnelles
depuis 1982: Membre de
l'Association luxembourgeoise
des ingénieurs, a.s.b.l. (ALI)
et membre de la Fédération
des jeunes dirigeants d'entre-
prise de Luxembourg (FJD).
1990: Membre de l'Ordre
des Architectes et des
Ingénieurs-Conseils (OAI).
1997-2011: Membre du conseil
de l'Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils.
2003-2011: Vice-président
de l'OAI et président de
la section des ingénieurs-
conseils de l'OAI.
2011-2017: Membre du Board of
Directors de l'EFCA (European
Federation of Engineering
Consultancy Associations).
2014-2017: Vice-président
de l'EFCA.



Service juridique

Service OAI de conseil juridique

Accès à ce service via le formulaire sur www.oai.lu, rubrique Membres.

L'OAI a rassemblé depuis sa constitution en 1990 des retours d'expérience de ses membres sur le terrain, des connaissances approfondies lors de l'établissement des différents contrats-types, des recommandations dans le cadre des dossiers traités par sa Commission de déontologie et de nombreuses jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI.

Afin de valoriser et de partager ce réservoir de connaissances ainsi que l'expérience de son conseiller juridique Dominique Bornert, actif dans le domaine de la construction depuis plus de 25 ans, l'OAI a souhaité mettre à votre disposition plusieurs services pour répondre à vos questionnements juridiques et contractuels afin de vous accompagner dans votre pratique quotidienne.

1. Une réponse rapide sur une législation, une interrogation sur votre contrat ?

Le secrétariat de l'OAI effectuera une première analyse des questions et répondra, dans la mesure du possible, directement et sans frais à vos questions courantes. Une Foire aux questions (FAQ), disponible dans la rubrique Conseil juridique de l'espace membres, permet de trouver rapidement les réponses à ces questions.

Accessibles à tous les membres et à tout moment, vous les retrouverez classées selon les thématiques y citées. Cette partie du site www.oai.lu sera enrichie progressivement. Les questions spécifiques en matière d'assurances et de responsabilité seront transmises à notre courtier ALLIA Luxembourg (Stéphane Borres; oai@allia.lu). Une base de données non exhaustive de jurisprudences utiles est également proposée.

2. Un avis sur une situation plus complexe ou dans le cadre d'un litige en cours ?

Si votre question nécessite un traitement plus approfondi, nous vous proposons un service exclusivement dédié aux membres de l'OAI dans les conditions suivantes :

- la consultation a pour objectif de vous fournir une première orientation juridique;
- la consultation est en principe écrite (par échange de courriels), mais peut donner lieu à un RDV au siège de l'OAI avec le conseiller juridique de l'OAI (sans remise d'un avis juridique ou de toute autre écriture du conseil);
- l'objectif de la consultation est d'informer sommairement le membre sur ses droits ou obligations, mais ne peut se substituer à un RDV professionnel avec un avocat;
- la consultation doit s'inscrire dans un contexte précontentieux: si le membre a déjà un litige et dispose d'un avocat, la consultation ne saurait servir à obtenir un second avis;
- elle vise à éclairer le membre

sur ses droits et les moyens de les faire valoir, et le temps d'examen consacré à chaque dossier sera au maximum de 1 heure, examen des pièces éventuelles y inclus;

- l'OAI se réserve le droit d'apprécier discrétionnairement, en fonction également des disponibilités de son conseiller juridique appointé, l'opportunité de traiter les dossiers soumis et indiquera, au cas par cas, les délais nécessaires à leur traitement;
- pour les questions de caractère général, pouvant intéresser toute la profession, la consultation juridique sera intégralement prise en charge par l'OAI;
- pour les questions plus spécifiques, touchant directement votre bureau, et en cas de confirmation de la prise en charge de la consultation juridique demandée, le membre devra s'acquitter auprès de l'OAI d'une participation financière de 75€ TTC pour le traitement de son dossier, dans les limites et conditions mentionnées ci-avant.

3. Des modèles-type de contrats, des formulaires administratifs ?

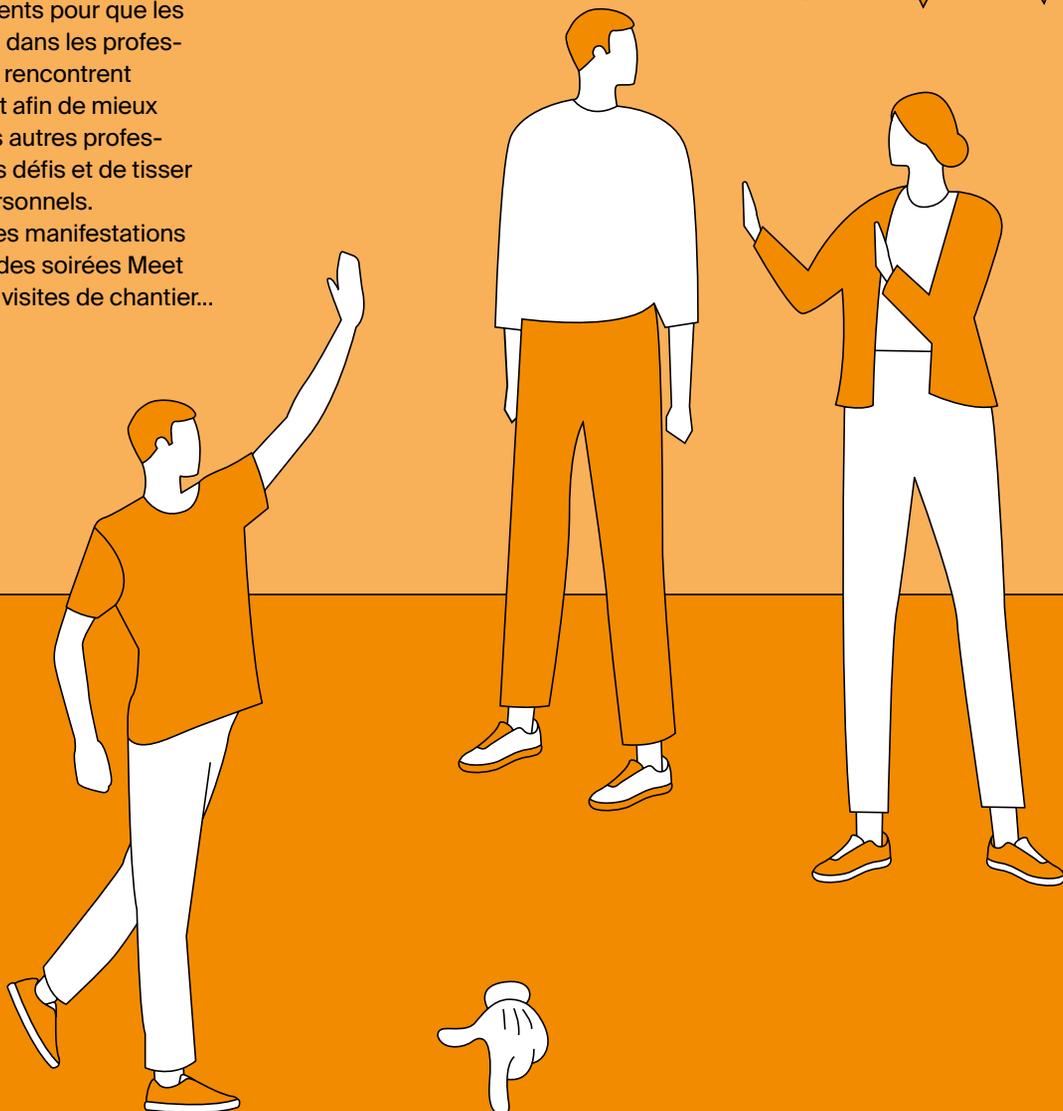
L'OAI met à votre disposition cette documentation afin de faciliter votre pratique professionnelle dans la commande privée ou publique: contrats-types, fiches pratiques, modèle d'assurance, statuts-types, guides méthodologiques...

Vous pouvez la retrouver dans l'espace membres à la rubrique « Documentation OAI ».

#Youngplanners

Lancée sous l'impulsion des architectes Pit Kuffer et Charel Wagner et de l'ingénieur-paysagiste Perry Arrensdorff, la cellule #youngplannersOAI a pour objectif de proposer des événements pour que les jeunes actifs dans les professions OAI se rencontrent et échangent afin de mieux connaître les autres professions et leurs défis et de tisser des liens personnels.

Parmi les manifestations organisées, des soirées Meet & Greet, des visites de chantier...



Si vous souhaitez participer à l'organisation des activités de cette cellule ou simplement être informé de ses activités, contactez le secrétariat de l'OAI (oai@oai.lu) ou rejoignez le groupe Facebook!

Assurance

Assurance professionnelle obligatoire des membres de l'OAI

Contrat cadre assurance OAI

Considérant l'obligation des membres de souscrire une assurance conformément à l'article 6 de la loi du 13 décembre 1989 et l'obligation de contrôle de la conformité des couvertures des membres par l'Ordre, l'OAI a effectué en 2016 un appel d'offres sur base du nouveau contrat cadre assurance OAI. Ce contrat permet de répondre à 100% aux exigences d'une couverture pendant 10 ans fixée par la loi.

1. Contrat à adhésion facultative

Afin de laisser la liberté aux membres de choisir leur assureur tout en permettant d'être en conformité avec l'article 6 de la loi du 13 décembre 1989, l'OAI a négocié un contrat à adhésion facultative.

Ainsi, les membres auront le choix d'adhérer à la police facultative proposée par l'assureur le mieux disant de l'appel d'offres, à savoir SMA, Société mutuelle d'assurances du secteur du bâtiment en France, en coassurance avec HDI Global, assureur de la Bundesingenieurkammer en Allemagne ou bien de rester auprès de leur assureur actuel.

2. Deux options s'offrent aux membres :

— Opter pour le contrat cadre assurance OAI qui offre un plafond de couverture responsabilité professionnelle par sinistre et par an pendant la durée des missions, jusqu'à la réception, auquel s'ajoute un plafond de couverture en responsabilité professionnelle et responsabilité décennale

après réception pour un montant épuisable sur 10 ans (et reconstituable sur demande en cas de besoin). S'ajoute également un plafond de couverture RC exploitation applicable par sinistre.

— Maintenir la couverture actuelle qui offre un plafond de couverture confondu par année d'assurance tant pour la responsabilité professionnelle pendant la durée des missions qu'après la réception pour la responsabilité professionnelle et responsabilité décennale. S'ajoute également un plafond de couverture RC exploitation applicable par sinistre.

Postériorité: l'Ordre informe ses membres de l'importance du maintien des garanties d'assurance dans le temps pendant dix années à compter de la réception de chaque ouvrage afin d'être en conformité avec les exigences de la loi du 13 décembre 1989.

Par ailleurs, l'étude menée a mis en évidence des plafonds de couverture parfois insuffisants. La couverture minimale conseillée par l'Ordre est de 1250 000€ en responsabilité civile professionnelle et en responsabilité civile décennale.

3. Les principaux avantages du nouveau texte OAI sont les suivants :

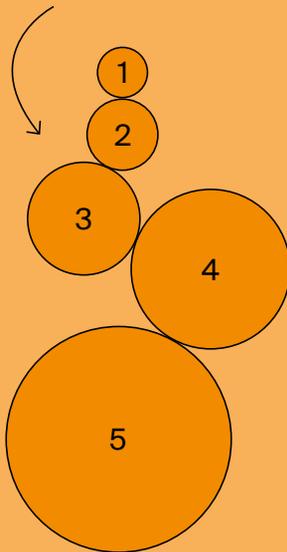
— Le contrat est conforme à la loi du 13 décembre 1989 et chaque membre est automatiquement couvert pendant 10 ans en toutes circonstances pour les chantiers réceptionnés pendant la période d'assurance y compris en cas de désaffiliation, en cas



Stéphane Borres
COO Allia Insurance
Brokers, courtier
en assurances
de l'OAI

de cessation et/ou de décès et ceci sans surprime.

- Il existe cinq options de couverture possible renouvelables en terme de capitaux à assurer en RC professionnelle :



Option 1: 250 000-€
Option 2: 500 000-€
Option 3: 1 250 000-€
Option 4: 2 500 000-€
Option 5: 5 000 000-€

- Après réception des ouvrages, les plafonds ci-dessus sont épuisables et reconstituables en cas de besoin.
- Les membres adhérents ne pourront plus être résiliés après sinistre.
- Aucune liste annuelle des projets à communiquer à l'assureur, mais il est recommandé de tenir à jour au sein du bureau la liste des réceptions des projets (avec date de réception).
- Plus de risque de suspension du contrat en cas de non-four-niture de la liste des missions réalisées.
- Des remises cumulatives sont prévues pour les chantiers concernés par une Tous Risques Chantier (TRC) / RC Décennale: -10% pour

une TRC, -20% pour une RCD (en cas de souscription chez HDI: -15% TRC, -30% RCD). Un exemple de calcul est repris en.¹

- Ajout d'une clause « médiation » permettant de traiter tout litige à l'amiable avant d'avoir recours à l'arbitrage ou aux procédures judiciaires.
- Une territorialité² monde entier hors USA et Canada.
- Une assistance à la gestion des sinistres est délivrée par Allia Luxembourg, le courtier de l'OAI.
- Les membres bénéficient automatiquement des garanties suivantes (dans la mesure où le membre dispose de la qualification requise):
 - ① Activité d'expert.
 - ② CPE/CEE.
 - ③ Coordination en matière de sécurité et de santé.
 - ④ Urbanisme.
 - ⑤ Activité de Project Management
 - ⑥ Building Information Modeling (BIM).³
 - ⑦ Décès de l'assuré.
 - ⑧ Cessation d'activité.
 - ⑨ Objets confiés.
 - ⑩ Dépassement de devis dans la limite de l'option choisie par le membre.
 - ⑪ Atteinte accidentelle à l'environnement.
 - ⑫ Utilisation par les préposés de véhicules pour les besoins du service.
 - ⑬ Troubles du voisinage (article 544 du Code Civil)⁴ et notamment en cas de transfert contractuel.
 - ⑭ Vol commis par les préposés.
 - ⑮ Les dommages matériels subis par les biens appartenant aux préposés.
 - ⑯ Les dommages corporels causés aux stagiaires, aides, assistants bénévoles ou candidats à l'embauche.
 - ⑰ La couverture des sous-traitants membres de l'OAI.
 - ⑱ Les frais de défense et d'expertise.

- ⑲ Les frais de sauvetage.
- ⑳ Garantie « conseils lors d'attribution par adjudication ».
- ㉑ Clause administrative.⁵
- ㉒ Charge de la preuve de toute exclusion et/ou de refus de garantie à l'assureur.
- ⑫ Une seule déclaration pour la tarification: l'effectif⁶ du bureau (salariés et collaborateurs libres) en équivalent temps plein hors stagiaires et apprentis. Seuls 50% des employés actifs dans le domaine de l'urbanisme ou du project management sont à prendre en considération pour le calcul de la prime.
- ⑬ Une prime forfaitaire fixe annuelle payable selon l'effectif.
- ⑭ Une prime minimale jusqu'à deux effectifs.
- ⑮ La possibilité d'adapter la prime en cours d'année en cas de fluctuation d'effectifs à la baisse. Il n'y a pas de majoration tarifaire en cas d'augmentation d'effectifs dans l'année d'assurance en cours.
- ⑯ Des réductions de primes selon les plafonds de garanties choisis.
- ⑰ Une franchise identique pour tous les membres adhérents en RC Pro / RC Décennale: 10% avec un mini de 1250€ et un maxi de 6 250€.
- ⑱ Il n'est plus nécessaire que l'Ordre demande chaque année une attestation aux membres adhérents. L'Ordre recevra directement la preuve de l'assurance par l'assureur du contrat cadre pour tous les adhérents au contrat.
- ⑲ Chaque membre peut s'affilier à tout moment et se désaffilier à chaque échéance annuelle dans le respect d'un préavis fixé à 1 mois.
- ⑳ Un membre qui n'aura pas exercé de mission au cours de la période écoulée se fera rembourser la partie de prime payée excédant 125-€ plus les taxes.

Les assureurs du contrat cadre OAI s'engagent également à fournir aux membres, sur base d'un contrat, séparé toute couverture spécifique permettant de répondre aux exigences légales spécifiques en France et Belgique. Ce qui permettra aux membres qui le désirent de s'orienter vers l'export.

4. Procédure de souscription au nouveau contrat cadre assurance OAI

Une notice d'information ainsi que le texte et les tarifs du nouveau contrat cadre OAI sont disponibles en ligne dans la Médiathèque du site www.oai.lu. Les membres souhaitant adhérer peuvent contacter AllIA Luxembourg à l'adresse mail suivante : oai@allia.lu.

Dans l'éventualité où un membre souhaite changer d'assureur pour opter pour le contrat cadre OAI, il devra regarder dans les conditions particulières de sa police actuelle quelle est la date d'échéance principale. Généralement, il faut respecter un délai de préavis d'un mois et envoyer une lettre de résiliation au plus tard un mois avant cette date.

Avant de changer d'assurance, l'Ordre conseille à ses membres de vérifier qu'il n'y ait pas de risque de perte de couverture et de bien analyser toutes les options de souscription. AllIA Luxembourg pourra vous aider en cette matière.

L'Ordre conseille à ses membres de souscrire une couverture d'un montant minimum de 1250 000 € à analyser au cas par cas en tenant compte des honoraires annuels, du nombre de projets, de la valeur des projets et de l'effectif. Les membres pourront, s'ils le souhaitent, se faire conseiller par AllIA Luxembourg.

Un schéma reprenant les modalités de fonctionnement de la garantie dans le temps est également disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

Ce contrat cadre OAI sera revu annuellement en fonction du retour d'expérience des membres de l'OAI. Il vous est loisible d'adresser vos remarques ou suggestions à Allia (oai@allia.lu) avec copie au secrétariat de l'OAI (oai@oai.lu).

1. Exemple de calcul de la réduction applicable en cas d'existence de TRC et de RC Décennale (RCD):

Hypothèse:

- Montant Honoraires globaux du bureau: 1 000 000€
- Montant des Honoraires concernés par des TRC = 700 000€
- Montant des Honoraires concernés par des RCD = 300 000€
- Prime contrat cadre OAI du bureau en option 3 pour un effectif de 13 personnes: 11 800€

Calcul:

- Rapport honoraires concernés par des TRC/Honoraires globaux = 70%
- Calcul de la réduction TRC: $11\,800 \times 70\% \times 10\%$ (taux applicable pour les TRC) = 826€ remboursés.

Rapport honoraires concernés par des RCD/Honoraires globaux = 30%

Calcul de la réduction TRC: $11\,800 \times 30\% \times 20\%$ (taux applicable pour les RCD) = 708€ remboursés
Soit un remboursement total de 1534€ (826€+708€).
la prime totale réelle est donc de 11 800-1534€ = 10 266€

2. La garantie est accordée pour les dommages qui surviennent dans le monde entier à l'exclusion des États-Unis d'Amérique et du Canada.

La garantie à fournir par l'assureur, nonobstant la législation et/ou la jurisprudence étrangère, ne peut, sauf dérogation accordée par la compagnie, dépasser la garantie à laquelle la Compagnie serait tenue en vertu de la législation et/ou de la jurisprudence luxembourgeoise. Il est entendu que la garantie ne peut se substituer à celles qui à l'étranger, sont à souscrire

conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans les pays considérés.

3. Les garanties s'étendent aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile légale, soit la responsabilité professionnelle, tant contractuelle que délictuelle ou quasi délictuelle en ce compris la responsabilité civile décennale, que l'assuré peut encourir dans l'exercice de son activité de BIM Manager et/ou d'utilisateur du BIM. La couverture est étendue aux sinistres liés au dysfonctionnement des «modèles» générés par les logiciels dans la mesure où la responsabilité de l'assuré est prouvée.

4. Concernant le transfert contractuel de l'article 544 du Code civil, l'Ordre est conscient de la problématique et réfléchit aux mesures nécessaires pour y remédier.

5. Les Conditions particulières complètent les Conditions générales et annulent et remplacent celles qui leur seraient contraires.

Il est toutefois bien entendu que les clauses et stipulations qui figurent dans la police et les avenants éventuels et qui seraient plus favorables au preneur d'assurance, à l'assuré et/ou au bénéficiaire prévalent.

Il ne pourra être invoqué contre ceux-ci ni répétition, ni contradiction entre les différentes conditions et stipulations du contrat, l'assuré bénéficiant toujours de l'interprétation la plus avantageuse en sa faveur.

6. Par effectif on entend l'ensemble des collaborateurs employés (salariés et collabo-

rateurs libres) en équivalent temps plein par les bureaux d'architecture, respectivement d'ingénierie, d'architecture d'intérieur, d'urbanisme et d'architecture/ingénierie paysagiste à l'exception des stagiaires et autres apprentis. Pour les collaborateurs en charge de missions relatives au Project Management (PM), il ne sera déclaré qu'un employé sur deux dans la détermination de l'effectif à prendre en considération pour le calcul de la prime. Pour les collaborateurs en charge de missions relatives à l'urbanisme, il ne sera déclaré qu'un employé sur deux dans la détermination de l'effectif à prendre en considération pour le calcul de la prime. Un préposé est un employé de l'assuré représentant de droit, au sens de la présente police.

Exemple de calcul d'effectif:

Soit un bureau d'ingénieurs de 13 personnes:

- 2 personnes sont à 50% = 1 effectif au sens du contrat cadre OAI
 - 2 personnes sont en charge de PM = 1 effectif au sens du contrat cadre OAI
 - 8 personnes sont à temps plein: 8 effectifs au sens du contrat cadre OAI
 - 1 apprenti: 0 effectif au sens du contrat cadre OAI
- Soit un total de 10 effectifs à déclarer au contrat cadre OAI.

BIM

Digitalisation du secteur de la construction

L'OAI publie une Newsletter
BIM; plus d'info sous
www.bimoai.lu

Depuis le 14 juillet 2017, le Luxembourg dispose d'un guide unique en matière de BIM qui est disponible sur www.digitalbuilding.lu, site mis en place par le CRTI-B.

Ce guide se base largement sur les travaux du comité de pilotage OAI BIM et les divers groupes de travail OAI ad hoc, ainsi que par les missions réalisées par nos 2 prestataires externes ARGEST et BIMConsult.

L'objectif de l'OAI vis-à-vis du BIM s'inscrit dans sa démarche générale : faciliter la prestation de services coordonnés d'équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre aboutissant à une collaboration efficace et synergique entre les différents concepteurs. L'OAI organise régulièrement des journées d'échange entre membres à ce sujet, et participe également à l'organisation de BIMLUX, la manifestation annuelle du CRTI-B.

Le BIM est un élément-clé de cette collaboration pluridisciplinaire. C'est un processus collaboratif qui s'appuie sur la production et l'échange structuré de maquettes numériques 3D et qui facilite la transmission d'informations, la communication et l'anticipation d'erreurs. Mais le BIM est aussi un défi qui demande l'appropriation de nouveaux outils, de nouvelles méthodes de travail et donc de nouvelles compétences.

Le BIM : une évolution « à tout prix » ?

« La route sera longue pour certains au regard de leurs ressources humaines, technologiques et financières ». Cette phrase du très intéressant ouvrage *Les managers du BIM* (éd. Eyrolles) reflète

certainement la pensée de la plupart d'entre nous...

Passer au BIM peut en effet prendre des allures de chemin de croix, tant il implique d'investissement. Les nouvelles compétences s'acquièrent autant sous forme de recrutements que de formations, voire via la sous-traitance en cas de besoins spécifiques. Les logiciels eux se multiplient en fonction des usages : il faut modéliser, il faut vérifier, il faut exploiter... et pour tout cela il faut acheter (ou « louer », business model de plus en plus répandu dans le monde de l'IT) des logiciels et du matériel.

La clé du succès pour une transition efficace avec une maîtrise des coûts associés est sans aucun doute le « step by step » :

- Identifiez les rôles et compétences clés.
- Cartographiez vos processus.



Le Guide d'application BIM, publié par le CRTI-B, est disponible sur www.digitalbuilding.lu.

- Définissez vos usages en fonction de vos besoins.
- Testez et adoptez les technologies les plus adaptées, une par une.
- Faites-vous accompagner si besoin!

Le type de marchés que vous visez pourra aussi avoir un impact, les exigences des maîtres d'ouvrage pouvant s'additionner aux vôtres et influencer vos choix. « Passer au BIM » ce n'est en effet pas seulement une migration des pratiques internes, mais c'est aussi et surtout le passage en mode « projet BIM », avec tout ce que cela implique en termes de collaboration.

Pensez BIM quel que soit votre cadre contractuel

L'OAI travaille depuis longtemps à préciser les cadres contractuels dans lesquels ses membres peuvent se retrouver.

L'ajout des prestations BIM à ces contextes variés a donné naissance au « starter kit » BIM disponible dans la partie membre de www.bimoai.lu.

Que regroupe le « starter kit » ?

- Le BIM Execution Plan contractuel qui ajoute la couleur BIM au projet en apportant des réponses aux besoins et enjeux les plus incontournables.
- Le tableau des prestations OAI qui le complète, en intégrant aux prestations traditionnelles le rôle du BIM Manager et les tâches BIM de chaque acteur et à chaque phase.
- Le tableau de calcul des honoraires BIM qui permet d'évaluer l'impact financier des prestations BIM prévues en fonction des heures jugées nécessaires pour les accomplir.

Le « starter kit » est à annexer aussi bien aux contrats séparés (avec ou sans contrats cadres de partenariat) qu'aux contrats de maîtrise d'œuvre globale (avec convention de groupement).



Workshop OAI dédié au BIM en conception lors du salon BIMLUX le 14 novembre 2018.



Les orateurs de la journée BIM@OAI du 17 juin 2019.

MOAI

Notre cadre de vie avec les bonnes pratiques de la Maîtrise d'œuvre OAI : moai.lu

La méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI (moai.lu) a été présentée lors d'une conférence de presse le 26 septembre 2019 au siège de l'OAI. Dan Biancalana, vice-président du Syvicol, Jos Dell, Marc Feider, Gilles Christnach et Pierre Hurt ont décrit la nouvelle procédure mise en place en insistant sur l'approche pragmatique qu'offre cette méthode et les bonnes pratiques qu'elle rassemble.

Il faut en effet savoir qu'un simple acte de construction peut déclencher jusqu'à 1200 procédures légales. Face à cette complexité, la moai propose un cadre qui permet d'équilibrer les intérêts des maîtres d'ouvrage et des utilisateurs avec l'intérêt général. La Maîtrise d'œuvre OAI est ainsi au cœur des acteurs en charge de la création de notre environnement de qualité.

Afin de répondre aux besoins et attentes accrues des maîtres d'ouvrage – en matière de programmation, de qualité durable, de respect du budget et du délai ainsi que de gestion efficiente du projet – l'OAI encourage ses membres à accentuer encore les efforts entrepris pour consacrer une véritable culture de services intégraux et coordonnés, tant sur le fond, en adoptant des règles communes, que sur la forme par la création de groupements d'études.

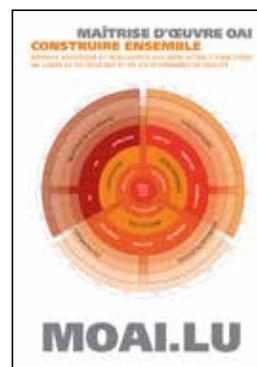
La Maîtrise d'œuvre OAI est constituée par une équipe qui conçoit et gère le projet jusqu'à la réception par le maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre comprend l'architecte, l'ingénieur du génie civil (structures et infrastructures) et l'ingénieur du génie technique (techniques du bâtiment).

D'autres acteurs peuvent compléter la maîtrise d'œuvre en fonction de la complexité du projet et de la mission.

Afin de limiter le nombre déjà impressionnant d'intervenants, ce modèle a le net avantage de maintenir un lien direct entre maître d'ouvrage et concepteurs, qui disposent de tous les atouts pour faire avancer le projet selon les exigences du client.

Le catalogue des prestations et les fiches « aide-mémoires » récapitulant les bonnes pratiques et règles en vigueur en matière de moai peuvent être appliqués sans difficulté, quelle que soit la forme contractuelle retenue, dans les secteurs étatique, communal, paraétatique, et privé.

S'agissant d'un processus continu qui sera nourri par les apports des maîtres d'ouvrage,



Les personnes non membres de l'OAI souhaitant recevoir le livre peuvent faire une demande par mail (oai@oai.lu).



Gilles Christnach, Dan Biancalana (vice-président du Syvicol), Marc Feider, Jos Dell et Pierre Hurt lors de la présentation de la moai.lu le 26 septembre 2019.

des concepteurs et des autres acteurs que nous espérons abondants, les documents formeront un corpus vivant qui sera mis à jour en ligne et réimprimé périodiquement selon les besoins.

Le site interactif www.moai.lu comporte un forum d'échanges et de retours d'expériences pour assurer une mise à jour régulière de la méthodologie.

Une FAQ participative sera également ouverte aux maîtres d'ouvrage et autres acteurs.

Selon la culture du bâti – «Baukultur» – au Luxembourg, notre ambition est de rendre

la construction plus efficace tout en assurant une haute qualité des ouvrages au service des maîtres d'ouvrage et des utilisateurs.

Cette démarche souligne notre volonté de faire avancer le Luxembourg comme laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, inclusif, durable et résilient.

La présente rubrique du magazine visera à vous informer des nouveaux développements de cette méthodologie.

— Moai, dans la culture de l'île de Pâques : Les «moai» sont un groupe de statues monumentales de l'île de Pâques.

— Le rôle des «moai» (définition Wikipedia) : «Il peut s'agir d'un acte sacré raffermissant la cohésion de toute la population». Pour les construire, il fallait évidemment un groupe de personnes avec des compétences variées, une vraie collaboration.

Concours et résultats

Sur la trace des gîtes

Minett-Trail

Une seule consultation innovante d'architectes sur 11 sites avec 11 maîtres d'ouvrage.

Une ancienne école, un local qui porte le nom d'un maître de forges, un étang, un wagon abandonné sur ses rails, un parc de loisirs ou encore un réservoir d'eau... Non, ce n'est pas un inventaire à la Prévert, mais un rapide tour d'horizon d'une partie des onze sites qui accueilleront, dans le cadre du Minett-Trail en cours d'élaboration et d'Esch2022, Capitale européenne de la culture, des nouveaux gîtes. Le dénominateur commun de ces sites est leur originalité et une situation qui, pour la plupart d'entre eux, les identifie au passé industriel de la région. En 2022, un nouveau lien les réunira puisqu'ils seront tous pourvus de gîtes à l'architecture insolite, parfois étonnante, attirant tout autant l'œil que ces paysages sculptés par l'exploitation minière mais où la nature a repris ses droits.

L'idée de ces gîtes est intimement rattachée au Minett-Trail. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est retrouvée associée à la candidature des communes de Pro-Sud au label « Man and Biosphere » de l'Unesco, puis à Esch2022 afin d'héberger les randonneurs, les visiteurs de la Capitale européenne de la culture et, par la suite, les touristes qui voudront découvrir la région. C'est ainsi que le concours « Gîtes Minett-Trail » a été lancé le 11 novembre 2019 sous forme d'une consultation anonyme d'architectes avec présélection. Coorganisé par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et

Pro-Sud, il a rencontré un beau succès avec quatre-vingt-onze dossiers de candidatures remis. Il faut dire que l'enjeu est de taille. Il s'agit, en effet, d'être à la hauteur des ambitions d'une Capitale européenne de la culture tandis que pour l'OAI, ce projet s'intègre dans ses nombreuses activités en matière de promotion de la culture du bâti. Une page consacrée au Minett-Trail et à ses 11 gîtes « Kabeisercher » est proposée sur le site www.architectour.lu/minetttrail.

Un comité de sélection composé de Nancy Braun, directrice générale d'Esch2022, de Robert Garcia, représentant du MAB / MUB (Man and Biosphere / Minett Unesco Biosphere), et de Jean Goedert, architecte, MAB / MUB, a ensuite sélectionné trois dossiers pour chacun des onze sites.

Un préjury, composé de Marco Bidaine, Anastasia Dartoy, tous deux architectes chez Beng Architectes Associés et engagés par l'OAI pour l'assister dans l'organisation de ce concours, Antoine Pesch, ingénieur-conseil (Schroeder & Associés) et un représentant du service technique de chaque commune concernée, s'est attaché à déterminer la conformité des dossiers présentés.

Et finalement, un jury de 13 membres (Lex Delles, ministre du Tourisme, représenté par Claude Halsdorf; Nancy Braun, directrice générale d'Esch2022; Robert Garcia, représentant du MAB / MUB; Jean Goedert, architecte, MAN / MUB; Simone Beck, MAN / MUB,

Dans le cadre de



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

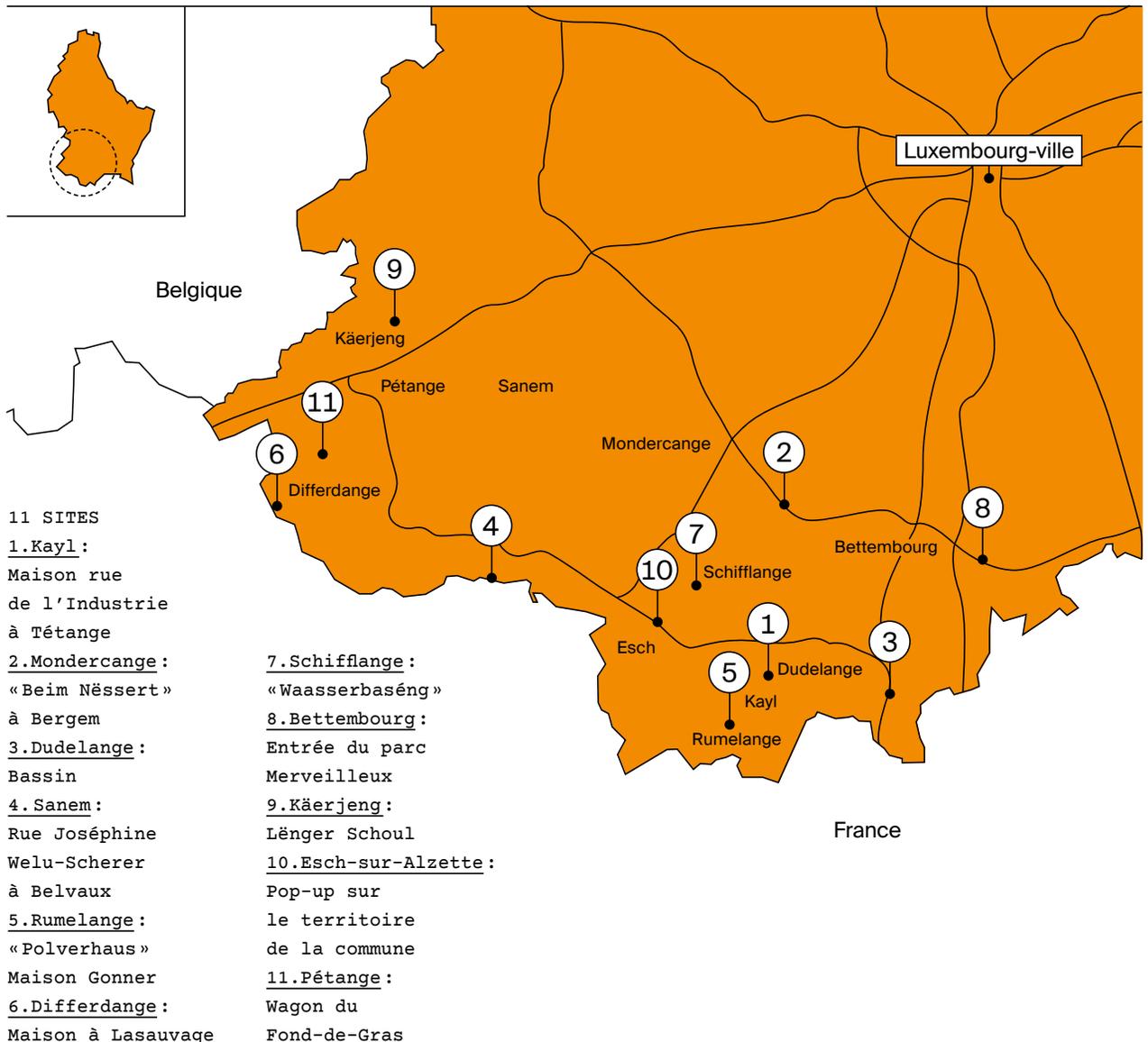
À VENIR

→ Dans le cadre d'Esch2022, l'OAI organise du 6 mai au 30 octobre 2022 au Hall Fondouq à Dudelange l'exposition « Walk on the Minett-Trail » présentant les 11 gîtes « Kabeisercher ».

présidente de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco; Lynn Reiter, ORT-Sud (Office Régional du Tourisme Sud); Florian Hertweck, architecte, Université du Luxembourg; Anouk Boever-Thill, présidente de Pro-Sud (représentée le matin du 6 mars par Paul Weimerskirch, bourgmestre de Schifflange, et l'après-midi du 6 mars par Frenz Schwachtgen, conseiller communal de Differdange); Nico Steinmetz, architecte, Luxembourg Center for Architecture (LUCA); Pierre Hurt, directeur de l'OAI; Myriam Bentz, architecte,

ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, département de l'aménagement du territoire; Patrick Diederich, architecte, ministère de la Culture, service des Sites et Monuments nationaux; le-la délégué-e de l'Administration communale en question) a planché les 5 et 6 mars 2020 sur les trente-trois projets retenus. Leurs principaux critères d'évaluation se sont particulièrement portés sur l'originalité du concept, la qualité architecturale, la fonctionnalité, le respect du programme, l'identité régionale et la construction durable.

Qu'il s'agisse de construction ou de réhabilitation de structures existantes, il n'y a plus qu'à se lancer sur les traces des gîtes et des lauréats qui ont décroché la première place du concours. Ce descriptif n'est qu'une première étape avant celle de la réalisation. L'ensemble du processus sera largement documenté par une exposition, un film, une publication, un site internet et une application qui retraceront l'ensemble de la procédure de consultation et de construction, mais aussi la riche histoire de ces sites industriels.



1. Kayl

1^{er} PRIX: Tetra Kayser Associés

La *Baraque*, c'est le nom donné par Tetra Kayser Associés au projet de réhabilitation de la maison de la rue de l'Industrie à Tétange. La lecture de l'intervention se fait en trois strates. La première concerne la coque du bâtiment qui est conservée dans son jus. La deuxième consiste en l'ajout d'ouvrages architecturaux pour l'utilisation en gîte et en espace ouvert tout répondant aux normes de l'économie circulaire. Et la troisième: une série d'œuvres de street art de Daniel Mac Lloyd et Raphaël Gindt inspirée de l'histoire de la Minett. Le jury se montre convaincu par «*l'intervention sensible*».

2^e PRIX: Fabeck Architectes

3^e PRIX: Decker, Lammar & Associés, architecture et urbanisme + Elisabeth Polzella

2. Mondercange

1^{er} PRIX: Claudine Kaell (Kaell Architecte)

Nature et simplicité ont guidé le projet de Kaell Architecte pour le site «*Beim Nèssert*» (Bergem). Ses «*Minetter Kabaisecher*» sont des cabanons en bois préfabriqués et transportables. La légèreté et la sobriété du projet ont convaincu le jury. «*L'esprit est que les randonneurs puissent profiter de la simplicité qu'ils recherchent en se baladant dans la nature*», précise l'architecte. L'ambition est de préserver l'ambiance conviviale de la randonnée et la proximité de la nature. Simplicité ne veut pas dire austérité puisqu'un sauna extérieur est prévu.

2^e PRIX: Pavol Moravcik Architecte

2^e PRIX: ARE Architects

3. Dudelange

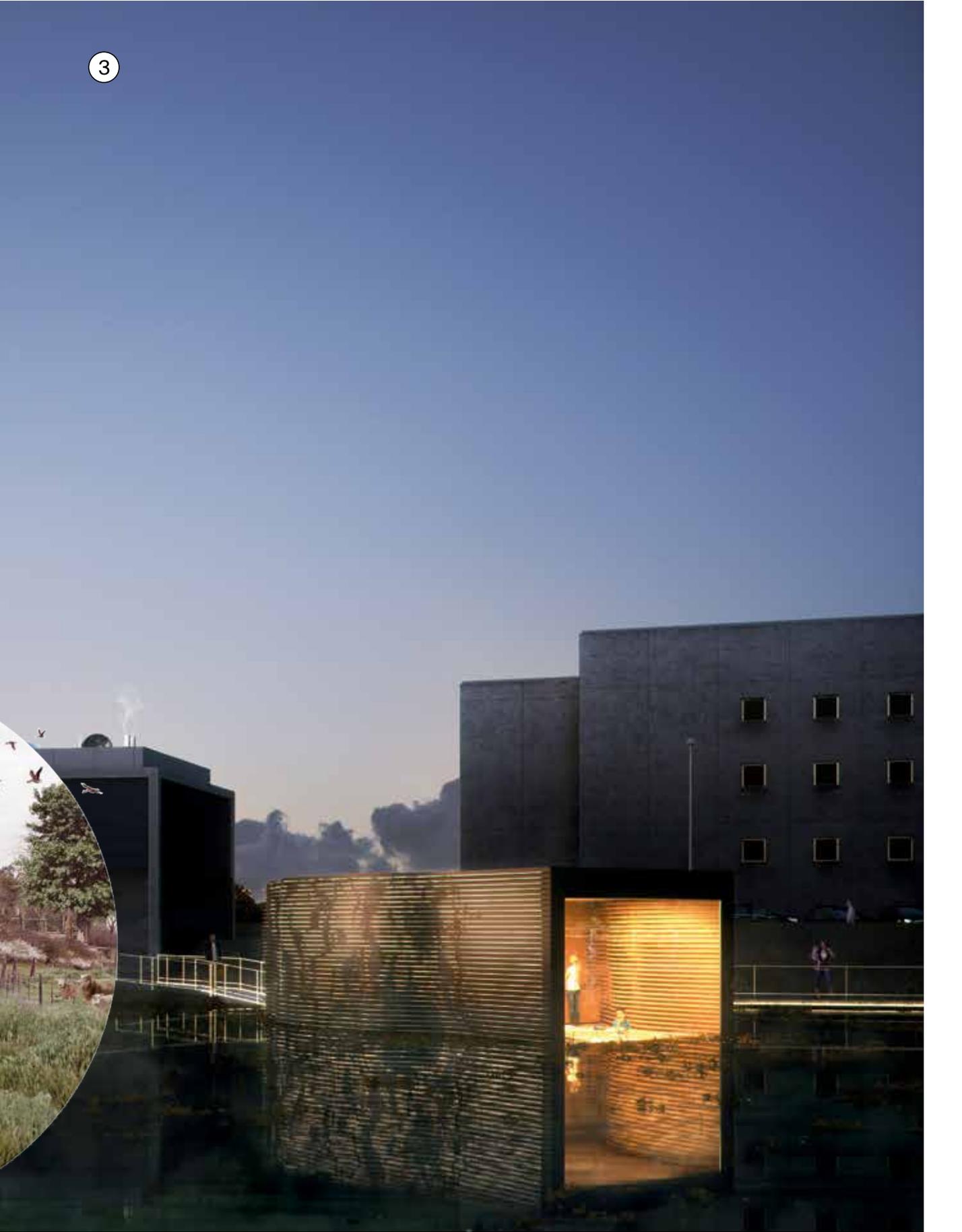
1^{er} PRIX: M3 Architectes et Franck Miltgen (artiste)

Né d'une collaboration entre M3 Architectes et l'artiste Franck Miltgen, le projet *Floater* navigue entre sculpture et architecture. Sa forme matrice trouve son origine dans un front de taille de la réserve naturelle Haard-Hesselsbierg-Staebierg. C'est la terre et le fer qui, symboliquement et concrètement puisque l'extérieur est en acier inoxydable, se conjuguent avec l'eau du bassin. Le projet joue avec ses reflets tout en offrant une vue subaquatique. Quant à l'espace intérieur en bois, il «*invite à la contemplation, l'homme est placé au centre du projet*».

2^e PRIX: FG Architectes

3^e PRIX: Becker Architecture & Urbanisme





4. Sanem

1^{er} PRIX: A+T Architecture

S'inscrire dans la mémoire du site et dans le passé industriel. Cette thématique est le point d'orgue de la réflexion d'A + T Architecture. Le bungalow des années 1950 situé sur le terrain sera pourtant rasé. Sa typologie sera reprise, mais avec une image contemporaine. La ligne de toit rappelle celle du hangar industriel occupant la même parcelle. L'identité du territoire est préservée grâce à la cheminée au bardage métallique de la façade couleur rouge terre. Ces « *liens étroits avec le paysage environnant* » constituent un point fort du projet pour les membres du jury. La proposition reprend également une intervention de l'artiste Tina Gillen.

2^e PRIX: Diesner Andreas

3^e PRIX: Roua Khaled

5. Rumelange

1^{er} PRIX: HSA – Heisbourg Strotz Architectes

Pour HSA – Heisbourg Strotz Architectes, il fallait préserver l'aspect typique de la maison Gonner, ce qui se caractérise par un nouveau volume indépendant qui viendra se glisser à l'intérieur de la bâtisse. L'extérieur est ainsi conservé. L'intérieur, dominé par le bois, offrira, lui, un cocon chaleureux aux hôtes. L'intervention artistique du duo Martine Feipel et Jean Bechameil s'inscrit, notamment avec ses nids en céramique dans la façade, dans le cadre du programme « Man and Biosphere » de l'Unesco. Pour le jury, c'est un projet « *efficace, minimaliste, pur et cohérent* ».

2^e PRIX (ex aequo): Jo Lorang et WW architektur & management

4



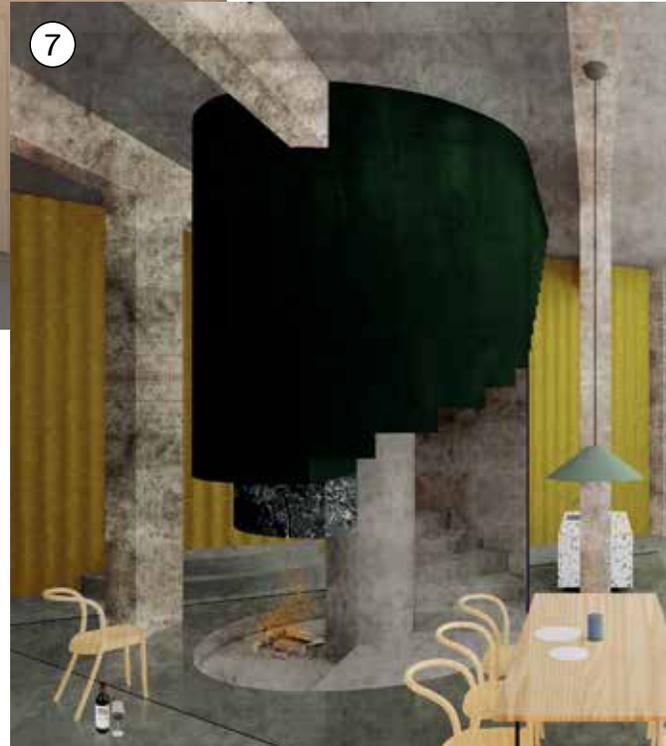
6 1^{er} PRIX



6 2^e PRIX



7





6. Differdange

1^{er} PRIX : Architecte Jacques Lorang
2^e PRIX : Anouck Pesch Architecte

Le concept du bureau Architecte Jacques Lorang est de valoriser la typologie de cette maison ouvrière en transformant intégralement son espace intérieur pour l'adapter aux modes de vie actuels. Les édiles lui ont cependant préféré le choix numéro deux du jury, à savoir le projet d'Anouck Pesch Architecte. Celui-ci se décline, malgré la surface étriquée de la maison, sur un vaste espace central et communautaire qui s'étend sur deux étages jusqu'au grenier. Le gîte comprend trois chambres et l'architecture intègre le travail de l'artiste Lea Schroeder. Ses fresques, qui appellent à la réflexion, plongent le visiteur dans l'activité minière et la vie familiale au temps de la sidérurgie.

3^e PRIX : Architecture & Patrimoine

7. Schifflange

1^{er} PRIX : Studio Jil Bentz, Hendrik Brinkmann et Safran Architecture

L'une des motivations de Studio Jil Bentz, Hendrik Brinkmann et Safran Architecture a été de préserver le « *charme ambivalent* » de l'ancien réservoir d'eau tout en érigeant une multiplicité d'espaces et en favorisant des échanges avec l'environnement. Ainsi, en contrepartie de l'espace enterré, une terrasse ouverte sur la forêt a été prévue. L'espace du bassin est, quant à lui, marqué et séparé par un triangle afin de former un atrium. Pour le jury, le projet sort du lot grâce à « *son respect de la structure et la mise en valeur de l'espace du bassin existant* ».

2^e PRIX : Besch Da Costa Architectes
3^e PRIX : AAC Architecture





8. Bettembourg

1^{er} PRIX: COEBA

Le projet Last Station de COEBA prend place à l'entrée du parc Merveilleux. L'espace extérieur a été imaginé par le sculpteur sur bois Jhemp Bastin. L'extension et l'espace intérieur se veulent simples et fonctionnels, pratiques et spacieux. Éléments remarquables : la volière visible en totalité depuis le gîte grâce à deux grandes coupes dans les murs extérieurs est une invitation à découvrir le parc ainsi que le mur d'escalade qui permet de découvrir la tour. Le jury apprécie « l'utilisation claire des espaces intérieurs et la terrasse aménagée et abritée sous la volière ».

2^e PRIX: Jean Petit Architectes
3^e PRIX: Architektenbuero



9. Käerjeng

1^{er} PRIX: 03 Architecture

Pour l'ancienne école de Linger, 03 Architecture a choisi de « *minimiser l'intervention sur l'architecture même du bâtiment pour se concentrer sur les espaces extérieurs* ». La proposition se remarque par l'utilisation d'acier autopatinable pour la terrasse de 40 m² et pour les trois « rochers » chargés de coordonner l'accès et les flux piétons. Le jury apprécie « *la possibilité d'utilisation multifonctionnelle, la subdivision claire des fonctions jour-nuit et la lecture évidente des locaux existants de l'ancienne école ainsi que le respect de l'espace scolaire* ».

2^e PRIX: Holweck Bingen Architectes
3^e PRIX: AMOJI

10. Esch-sur-Alzette

1^{er} PRIX: bureaux 2001 et NJOY

Le projet *Pumpitup!* des bureaux 2001 et NJOY se définit comme un hôtel tractable. Arrivée à destination, l'infrastructure déploie ses « pattes », étend ses pistons qui déploient des plateformes sur lesquelles se gonfle un hémisphère, lequel peut accueillir six personnes tandis qu'entrée, cuisine, salle de bains et salle à manger se trouvent dans la remorque. Répondant à la demande des édiles eschois d'être dotés d'un gîte nomade, les architectes ont conçu cette « bulle » afin de mettre en relation directe les visiteurs et la ville. « *Insolite et original* », note le jury.

2^e PRIX: Jim Clemes Associates
3^e PRIX: MGArchitectes



11. Pétange

1^{er} PRIX: Teisen-Giesler Architectes

Le jury qualifie d'« *intervention délicate* » le projet mené par Teisen-Giesler Architectes en collaboration avec l'artiste Justine Blau sur un wagon du Fond-de-Gras. La réflexion s'est portée sur les espaces intérieurs. À l'extrémité sud se trouve donc un espace continu, lumineux et ouvert sur le site tandis que les espaces intimes, compartimentés, protégés des vues et de la chaleur de l'été sont orientés nord. L'espace est découpé en tranches fonctionnelles : nature (loggia), convivialité (salon), hygiène (salle de bains), repos (chambre) et régénération (sauna).

2^e PRIX : Jana Kusova

3^e PRIX : Alleva Enzo Architectes & Associés

Mon projet préféré

Les Rotondes
par Sam Tanson



Les Rotondes ont un côté sentimental pour moi. Je suis originaire de Bonnevoie et les Rotondes ont toujours fait partie de mon univers visuel. C'est un bâtiment industriel construit dans la seconde moitié du XIX^e siècle et qui a connu plusieurs vies : d'abord comme atelier pour les locomotives à vapeur des CFL jusqu'à son classement comme monument national et ensuite une réaffectation culturelle. Je trouve passionnant la manière dont elles ont retrouvé une nouvelle vie

dans un contexte contemporain.

Nous avons su conserver cet élément de notre histoire. C'est pour moi un symbole. Je suis fan d'architecture industrielle de la fin du XIX^e siècle, durant lequel on construisait des bâtiments avec un soin énorme. Cette grandeur leur donne un caractère spécial.

Ce qu'il y a de particulier dans les Rotondes, c'est leur symétrie. Elles se font face l'une l'autre et cette géométrie ainsi que leurs matériaux les rendent originales. Il est rare de voir



des bâtiments ronds.
2007 est l'année
où l'œil du public
s'est axé sur les
Rotondes, qui ont été
réaffectées comme
lieu de culture
emblématique. C'est
lors de cette année
culturelle que je m'y
suis rendue pour
la première fois.



FICHE TECHNIQUE

Maître d'ouvrage :

Administration
des bâtiments publics

Architecte :

Teisen-Giesler Architectes

Ingénieurs-Conseils :

Betic ; Simon-Christiansen

Espace non accessible : ~1800m²

Klub / buvette : ~370m²

Extérieur : ~35m²

— Container City : ~750m²

— Pavillon technique : ~120m²

— Bâtiment administratif :
~440m²

— Pavillon d'accès : ~45m²

Adresse : place des Rotondes,
L-2448 Luxembourg



Actualités

Ouverture du nouveau luca à Clausen



Le 22 février 2022, la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie a inauguré le nouveau lieu du Luxembourg Center for Architecture (luca) dans le quartier de Clausen avec 200 personnes et en présence de la ministre de la Culture, Madame Sam Tanson. À l'aube de son 30^e anniversaire, le luca s'est emparé du premier étage d'un ancien bâtiment de la brasserie Mousel à Clausen, au croisement des parcours culturels et touristiques de la capitale.

Ce nouveau quartier général permet au luca de mettre en œuvre sa volonté de s'ouvrir davantage vers les autres acteurs du secteur. En tant que centre national de culture de l'architecture, le luca entend approfondir sa collaboration avec l'Ordre des Architectes et Ingénieurs (OAI) et étendre son ouverture avec des acteurs externes, notamment des conseils consultatifs dans un processus de co-création et de partage.

Ainsi l'inauguration a marqué le début d'une programmation riche et diversifiée autour de sujets liés à des questions d'actualité, dans

le cadre de sa mission de promotion de la qualité architecturale comme un fait culturel. Une approche de soutien ou de partenariat de projets qui font partie de la programmation de Esch2022, capitale européenne de la culture sera par ailleurs développée. Par ces initiatives et pour le futur, le luca se veut le partenaire d'évènements de qualité.

En outre, dès septembre, un programme complet dédié non plus seulement aux seuls particuliers, mais aussi aux publics scolaires sera mis en place afin de faire évoluer de façon importante le volet pédagogique qui fait partie de la mission du luca.

L'histoire du bâtiment garde les traces de l'activité passée. Le luca, lui, de par son déménagement dans ce nouveau lieu, entre dans une nouvelle ère. 2022 marque les 30 ans de la Fondation, l'occasion pour faire le point sur son passé et se tourner résolument vers l'avenir.

Pour suivre l'actualité du luca
rendez-vous sur luca.lu

À PROPOS DU LUCA

Le luca, Luxembourg Center for Architecture, est l'acteur culturel principal sur le plan national pour la création et la diffusion du savoir sur les origines, les conditions actuelles et la valeur de l'architecture et de l'urbanisme comme expressions de la civilisation humaine et facteurs critiques de qualité de vie durable.
www.luca.lu

Cycle de formation OAI 2022 pour Architectes et Ingénieurs-Conseils



Découvrez une sélection
de modules proposés en 2022

Contexte, cadre légal & réglementaire de la construction

Cadre légal, déontologique
et contractuel des professions
OAI / Services, outils OAI,
responsabilités, droits des
sociétés

— 11.05.2022, 6h, FR
— Référence: CA001CJ

Dossier PAP nouveau
quartier – Principaux
problèmes rencontrés
et éléments de réponse

— 02.06.2022, 7h, FR
— Référence: CA047CJ

Dossiers de soumission –
Recommandations et bonnes
pratiques / contrôle technique
des offres / clauses techniques
CRTI-B

— 10.06.2022, 4h, FR
— Référence: CA174CJ

Bâtir au Luxembourg – Aperçu
des procédures d'autorisations

— 29-30.09.2022, 7h, FR
— Référence: CA050CJ

Management de bureau et gestion de projet

Bonnes pratiques de
collaboration de la Maîtrise
d'œuvre OAI (moai.lu)

— 12.05.2022, 6h, FR
— Référence: CA046CJ

Gestion administrative et finan-
cière d'un bureau d'architecte
et d'ingénieurs-conseils

— 10.11.2022, 4h, FR
— Référence: CA060CJ

Énergie et construction durable

Smart Building –
Initiation à la conception
d'un bâtiment intelligent

— 16.06.2022, 7h, FR
— Référence: CA071CJ

Confort et bien-être

New Confort acoustique –
Gestion du bruit des
installations techniques

— 30.09.2022, 4h, FR
— Référence: CA280CJ

New Confort acoustique –
Isolation aux bruits de choc

— 14.10.2022, 4h, FR
— Référence: CA281CJ

Matériaux, techniques et mise en œuvre

Les matériaux isolant
biosourcés dans
la construction

— 07.10.2022, 4h, FR
— Référence: CA058CJ

New Le bois dans la construc-
tion – Conception, aspects
techniques, acoustiques,
surélévation en bois

— 29.11.2022, 7h, FR
— Référence: CA289CJ

Outils numériques et logiciels de construction

Gestion des processus BIM
dans la MOE – Analyse des
besoins du maître d'ouvrage
et contractualisation

— 21.04.2022, 4h, FR
— Référence: CA015CJ

Dimensionnement
en éclairage (BIM – Éclairage)

— 19.05.2022, 7h, FR
— Référence: CA302CJ

Du BIM au CPE –
Lenoz habitation avec
le logiciel Archicad

— 17.06.2022, 7h, FR
— Référence: CA226CJ

New L'électricité dans le BIM
(BIM – Électrique)

— 20-21.06.2022, 14h, FR
— Référence: CA303CJ

Du BIM au CPE –
Lenoz habitation avec
le logiciel Revit

— 08.07.2022, 7h, FR
— Référence: CA227CJ



PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

→ Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass
das Programm der angebotenen Kurse, sowie die
Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden:
www.oai.lu/formation

→ Le programme complet du cycle 2022, de même que
les dates et horaires sont mis à jour continuellement:
www.oai.lu/formation



HOUSE OF
TRAINING

→ customer@houseoftraining.lu / (+352)46 50 16-1

Séance d'information pour les membres OAI «Nouvelle loi relative au patrimoine culturel»

Cette séance, proposée par l'OAI en collaboration avec le Ministère de la Culture, l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) et l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) vise à présenter les principales nouveautés de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et de ses règlements grand-ducaux d'exécution.

- 03.05.2022, 16h30
- Lieu: Siège OAI
- Inscription: sur www.oai.lu à la rubrique «Agenda»



Exposition OAI «Walk on the Minett Trail», dans le cadre d'Esch2022

Le Minett-Trail est une randonnée à pied ou vélo de 90 km à travers le sud du Luxembourg, intégré dans le programme Unesco «Man&Biosphere».

Il est promu par 11 gîtes «Kabeisercher» le long du parcours, dont la conception a fait l'objet d'un concours d'architecture organisé par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (oai.lu) et le Pro-Sud.

Le concours et la réalisation des gîtes ont été documentés et filmés pour nourrir cette exposition au Hall Fondouq à

Dudelange «Walk on the Minett Trail» organisée par l'OAI avec l'aide de l'ORT Sud et le CNCI. Il s'agit de donner aux randonneurs l'envie de parcourir le trail et de réserver une nuitée dans les gîtes qui leur plaisent particulièrement.

Ainsi les objectifs d'Esch2022 rejoignent ceux de l'OAI en matière de promotion d'un tourisme «slow», d'une culture du bâti auprès d'un large public, dans l'intérêt d'un cadre de vie durable et d'un vivre-ensemble résilient.

- 06.05-30.10.2022
- Lieu: Hall Fondouq à Dudelange
- 10.07.2022, 12h, fêtes des familles OAI dans le cadre de l'expo Walk on the Minett Trail à Dudelange



Publication de la 4^e édition d'Architectour.lu

— 07.2022



Nouvelle
édition

Le nouveau contrat du Fonds de logement et des best practices

Séance d'information pour
les membres de l'OAI en
présence de la Direction FDL.

— 04.07.2022

— Lieu: Siège OAI, 16h

Conférence « S'inspirer du concours OAI/Prosud Gîtes Minett Trail »

Dans le cadre d'Esch2022 et
de l'exposition OAI « Walk on
the Minett Trail », l'OAI organi-
sera cet événement convivial
sous forme d'une présentation
11 x 6 minutes des architectes
concepteurs des gîtes avec
leur maître d'ouvrage.

— 26.09.2022

— Visite expo Gîtes, 18h

— Conférence, 19h45, Ciné
Starlight à Dudelange



photos © OAI ; M3 Architectes ; Julien Swol / OAI



Assemblée générale OAI

Réservée aux membres de
l'OAI, cette manifestation
constitue un moment important
de la vie de l'Ordre.

— 27.10.2022, 17h

60 + 1 ans de la Fédéra- tion luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépen- dants (FTI.LU)

Sous le Haut Patronage
de Son Altesse Royale
le Grand-Duc

— 14.11.2022, 16h

— Lieu: BGL BNP Paribas
à Luxembourg Kirchberg

Retrouvez le calendrier complet
des activités de l'OAI
sur www.oai.lu rubrique «Agenda» !

release

En couverture

Siège OAI/Forum da Vinci

Architecte: TETRA

Art In Situ: Filip Markiewicz

